



RAPPORT ANNUEL 2014



CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS DU GROUPE BCGE	2014	2013	2012	2011	2010
Bilan (en CHF millions)					
Total du bilan	17'494	16'619	16'473	15'871	14'257
Avances à la clientèle	13'551	13'155	12'994	12'864	11'536
Dépôts de la clientèle et emprunts	14'222	14'266	13'703	13'092	11'964
Fonds propres	1'236	1'163	1'086	1'010	966
Résultats (en CHF millions)					
Résultat des opérations d'intérêts	206	201	205	197	197
Commissions	108	98	104	104	113
Résultat du négoce	27	27	24	24	17
Autres résultats ordinaires	19	9	12	11	7
Total des produits d'exploitation	360	335	346	337	334
Charges d'exploitation	207	204	208	219	213
Bénéfice brut	153	131	137	118	121
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions et pertes, impôt et résultats extraordinaires	77	58	70	55	62
Résultat intermédiaire (en CHF millions)	115	86	92	79	54
Bénéfice net (en CHF millions)	76	73	67	63	56
Actifs gérés et administrés (en CHF milliards)	19.8	19.3	18.7	18.1	17.3
Effectif total					
• en unités de travail à plein temps	710.4	725.4	722.7	721.7	749.8
• en personnes	763	782	783	783	810
Ratios (en %)					
Fonds propres/total du bilan	7.1	7.0	6.6	6.4	6.8
Bénéfice brut sur fonds propres	12.4	11.3	12.7	11.7	12.5
Bénéfice net sur fonds propres (ROE)	6.3	6.4	6.3	6.4	5.8
Charges/produits	57.4	60.8	60.3	65.0	64.3
Couverture en fonds propres	14.0	13.5	12.9	12.0	10.8
Données par action au porteur (en CHF)					
Fonds propres	343	323	302	281	268
Résultat brut	43	36	38	33	34
Résultat net	21	20	19	18	16
Dividendes	5*	4.5	4.5	4.5	4.5
Données boursières (maison mère)					
Cours extrêmes des actions au porteur (en CHF)					
• plus haut	234	260	213	236	245
• plus bas	208	204	195	186	206
• clôture	214	225	207	196	215
Capitalisation boursière (en CHF millions au 31 décembre)	771	811	745	706	774
Nombre d'actions en milliers	5'721	5'721	5'721	5'721	5'721
Fonds propres comptables/nombre d'actions	349	329	308	288	276

*Proposition soumise à l'Assemblée générale du 22 avril 2015.

Rating Standard & Poor's

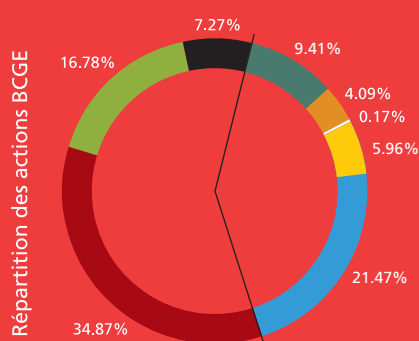
Banque Cantonale de Genève: A+/A-1/Stable
(dernière notation en décembre 2014)

Référence pour la cotation BCGE (symbole)

Cotation en bourse	Bourse suisse, SIX Swiss Exchange
Reuters	BCGE.S
Bloomberg	BCGE SW
Telekurs	BCGE
Numéro de valeur	164268
Numéro ISIN	CH 0001642682

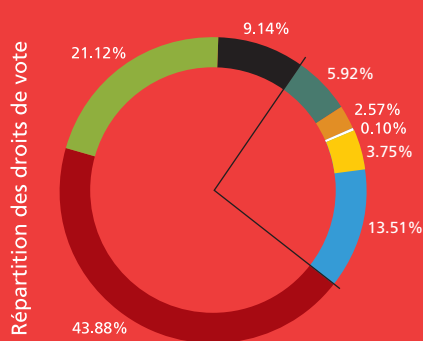
Structure du capital BCGE de CHF 360 millions

	Nombre d'actions
Actions nominatives "A" de CHF 50 nominal	2'651'032
Actions nominatives "B" de CHF 50 nominal	1'590'620
Actions au porteur de CHF 100	1'479'174



Nominatives
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises

Au porteur
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)
Actionnaires privés



Nominatives
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises

Au porteur
Canton de Genève
Ville de Genève
Communes genevoises
Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)
Actionnaires privés

Renseignements

E-mail: communication@bcge.ch

Banque Cantonale de Genève
Communication et relations investisseurs
Hélène De Vos Vuadens

Téléphone: +41 (0)22 809 24 11

Téléfax: +41 (0)22 809 22 11

Adresse postale
Case postale 2251
CH - 1211 Genève 2

BCGE RAPPORT ANNUEL 2014

Sommaire

Chiffres-clés	Rabat 2^e de couverture
Message du président du conseil d'administration	3
Message du président de la direction générale	5
Mission et stratégie	10
Les divisions: des entreprises internes	18
Organigramme	20
Votre banque à votre service près de chez vous	22
Reflets conjoncturels	26
Marche des affaires en 2014	32
Les faits marquants de 2014	
Clientèle privée	38
Entreprises	41
Collectivités publiques	43
International	44
Finances et asset management	47
Organisation, informatique et opérations	49
Contrôle des risques	54
Talents et compétences	60
Développement durable	66
Information et communication	73
Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise	75
Comptes consolidés 2014 et annexes groupe BCGE	93
Comptes annuels 2014 et annexes maison mère	121
Adresses	Rabat 3^e de couverture



Blaise Goetschin, président de la direction générale, et Jean-Pierre Roth, président du conseil d'administration

Message du président du conseil d'administration Proposition d'une hausse du dividende

La marche des affaires de la Banque Cantonale de Genève en 2014 a été très positive. L'exercice sous revue se clôt par un bénéfice en nette hausse par rapport à celui de l'année dernière, ce qui nous permet de proposer à l'Assemblée générale une augmentation du dividende par action.

L'évolution de l'environnement bancaire a été pourtant défavorable l'an dernier : les taux d'intérêt, déjà fort bas, ont continué de baisser ; la chute du prix du pétrole a affaibli la demande de crédit des transporteurs internationaux ; les affaires hypothécaires ont subi une nouvelle hausse des exigences en fonds propres de la BNS et les incertitudes entourant la gestion de fortune ont freiné la croissance des actifs sous gestion. En dépit de ces facteurs pénalisant le développement de nos affaires, tous les secteurs de la banque ont contribué au bon résultat d'ensemble, ce qui montre une gestion très serrée des coûts, des risques et du cadre financier dans les différents domaines d'activité.

Au-delà de la bonne marche de la banque en 2014, trois événements méritent quelques observations complémentaires.

Emission d'un emprunt subordonné

Au cours des dernières années, la BCGE a eu pour politique de renforcer sensiblement sa dotation en fonds propres. Elle l'a fait pour répondre à la montée des risques économiques et financiers et pour se conformer aux exigences réglementaires de la FINMA et de la BNS.

En 2014, un pas supplémentaire a été fait par l'émission d'un emprunt perpétuel subordonné de 110 millions de francs de type *AT1*. Cet emprunt a pour caractéristique de se transformer en capital propre si, à la suite d'une perte importante, le taux de capitalisation de la banque devait tomber au-dessous de 5.13%. L'emprunt *AT1* est un instrument qui permet donc l'absorption de chocs financiers majeurs ; il constitue une première ligne de défense du capital-action. L'emprunt a été placé avec succès sur le marché à un taux attractif de 2.88%. A la clôture de l'exercice 2014, la couverture en fonds propres de la banque s'élevait ainsi à près de 14%, un taux supérieur aux exigences de la Finma. Avec ce bouclier de fonds propres supplémentaires, la banque est en mesure de faire face à des situations imprévues, ce qui correspond à l'intérêt de ses actionnaires et de ses déposants.

L'adoption de l'échange automatique d'informations selon le standard de l'OCDE

Le 29 octobre 2014, 51 Etats et territoires ont signé à Berlin, en marge de l'assemblée plénière du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, l'Accord multilatéral concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, ce qu'on appelle communément l'échange automatique d'informations en matière fiscale. La Suisse a annoncé, comme d'autres Etats qui ont signé cet accord, qu'elle entendait collecter des renseignements dès 2017 et qu'elle était prête à échanger des données à partir de 2018.

La mise en pratique du principe de l'échange automatique d'informations demande encore la conclusion d'accords bilatéraux entre les pays concernés afin de définir les règles concrètes d'application. La Suisse a déjà entamé le dialogue à ce sujet avec ses principaux partenaires, notamment ceux qui offrent des possibilités de régularisation fiscale à leurs résidents.

Cette évolution réglementaire modifie la nature des relations de la BCGE avec sa clientèle non résidente, notamment celle issue des pays de l'OCDE. La banque a donc informé régulièrement ses déposants étrangers de l'évolution du cadre juridique les concernant. Elle les a invités à entreprendre rapidement toutes les démarches nécessaires en vue de s'assurer de la conformité fiscale de leurs avoirs. Ce processus est maintenant largement entamé. Au terme d'une phase transitoire, la banque interrompra ses relations d'affaires avec ces clients dont les avoirs ne sont pas déclarés. De plus, conformément à la "Politique d'argent propre" de la place financière suisse, la BCGE, à compter du 1^{er} janvier 2015, exige de chaque nouveau déposant non résident une attestation de la conformité fiscale des fonds qui lui sont confiés.

Programme américain

Le 16 décembre 2013, la Banque cantonale avait décidé de participer au programme négocié entre la Suisse et les Etats-Unis en vue de régler le différend fiscal entre les deux pays. Elle s'y était résolue bien qu'elle n'ait jamais eu pour politique de démarcher des clients aux Etats-Unis et qu'elle ait toujours respecté les réglementations applicables. A l'issue d'intenses travaux d'audit de sa clientèle américaine conduits avec l'appui d'experts externes qualifiés et après examen approfondi de sa situation avec ses avocats externes, la Banque Cantonale de Genève est arrivée à la conclusion que sa participation au programme n'était pas justifiée et a décidé de se retirer dudit programme dans lequel elle s'était annoncée en catégorie deux.

Engagement de nouvelles ressources

Les comptes de l'exercice 2014 affichent donc un très bon résultat d'ensemble dont nous devons nous réjouir, car il est l'aboutissement d'importants efforts de commercialisation, de rationalisation et de contrôle des risques dans tous les secteurs de la banque. Mais, comme je vous l'ai indiqué, l'année 2014 ne fut toutefois pas une année comme les autres en raison des développements importants intervenus dans les affaires transfrontalières et fiscales. Ils ont demandé à la BCGE d'engager des ressources humaines et technologiques considérables en vue d'une constante adaptation de ses procédures aux nouvelles réalités administratives. A tous les niveaux de responsabilité, la charge de travail a été particulièrement lourde, car aux tâches commerciales quotidiennes s'est ajouté le poids de nombreuses *task forces* dévolues aux questions réglementaires. Le conseil d'administration en a été le témoin et il remercie le personnel, les cadres et la direction générale de la BCGE pour leur engagement incessant au service de la banque dans ces circonstances difficiles.

Le conseil d'administration tient également à vous remercier, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de la confiance que vous lui avez accordée. Dans cette période troublée, soyez certains qu'il veille avec grande attention à la bonne gestion et au respect du mandat de la Banque Cantonale de Genève, la seule banque genevoise au service de tous.



Jean-Pierre Roth

Président du conseil d'administration

Message du président de la direction générale

Trois réponses à l'impératif de compétitivité : nos collaborateurs, nos convictions et notre organisation

L'exercice 2014 permet de battre plusieurs records, notamment en termes de profitabilité (bénéfice net de CHF 76.2 millions) et de productivité (*cost income ratio* de 57.4%). Ces performances ne sont pas dues à un effort ponctuel ou à une réussite particulière de l'année. Elles sont le résultat d'un travail de fond comprenant de nombreux chantiers s'étendant parfois sur une décennie. Elles sont la résultante de l'engagement précis et priorisé de nos collaborateurs, de convictions clairement énoncées et publiées de la banque et d'un schéma d'organisation visant la sûreté des opérations et l'innovation.

Les banques de notre siècle nous rappellent parfois les forteresses assiégées du Moyen Age. Cernées par une régulation et une réglementation de plus en plus denses, peu prévisibles, aux délais d'implémentation très courts et aux effets financiers parfois massifs. Harcelées par de nombreuses formes de délinquance ou de criminalité économique. Scrutées par les apprécieurs (régulateurs, auditeurs, analystes, agences de notation, surveillants de la concurrence et du droit du travail). Ainsi pressurées, les banques, on l'oublie, s'affrontent aussi entre elles et sont en confrontation avec les nouveaux pouvoirs financiers du *shadow banking*. Survivre et croître dans ce contexte peut servir de définition décente au terme de compétitivité. Trois réponses à ce défi sont formulées par notre entreprise : disposer les collaborateurs, l'être humain, au centre du dispositif tactique, énoncer les convictions de la maison au travers de philosophies et de codes d'actions clairement formulés et construire une organisation robuste, flexible et innovante. Ce sont nos réserves de puissance, d'inspiration et de sécurité.

Nos collaborateurs : la réserve de puissance

La BCGE compte, au 31 décembre 2014, 710 collaboratrices (46%) et collaborateurs (54%) opérant sur 31 sites en Suisse et à l'étranger. Ils sont engagés au front, au service des clients particuliers ou entreprises, aux opérations, vérifiant le bon déroulement des transactions, aux tâches de contrôle de qualité et de sécurité, à la gestion financière de la banque elle-même. Ils proviennent de divers lieux de résidence (Suisse 69%, France 31%, autres, moins de 1%) et de nombreuses nationalités. Ils estiment leur entreprise, puisqu'ils ont acquis jusqu'à 2% de son capital.

Ils ont permis à la banque d'absorber des mutations considérables ces dernières années (passage technique à l'an 2000, implémentation de la banque en ligne, programmes de transformations fiscales, pour ne citer que quelques exemples). Chaque fois que la banque abordait des chantiers difficiles, par exemple la migration informatique de 2008, ce sont eux qui ont maintenu le lien personnel et franc avec chaque client considéré individuellement.

Ce choix de privilégier le contact et la relation humaine, indépendamment de l'avènement de la société digitale, s'est matérialisé par la devise maintes fois répétée : "je connais mon banquier". L'idée forte est que chaque conseiller est responsable d'un cercle précis de clients, pour le meilleur et pour le pire. Ses clients sont en mesure de l'identifier et ainsi de personnaliser la relation avec la banque.

Des procédures de gestion sophistiquées, comme l'appui d'une centrale d'appel et de conseil par téléphone, d'un centre de prévoyance ou d'*advisory*, permettent à chaque conseiller de gérer et d'animer son groupe de clients qui peut osciller de quelques centaines à quelques milliers.

Face à l'arrivée de nouvelles technologies ou de nouvelles formes de concurrence (paiement en ligne non bancaire), la banque considère que ce capital relationnel et personnel, non seulement ne doit pas être sacrifié, mais, qu'au contraire, il permettra de se différencier dans le marché de demain. Ce qui évolue, c'est le type de contribution ou d'intervention de l'agent humain dans la chaîne de services. D'agent opérateur et producteur, il devient conseiller personnel et planificateur financier.

Le conseiller se rapproche plus encore de la personne cliente et de sa sphère privée. Il engage avec elle un débat concret, technique, utile, sur ses options financières, quels que soient son âge, son statut social, ses projets de vie. Il lui consacrerait du temps de dialogue. Un dialogue sur les grandes questions financières : Quels risques prendre ? Quel endettement optimal fixer ? Quelle formule de retraite adopter ? Comment développer mon entreprise : acheter ? ou alors vendre ? à mes cadres ?...

Les collaboratrices et collaborateurs de la banque resteront sa réserve de puissance, quels que soient les changements d'environnement.

Nos convictions: la réserve d'inspiration

Une banque a une âme, aujourd'hui on dit un ADN. Ce style de la maison peut découler de son histoire : tranquille ou agitée, de son enracinement : aristocratique ou populaire, de son actionnariat : public ou privé ou de son style de management : conquérant ou convivial. A la BCGE, outre le patriotisme cantonal, habituel trait des banques de cette extraction, le style est fondé sur des convictions exprimées sous forme de philosophies ou de doctrines d'action. Des thèses précises ont été formulées et documentées dans des écrits largement publiés sur la gestion des placements, sur le financement de l'immobilier et celui des entreprises.

Dans ces trois domaines qui constituent les grands pôles d'activité de l'institution, il était indispensable d'exprimer clairement à l'égard de la clientèle, des collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes, les choix doctrinaux, les grands modes opératoires et les conditions déontologiques posées par la banque dans le développement des affaires. Trois impératifs:

Exposer clairement les convictions de la banque sur le choix des meilleures classes d'actifs, les options méthodologiques de structuration d'un portefeuille et les règles visant à préserver les intérêts de l'investisseur client, privé ou institutionnel (*Philosophie d'investissement de la BCGE*). Rappelons que les banques cantonales sont leader en placement et en épargne sur le marché suisse avec une part de marché de 31.8%¹. La BCGE gère et administre CHF 19.8 milliards d'actifs.

Expliquer concrètement les processus et règles de la maison applicables aux financements de l'immobilier, qu'il s'agisse de logements pour compte propre ou de promotions professionnelles (*Financement de l'immobilier: la doctrine d'engagement de la BCGE*).

Faire connaître, aux entreprises et aux entrepreneurs, les critères d'appréciation du risque dans le crédit aux sociétés, qu'il s'agisse de petites entreprises ou de grands groupes (*Financement des entreprises: la doctrine d'engagement de la BCGE*). Rappelons que les banques cantonales sont leader du financement des entreprises sur le marché suisse avec une part du marché de 28.8%¹. La BCGE octroie CHF 13.9 milliards de crédits à l'économie genevoise.

Cette volonté de mettre cartes sur table permet un dialogue tangible et direct avec nos clients partenaires. La banque ne promet pas l'impossible ou ne reste pas floue. Elle affirme clairement à ses clients son mode de pensée et de décision. Elle en retire plusieurs avantages : un dialogue ouvert et utile avec ses clients, une doctrine homogène dans l'ensemble des services et un gain de cohérence et de solidité de l'entreprise.

¹ Source BNS et UBCS, 2013.

Notre organisation : la réserve de sécurité

Les architectes et ingénieurs de notre organisation n'ont pas la tâche facile. Ils opèrent une banque, très diversifiée dans ses activités, qui réalise 31% de ses revenus en euros ou en dollars, qui est présente sur plusieurs lieux et fuseaux horaires et qui produit sur un site cher.

Au défi de la complexité élevée rapportée à une taille et à des moyens modestes, l'organisation de la banque s'est orientée depuis dix ans vers les partenariats. L'idée centrale est que les moyens, dont l'attention et le temps des managers, doivent être consacrés en priorité aux clients. Les opérations sont fédérées dans des ensembles plus grands avec une sécurité plus élevée et un coût marginal abaissé.

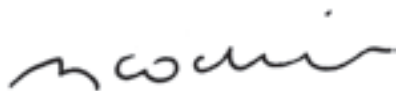
Les paiements, les opérations de titres, l'informatique opérationnelle, les cartes de crédit, l'administration des fonds de placement BCGE, les emprunts garantis par lettres de gage et de nombreuses autres fonctions opératives sont *outsourcés* ou exploités en commun avec certaines banques cantonales.

Ce choix, qui privilégie le conseil et le temps de disponibilité pour nos clients, a aussi pour avantage que les coûts opérationnels sont maîtrisables. Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 83 millions (en légère baisse de 0.2%). Les amortissements sont aussi en baisse à CHF 19 millions (-5%) reflétant la fin progressive des effets de l'importante migration informatique (2008-2009).

Ce choix du partenariat et de la sous-traitance permet aussi de dégager des ressources opérationnelles pour traiter de projets particuliers, cette année : dans le domaine de la fiscalité.

Ce mode d'organisation permet aussi de faire face à de nouveaux défis, comme les *disruptives technologies* dans le cadre de communautés d'établissements et avec des partenaires industriels puissants. C'est à tous ces titres que ce modèle permet d'absorber la volatilité et l'imprévisibilité de notre environnement.

Notre clientèle attache une grande importance à la relation humaine avec nos conseillers, leurs banquiers personnels, à la stabilité de notre discours, à sa cohésion et à son incarnation dans des solutions fiables et stables, et à notre capacité d'absorber les soubresauts de l'environnement financier. Autant d'exigences qui obligent la banque à se transformer en restant fidèle à elle-même.



Blaise Goetschin

Président de la direction générale

GENÈVE . ZÜRICH . LAUSANNE . PARIS . LYON . ANNECY . DUBAÏ . HONG KONG

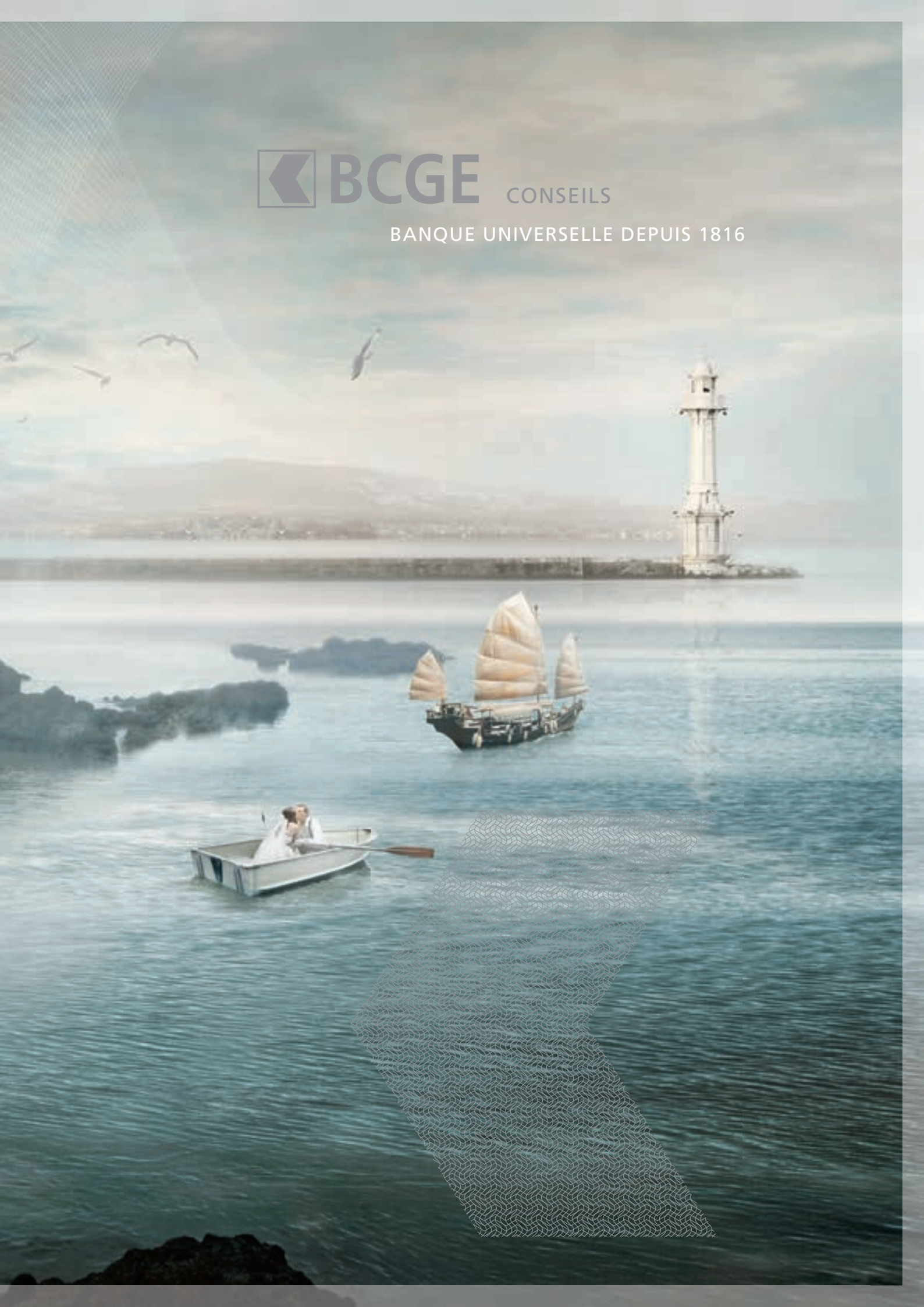


PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE . ASSURANCES SUR LA VIE . CHECK-UP FINANCIER PERSONNALISÉ .
CENTRE DE CONSEIL PATRIMONIAL



BCGE CONSEILS

BANQUE UNIVERSELLE DEPUIS 1816



Mission et stratégie

Une banque universelle : *made in Geneva*

10

La BCGE est une banque universelle et commerciale dont la mission première est de contribuer au développement de la place économique genevoise. Pour ce faire, elle fournit une gamme complète de services bancaires à une clientèle de particuliers, d'entreprises et d'institutionnels. Pour accompagner sa clientèle dans ses activités et ses opérations qui vont souvent bien au-delà du territoire cantonal, elle dispose de succursales à Lausanne et Zurich ainsi que de bureaux de représentation à Dubaï et Hong Kong. Sa filiale Banque Cantonale de Genève (France) est présente à Lyon, Annecy et Paris. Le groupe comprend également Capital Transmission, filiale spécialisée dans le financement en fonds propres des PME. Au 31 décembre 2014, le groupe employait 710 personnes (en équivalent plein temps) et affichait un total du bilan de CHF 17.5 milliards, ainsi que des fonds propres de plus de CHF 1.2 milliard.

PORTRAIT DU GROUPE BCGE



- 1816** Fondée en 1816, la Banque Cantonale de Genève (BCGE) exerce une fonction vitale de soutien et de dynamisation de l'économie régionale. La BCGE constitue le pilier bancaire central pour les services aux particuliers et pour le financement des entreprises, notamment les PME et le secteur immobilier genevois. Elle est au service des collectivités publiques et offre également des prestations de private banking ainsi que de la gestion d'actifs financiers pour clients institutionnels. Cotée à la bourse suisse SIX Swiss Exchange (code : BCGE), la BCGE dispose d'un *rating* confirmé à A+/A -1/Stable, en décembre 2014, par l'agence de notation Standard & Poor's. Elle emploie 663 collaborateurs (en équivalent plein temps).



- 1993** Avec son siège à Lyon, deux succursales à Annecy et Paris, la Banque Cantonale de Genève (France) est une filiale à 100% de la BCGE. Elle propose des prestations de financement de l'investissement et de l'immobilier à une clientèle d'entreprises et d'indépendants ainsi que de la gestion de patrimoine à une clientèle privée. BCGE France contribue au développement de l'axe économique Lyon-Genève. La Banque Cantonale de Genève (France) emploie 47 collaborateurs.



- 2007** Swiss Public Finance Solutions SA, Genève (SPFS) propose des solutions de financement aux collectivités publiques suisses. Elle a son siège à Genève, avec un bureau à Zurich, et est détenue à 50% par la BCGE, à 40% par le Crédit Foncier de France, Paris, et à 10% par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Lyon. SPFS établit le contact, définit les besoins et conçoit le concept d'intervention. Le financement à proprement parler est exécuté par les banques actionnaires.



- 2008** Capital Transmission SA, Genève, finance et investit en fonds propres dans des opérations de transmission et d'expansion d'entreprises dans la région genevoise en priorité. Elle opère aussi en Suisse et dans quelques cas particuliers en France. Elle dispose d'une capacité totale d'investissement de CHF 50 millions, dont près de CHF 24 millions étaient engagés au 31.12.2014. Elle est ainsi en mesure d'accompagner ses clients à long terme et de soutenir leurs projets par des prises de participations minoritaires ou par de la finance mezzanine. Capital Transmission n'intervient pas dans les organes dirigeants des entités financées.

Mission et stratégie

Une gamme complète de services bancaires et financiers

La BCGE, seule banque universelle suisse dont le centre de décision est à Genève, offre une gamme très complète de services bancaires adaptés aux besoins des divers segments de marché de l'économie régionale. Le portefeuille de ses métiers est destiné aussi bien aux particuliers résidant ou travaillant à Genève, qu'aux entreprises ou institutions publiques et privées.



Le siège de Genève

CLIENTÈLE DE PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens

Paielement, une offre intégrée de services bancaires quotidiens

La banque offre des services bancaires de qualité tels que comptes privés, dépôts et retraits, cartes de crédit, opérations de change ou coffres-forts.

Une banque sûre et utilisable à distance

La banque met également à disposition une banque à distance par internet, sous la marque BCGE Netbanking (www.bcge.ch). Grâce à SMS Connect, un grand nombre d'utilisateurs peuvent accéder à ce service et y effectuer des transactions en utilisant un code reçu par SMS sur leur téléphone portable. La banque informe également par ce moyen les clients de certaines transactions effectuées. CrontoSign est un autre moyen de sécurité puissant ; par le biais d'un *smartphone* ou d'un lecteur optique autonome, le client scanne un pictogramme afin d'obtenir un code pour valider ses opérations ou se connecter.



Mobile Netbanking

Avec l'application Mobile Netbanking installée sur les *smartphones* ou les tablettes, la banque est toujours disponible et accessible. Le client peut se connecter en permanence pour suivre l'évolution en temps réel de ses avoirs et gérer rapidement et facilement ses opérations. La navigation est très simple et intuitive. Une version du site internet de la banque adaptée au téléphone mobile est également disponible.

La gestion en ligne de vos titres

BCGE Netbanking et Mobile Netbanking comprennent également une fonctionnalité intégrée de bourse en ligne BCGE 1816. Cette solution très économique propose une interface ergonomique et simple. Elle est fiable et permet d'effectuer des transactions boursières en ligne avec une banque sûre. BCGE 1816 donne également accès au site d'information financière *Your money*.

Des conseillers expérimentés au téléphone

Le téléphone est aussi un moyen d'accès à plusieurs fonctions. Grâce au numéro central de la banque (058 211 21 00), les clients atteignent, du lundi au vendredi, de 8h à 19h30, des conseillers expérimentés et des spécialistes de soutien en matière de banque électronique. Pendant les autres heures et le week-end, ce même numéro donne accès 24h/24 à de nombreuses informations et services.

Epargne, une part significative de l'ADN de la banque

Dans la gestion de l'épargne, la BCGE dispose d'une palette de produits de placement à court, moyen et long termes, d'obligations de caisse, de fonds monétaires et obligataires et de placements fiduciaires.

Conseil patrimonial: un conseil de qualité sur mesure

Les clients des agences apprécient de confier leur patrimoine à un conseiller proche de chez eux. Pour aller à la rencontre de cette demande, les 22 agences BCGE mettent à leur disposition des conseillers spécialisés qui leur proposent des prestations de haute qualité, privilégiant la conservation du patrimoine et une performance adaptée à leur choix en matière de risques. Les experts de la banque s'appuient notamment sur une doctrine financière qui permet de définir les priorités à adopter tout au long du cycle de vie du client. Le centre de conseil en prévoyance analyse, sur demande, la situation personnelle du client et sélectionne, en toute indépendance, les meilleurs produits de prévoyance sur le marché.

Crédit: experts dans le financement de l'immobilier, le leasing et les crédits pour les projets personnels

La BCGE est leader du financement hypothécaire du canton de Genève. Elle assure le financement de résidences principales ou secondaires à Genève, en Suisse et en France voisine. Elle propose également des financements d'appui : leasing, crédits pour projets personnels.

Par le biais de la BCGE (France), le groupe opère notamment dans le secteur de l'immobilier des particuliers et des professionnels en Rhône-Alpes et Ile-de-France, principalement.



BCGE (France), Lyon, Annecy, Paris

Le réseau bancaire le plus dense du canton

La BCGE met à disposition un réseau d'agences répondant aux besoins de disponibilité et de proximité des habitants du canton. Elle met à disposition les compétences de 237 conseillers et collaborateurs, répartis dans ses 22 agences, six espaces 24h/24 hors agences ainsi que les services de 146 automates bancaires (auxquels s'ajoute un automate à Lausanne). Soucieuse de servir au mieux tous ses clients, la BCGE les accompagne, si nécessaire, lors de l'utilisation de ces automates grâce à la présence de conseillers d'accueil dans la plupart de ses agences.

Gestion de fortune *made in Geneva*

Banque de gestion de patrimoine pour la clientèle privée et institutionnelle, la BCGE propose une gamme complète de prestations adaptées à chaque segment de clientèle. Une philosophie d'investissement (voir en page 13) guide les clients sur le long terme en les incitant à la prudence et à la préservation de leur capital. Une présence à Genève, Zurich, Lausanne, Lyon, Annecy, Paris ainsi que deux bureaux de représentation à Dubaï et à Hong Kong permettent d'accompagner la clientèle genevoise à l'international. Dans une optique de préservation du capital et de performances de haute qualité, la priorité est donnée à l'équilibre entre maîtrise des risques et rendement des actifs.



BCGE Private Banking, Lausanne et Zurich

Bureau de représentation, Hong Kong et Dubaï

CLIENTÈLE DE PME ET DE GRANDES ENTREPRISES

Une gamme de prestations très complète

Avec près d'une entreprise genevoise sur deux qui est sa cliente, la banque joue un rôle irremplaçable dans le tissu économique du canton. Le volume de financement aux PME est très important et permet à de nombreuses sociétés de travailler et d'assurer leur développement. Pour les entreprises de la région, la BCGE constitue une contribution essentielle, notamment en termes d'acheminement du crédit à de bonnes conditions, d'adaptabilité des solutions proposées aux spécificités régionales et de pouvoir décentralisé de décision bancaire.

Compétences reconnues en asset management

Le groupe BCGE propose des solutions sous forme de mandats et des conseils pour la gestion d'actifs financiers, intégrant différentes méthodes de gestion pour une clientèle institutionnelle et d'entreprises. Le département Advisory fournit des conseils haut de gamme personnalisés. La philosophie de la banque, basée sur l'architecture ouverte, garantit une grande indépendance dans le choix des fonds. Le groupe propose également, pour la clientèle intéressée, des produits tournés vers la gestion durable et la responsabilité sociale. Ainsi, un fonds focalisé sur les valeurs secondaires suisses opère une sélection de titres au travers d'une approche novatrice valorisant la bonne conduite de ces sociétés en termes d'environnement et de durabilité.



Une philosophie d'investissement clairement affirmée

La banque recommande l'adoption d'un modèle financier sécurisant et économique, bénéficiant d'un *track record* de nombreuses années et présenté de façon transparente dans un document intitulé *La philosophie d'investissement de la BCGE*. Celle-ci se concrétise par la gamme des mandats de gestion BCGE Best of. La gestion est centralisée, et donc strictement homogène, quelle que soit l'importance de la fortune gérée. Elle s'appuie notamment sur la sélection d'une série de fonds d'institutions tierces, selon le concept d'architecture ouverte dans lequel les spécialistes chargés du choix de ces véhicules d'investissement opèrent en pleine indépendance intellectuelle et commerciale. L'accent est également mis sur la durabilité des placements. En fonction des objectifs d'investissement du client, les portefeuilles peuvent également être gérés par l'intermédiaire de services consultatifs.



Une doctrine de financement de l'entreprise

La banque a établi huit principes fondamentaux placés au cœur de sa collaboration avec l'économie. Un document intitulé *Financement des entreprises: la doctrine d'engagement de la BCGE*, les synthétise. Il informe la clientèle intéressée des méthodes appliquées par la banque en matière d'analyse de projets, de valorisation d'entreprises et d'octroi de financement.

Vaste gamme de solutions de financement d'entreprises

La BCGE, comme sa filiale française, propose des solutions de financement et de gestion de la trésorerie aux entreprises, qu'il s'agisse d'indépendants, de PME, de professions libérales ou de sociétés plus importantes. La maison mère dispose de départements spécialisés selon ces divers segments de clientèle. En outre, elle propose des solutions de financement telles que les avances à terme fixe, le leasing de biens d'équipement ou toutes autres solutions nécessaires aux entreprises.

Spécialiste de l'immobilier et de la construction

Tant les investisseurs immobiliers que les promoteurs et les entreprises de construction trouvent à la BCGE des solutions de financement de construction, de rénovation et des hypothèques pour tous types d'objets, qu'il s'agisse d'immeubles de logements, de bureaux ou de commerces.



L'immobilier expliqué à tout un chacun

Une brochure, portant le titre *Financement de l'immobilier: la doctrine d'engagement de la BCGE*, explique les grands principes qui régissent ce type de crédits et ce marché, de même que les critères propres à la BCGE.

Salle des marchés "orientée clients"

La BCGE est l'une des rares banques à Genève à faire profiter ses clients d'un accès facilité et personnalisé aux marchés financiers en sa qualité de membre de la bourse suisse SIX Swiss Exchange. La salle des marchés opère en architecture ouverte et est pleinement indépendante dans le choix des produits utilisés. La taille de ses équipes favorise un suivi personnalisé de la clientèle et une parfaite exécution des ordres de bourse. Elle intervient dans les domaines des changes, des billets, des actions, des obligations, des produits dérivés ou structurés et des fonds de placement. Elle participe, en tant que cheffe de file, à des émissions d'emprunts et de ce fait a également une dimension nationale. Par ailleurs, la salle des marchés participe de façon active à la gestion du bilan de la banque, *asset and liability management (ALM)*. Elle participe notamment à des opérations sur les marchés des capitaux. Elle contribue à l'information du public en rédigeant une chronique boursière quotidienne paraissant dans la presse romande.

Ingénierie financière pour entreprises et institutions financières

Sous l'égide de BCGE Club CFO (Choix Financiers Optimisés), la banque propose aux responsables financiers des entreprises et collectivités publiques ainsi qu'aux dirigeants de sociétés dans le domaine de l'immobilier, un service d'expertise visant les meilleurs choix en matière de stratégie financière et de maîtrise des risques. BCGE Club CFO offre essentiellement des conseils autour de trois thèmes : la gestion de la dette, la maîtrise du risque de change et l'optimisation de la trésorerie. Le Club CFO est également conçu comme un lieu d'échange sur les thèmes de la gestion financière et de la maîtrise des risques. Plusieurs fois par année, il organise des rencontres qui permettent d'approfondir des thèmes d'intérêt pour les décideurs financiers.

BCGE Asian desk réunit le *team* des spécialistes BCGE de financement des entreprises, de *corporate finance* et de *private banking* basés à Genève et à Hong Kong. C'est aussi une disponibilité pour la réflexion et le conseil pour les entreprises qui expérimentent ou pratiquent les marchés asiatiques. Finalement, BCGE Asian desk est un forum de rencontres entre entrepreneurs intéressés de près ou de loin à l'Asie et désirant échanger leurs expériences et leurs méthodes.

Transmissions et acquisitions d'entreprises

Les transmissions et acquisitions d'entreprises sont des opérations qui vont bien au-delà de la relation commerciale traditionnelle entre banque et entreprise. Pour cette raison, la BCGE dispose d'une équipe spécialisée en *corporate finance*, entièrement dévouée à l'accompagnement des chefs d'entreprises sur des questions de "haut de bilan", de fusions et acquisitions et de structuration du financement des fonds propres. Elle est chargée d'accompagner les clients lorsque la pérennité de l'entreprise exige qu'ils envisagent un développement – nouveau projet, acquisition – ou qu'ils préparent une transmission à des tiers, à leurs successeurs ou au management en place. BCGE Corporate Finance s'engage également dans la recherche de partenaires stratégiques ou financiers. Elle opère aussi dans le capital-risque par le biais de la filiale Capital Transmission (voir page 10).

Expert en financement du négoce international de matières premières

La BCGE dispose d'un pôle d'excellence dans le financement des transactions liées aux matières premières, un secteur économique central à Genève, une des capitales mondiales du négoce international. L'unité d'affaires Global commodity finance de la banque intervient dans la structuration et la mise à disposition de financements transactionnels à court terme, liés au négoce de matières premières, essentiellement l'énergie, les métaux et les céréales. Enfin, elle exploite un portefeuille ciblé d'interventions dans le domaine des crédits structurés. Elle contribue à l'élaboration d'une offre diversifiée, continue et complémentaire de services bancaires et de financement dans ce domaine d'activités sur la place, aux côtés de banques en grande partie étrangères. Les sociétés de négoce, très mobiles au plan mondial, sont très intéressées par cette capacité et cette disponibilité financière locale.

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Au service des Communes genevoises

La BCGE entretient des relations suivies avec les collectivités publiques genevoises en leur proposant des solutions adaptées de financement et de gestion financière. Elle développe et propose une gamme de produits et de services performants, flexibles et compétitifs répondant à leurs besoins. Elle met à leur disposition son savoir-faire en matière de gestion de la dette, d'optimisation des charges d'intérêt et de maîtrise des risques financiers. Elle rencontre les collectivités publiques plusieurs fois par an et entretient des relations commerciales importantes avec elles.

STATUTS ET CAPITAL

Un actionnariat diversifié

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public au sens de l'article 763 du Code des obligations, créée selon la Loi constitutionnelle du 12 mars 1993, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, par la fusion de la Caisse d'Epargne de la République et canton de Genève (fondée en 1816) et de la Banque Hypothécaire du canton de Genève (fondée en 1847). Son actionnaire premier est le Canton de Genève, qui détient 44.3% du capital-actions. La Ville de Genève et les Communes du Canton détiennent 28.3% du capital. 12'481 actionnaires, essentiellement des personnes privées, détiennent une part significative des titres au porteur. Il faut encore ajouter les actionnaires ayant déposé leurs titres dans des établissements tiers. Au total, les actions en circulation se montent à 27.4% du capital.

Vers l'action nominative unique

Lors de son Assemblée générale du 25 avril 2013, la BCGE a annoncé avoir proposé au Conseil d'Etat de moderniser la structure de son capital en optant pour une action nominative unique. Le gouvernement genevois s'est prononcé favorablement sur cette évolution et a indiqué, le 21 janvier 2015, soumettre au Grand Conseil une adaptation en ce sens de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève.

Cette réforme porte sur un seul changement : la transformation de la structure actionnariale actuelle faite d'actions nominatives exclusivement réservées aux collectivités publiques et d'actions au porteur cotées à la bourse suisse, accessibles aux actionnaires privés. L'introduction d'une action unique a pour but de renforcer l'attractivité du titre sur le marché des capitaux, de permettre à la banque de mieux connaître ses actionnaires par le biais du registre, d'abandonner le titre au porteur en anticipant l'évolution du droit suisse et de faciliter l'adaptation aux nouvelles exigences réglementaires sur les fonds propres (Bâle III).

Gouvernance reconnue

Le bihebdomadaire alémanique *Finanz & Wirtschaft* a classé les banques cantonales selon la qualité de leur gouvernance d'entreprise. La BCGE apparaît en haut du classement, en troisième position, et le journal précise: "Interessanterweise gehören ausgerechnet die Kantonalbanken von Bern, Waadt und Genf zu den Instituten mit der besten Corporate Governance" (de façon intéressante, les banques cantonales de Berne, Vaud et Genève sont parmi les instituts qui ont la meilleure gouvernance d'entreprise).

Contribuer au développement de l'économie genevoise

Conformément à l'article 2 de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève du 24 juin 1993, "la banque a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région. En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations autorisées par la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934. Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire".

Garantie partielle de l'Etat sur les dépôts d'épargne

Le Canton de Genève garantit partiellement le remboursement en capital et intérêts des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la banque. Le montant maximal garanti est fixé par l'article 25 de la Loi sur la BCGE. La banque rémunère l'Etat pour cette garantie. Les premiers CHF 100'000 sont garantis par la Confédération dans le cadre de la *Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses*, qui concerne les dépôts privilégiés¹. La garantie cantonale vient en sus de ce montant. Elle garantit les dépôts d'épargne dès CHF 100'001 jusqu'à CHF 500'000 et les dépôts des institutions de prévoyance ainsi que les avoirs de libre passage d'un adhérent, jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000. La garantie cantonale sera entièrement supprimée le 31 décembre 2016. Dès le 1^{er} janvier 2017, les dépôts des épargnants ne bénéficieront plus que de la garantie fédérale. La sécurité des déposants restera alors de toute façon au plus haut niveau du fait de la présence dominante du Canton de Genève dans le capital de la banque.

¹ www.esisuisse.ch.

PARTICULIERS

Services bancaires quotidiens

Opérations courantes
Comptes privés
BCGE Netbanking et Mobile Netbanking (consultation, paiements et bourse en ligne)
Cartes bancaires
Coffres

Epargne

Court, moyen et long termes
Comptes d'épargne
Obligations de caisse

Prévoyance

Centre de conseil en prévoyance
Comptes de 2^e et 3^e pilier
Libre passage
Plan d'épargne en fonds, 3^e pilier
Rentés viagères

Placements

Dépôts titres
Bourse en ligne
Fonds de placement et structurés
Plans d'épargne en fonds

Private banking

Mandats de gestion discrétionnaire
Crédits lombards
Dépôts à terme et fiduciaires
Conseils en placements, *advisory*
Planification patrimoniale
Investissements en *private equity*

Services aux gérants de fortune indépendants

Financement du logement

Résidences principales
Résidences secondaires
Crédits de construction ou de rénovation

Financement d'appui

Leasings véhicules
Crédits pour projets personnels

ENTREPRISES

Financement d'entreprises et gestion de la trésorerie

PME
Grandes entreprises
Professions libérales et indépendants

Financement de l'immobilier et de la construction

Investisseurs immobiliers
Promotion immobilière
Tertiaire immobilier et régies
Entreprises de construction

Financement de l'immobilier et de l'entreprise en France

Promotions immobilières
Financement de la transmission d'entreprises
Financement à moyen terme de l'entreprise

Financement du négoce international

Financements transactionnels
Financements structurés

Services et marchés financiers pour banques et assurances

Devises
Titres, fonds de placement
Métaux
Marché des capitaux
Trésorerie
Billets

Conseils aux entreprises, BCGE Corporate finance

Conseils en fusions et acquisitions (*M&A*)

Financements en fonds propres

Capital Transmission
Participation minoritaire au capital
Mezzanine finance
Management buyout

INSTITUTIONNELS

Financement et gestion de la trésorerie

Etat et entités satellites
Communes et fondations immobilières communales
Institutions paraétatiques et églises
Fondations immobilières de droit public
Collectivités publiques en Suisse
Organisations d'intérêt public

Asset management

Mandats actifs balancés
Mandats de gestion indicielle
Mandats actifs à risque contrôlé
Fonds de placement institutionnels
Gestion durable *small and mid caps* suisse
Conseil en placement institutionnel

Conseils pour des Choix Financiers Optimisés Club (CFO)

Conseil pour la gestion des taux
Conseil pour la gestion des changes

Services et marchés financiers pour institutionnels

Bourses
Devises
Métaux
Emissions
Marché des capitaux
Trésorerie

Les divisions : des entreprises internes

18



ENTREPRISES ET CLIENTS INSTITUTIONNELS

Claude Bagnoud

ORGANISATION, INFORMATIQUE ET OPÉRATIONS

Jean-Marc Joris

CEO

Blaise Goetschin (assis)

CLIENTÈLE INTERNATIONALE

Pierre-Olivier Fragnière

FINANCES ET CONTRÔLE DES RISQUES

Eric Bourgeaux (assis)

CLIENTÈLE PRIVÉE ET PME GENEVOISES

Jérôme Monnier

Division Etat-major de la direction générale

Blaise Goetschin, président de la direction générale, CEO

L'Etat-major de la direction générale a pour mission de fournir des services transversaux à l'ensemble du groupe BCGE. Il appuie le président de la direction générale dans ses tâches de conduite, de planification, d'accompagnement et de contrôle de l'entreprise, de ses divisions et de ses filiales. La division gère et documente la relation du CEO avec les organes supérieurs et de régulation, ainsi qu'avec les clients et les institutions extérieures. Elle est chargée du *marketing* et *product management*, de même que de la direction des ressources humaines et de la formation. Elle assure la conduite des affaires juridiques, la communication institutionnelle, les *corporate affairs* et les relations avec les actionnaires. Enfin, elle intervient au service de toute la banque en matière de contentieux, *workout* et de contrôle de l'activité de crédit.

Division Finances et contrôle des risques

Eric Bourgeois, membre de la direction générale, CFO

La division définit et conduit l'exécution de la stratégie financière de la banque, elle apporte ses connaissances et ses analyses économiques et financières lors des processus décisionnels. Elle mobilise un financement sûr et économique tout en pilotant le bilan et les ratios prudentiels. La division supervise les risques, assure la conformité (*compliance*) et surveille l'organisation du contrôle interne des activités de la banque. Grâce à la salle des marchés, la division assure à la clientèle de la banque le meilleur service pour les opérations sur titres et devises. L'unité d'affaires BCGE Asset management, spécialisée dans la gestion quantitative et indiciaire, la gestion des mandats et la stratégie de placement, complète les services et les compétences macro-économiques et financières mises à disposition des divisions de front.

Division Entreprises et clients institutionnels

Claude Bagnoud, membre de la direction générale

Partenaire des entreprises, des institutionnels et des collectivités publiques genevoises et suisses, la division est en relation avec plus de 4'000 sociétés ou administrations leur apportant une contribution déterminante. Par une offre large de produits de financement et d'équipement bancaire, elle met à disposition des entreprises des crédits pour leurs fonds de roulement et leurs projets d'investissement, de même qu'elle accompagne les clients dans leurs opérations d'acquisition et de transmission d'entreprises. Elle propose aussi un service spécialisé dans la gestion des risques financiers et diverses solutions pour le financement de projets immobiliers et des entreprises de la construction. Elle conseille les entreprises tout au long de leur cycle de vie, notamment lors des successions, des expansions rapides, des fusions et acquisitions, des *management buy outs (MBO)* ou des ouvertures du capital en bourse. Elle offre également toutes les compétences de la banque en matière de gestion de portefeuilles (*asset management*) aux institutionnels, qu'il s'agisse de caisses de pension, de fondations, ou de fortunes gérées par des entreprises ou leurs dirigeants.

Division Clientèle internationale

Pierre-Olivier Fragnière, membre de la direction générale

La division est chargée des activités internationales de la BCGE. A ce titre, elle fédère et développe les lignes de métier que sont le private banking international, le financement du négoce international de matières premières et la gestion des relations avec les banques, les assurances et les institutions internationales. Les financements, tout comme les stratégies de placement ou tout autre service de type *non lending*, sont offerts à une clientèle internationale en fonction de son profil et de ses attentes. La division s'appuie sur son implantation genevoise, mais également sur ses succursales de Lausanne et Zurich et, au-delà du marché domestique, sur ses bureaux de représentation de Dubaï et Hong Kong ; ces derniers facilitent notamment les relations avec une clientèle intéressée à une gestion d'actifs *swiss made*. Ils permettent également à la BCGE et à ses clients un accès plus aisé aux marchés financiers asiatiques.

Division Clientèle privée et PME genevoises

Jérôme Monnier, membre de la direction générale










La division est au service de l'ensemble de la clientèle privée du canton de Genève et de sa région. Elle offre notamment ses services aux particuliers, aux professions libérales, aux petites entreprises et aux indépendants. Forte d'un effectif de 245 collaborateurs, elle accomplit sa mission de proximité au quotidien à travers son réseau de 22 agences, six espaces 24h/24 et 146 guichets automatiques. Pour maintenir son *leadership* sur le marché, la division met à disposition de ses clients de nouvelles gammes très complètes de prestations en utilisant des canaux de distribution parallèles et diversifiés. Ce déploiement territorial est complété par un centre d'appels et une banque en ligne dédiés. Ce centre de compétence en gestion de fortune propose une approche de conseil global originale permettant aux clients genevois de structurer, protéger, développer et rentabiliser leur patrimoine en vue d'une planification financière optimale. La division finance et conseille la clientèle dont elle a la responsabilité.












Division Organisation, informatique et opérations








Jean-Marc Joris, membre de la direction générale


La division planifie, exploite et contrôle les technologies de l'information. Elle est chargée de la conceptualisation et de la mise en œuvre de l'architecture organisationnelle de la banque. Elle a pour mission d'améliorer les standards de service à la clientèle, d'élever la productivité et de moderniser les équipements dans un cadre de maîtrise des coûts ; elle gère et contrôle, sur un plan technique et administratif, les opérations de la banque au service des équipes du front et de leurs clients. La division conduit également les activités opérationnelles de la banque, la logistique, les achats, la sécurité et assure la continuité du site internet www.bcge.ch ainsi que sa plateforme de paiements et de bourse en ligne.

ÉTAT-MAJOR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE		
 <p>Blaise Goetschin ^{I, III, VI, VII} Président de la direction générale, CEO</p>	 <p>Christophe Weber ^{VII} Etat-major de la direction générale</p>	 <p>Hélène De Vos Vuadens Communication et relations investisseurs</p>
 <p>Elisabeth Ray Tang Ressources humaines</p>	 <p>Philippe Marti ^{IV} Juridique</p>	 <p>Christian Hamm Marketing</p>
 <p>Emile Rausis ^{I, IV, V} Contentieux, workout et contrôle crédits</p>	 <p>Bernard Matthey ^{IV} Contentieux et workout</p>	 <p>Tanguy de Jaegere ^{I, IV} Expertise et contrôle crédits</p>


CLIENTÈLE PRIVÉE ET PME GENEVOISES		
 <p>Jérôme Monnier ^{III, V, VII} Membre de la direction générale</p>	 <p>Pierre Villanti Gestion du réseau d'agences et business development</p>	 <p>Sébastien Collado ^I Financements PME et indépendants</p>
 <p>Pierrette Jaton Klopfenstein Secteur centre</p>	 <p>François Kirchoff Secteur ouest</p>	 <p>David Bottoli Secteur rive gauche</p>
 <p>Franco Furcolo BCGE Private Banking clientèle suisse</p>	 <p>Albert Gallegos Conseil patrimonial et prévoyance</p>	 <p>Audrey Rozen Doerks Banque en ligne</p>

ENTREPRISES ET CLIENTS INSTITUTIONNELS		
 <p>Claude Bagnoud ^{I, III, V, VI} Membre de la direction générale</p>	 <p>Patrick Senger Etat-major entreprises et business development</p>	 <p>Charles Kaeser ^I Immobilier et construction</p>
 <p>Alain Voirol Collectivités publiques</p>	 <p>Virginie Fauveau Corporate finance</p>	 <p>Nicolas Bézaguet Personal finance</p>
 <p>Catherine Raphoz Entreprises France</p>	 <p>Patrizio Arioni Investisseurs institutionnels</p>	 <p>Raoul Monnay ^I Entreprises Suisse</p>
 <p>Eric Wesse ^{II} Président du directoire BCGE (France) SA Filiale à 100% du groupe BCGE</p>	 <p>Virginie Fauveau Directrice Capital Transmission SA Filiale à 100% du groupe BCGE</p>	

ORGANISATION, INFORMATIQUE ET OPÉRATIONS		
 <p>Jean-Marc Joris ^{VI, VII} Membre de la direction générale</p>	 <p>Jean-Michel Comte Centre de services opérations bancaires</p>	 <p>Grégory Denizou Centre de services crédits et prestations</p>
 <p>Fabrice Fournier Centre de services fiscalité</p>	 <p>Céline Orlandini Logistique et gestion des achats</p>	 <p>Guy Reboh ^{VI, V, VII} Organisation</p>
		 <p>Daniel Stocco ^{VI} IT</p>

CLIENTÈLE INTERNATIONALE	
 Pierre-Olivier Fragnière ^{I, III, V} Membre de la direction générale	 Claudio Pietroforte ^{II} Private Banking international
 Josiane Tistouet Global strategy and business support	 Olivier Thyssen Credit analysis and business administration
 Philippe Terrier Global commodity finance	 Gérard Demierre Opérations global commodity finance
 Nicolas Demierre Commodity and structured finance	 Serge Chesternine Commodity and transactional finance
 Yves Spörri Banques et institutions internationales	 Léonard Graz Banques
 Irène Diez Assurances et autres institutions financières	 Priska Tribelhorn Team 1 Private Banking international Genève
	 Olivier Ernout Team 2 Private Banking international Genève
	 Shahab Malek-Abhari Representation office Dubaï
	 Laurent Barbé Team 3 Private Banking international Genève
	 Massimo Cangini Gérants de fortune indépendants
	 Boris Bijleveld Representation office Hong Kong
	 Massimo Cangini (a.i.) Private Banking Lausanne
	 Karl Aeschbacher Private Banking Zurich

FINANCES ET CONTRÔLE DES RISQUES	
 Eric Bourgeaux ^{III, V, VI} Membre de la direction générale, CFO	 Marc Doerks ^{VI} Etat-major finances et contrôle des risques
 Yvan Nicolet Comptabilité générale	 Frédéric Vernet Contrôle de gestion
 Constantino Cancela ^{II} BCGE Asset management	 Constantino Cancela ^(a.i.) Portfolio management institutionnel
 Haroldo Jiménez ^{II, III} Etudes financières	 Valérie Lemaigre ^{II} Investment office
	 Pierre Sauvagnat ^{II, III} Marchés financiers et trésorerie
	 Marianne Bourgoz Gorgé ^{III, V} Contrôle des risques
	 Marie-José Bratcov Conformité
	 Axel Moser ^{II} Portfolio management privé
	 Thierry Angele Advisory

AUDIT INTERNE
 Monique Seiss Baudry Directrice, rattachée au conseil d'administration

^I Membre du comité des crédits

^{II} Membre du comité stratégie de placement

^{III} Membre du comité ALM

^{IV} Membre de la commission des crédits à risques accrus

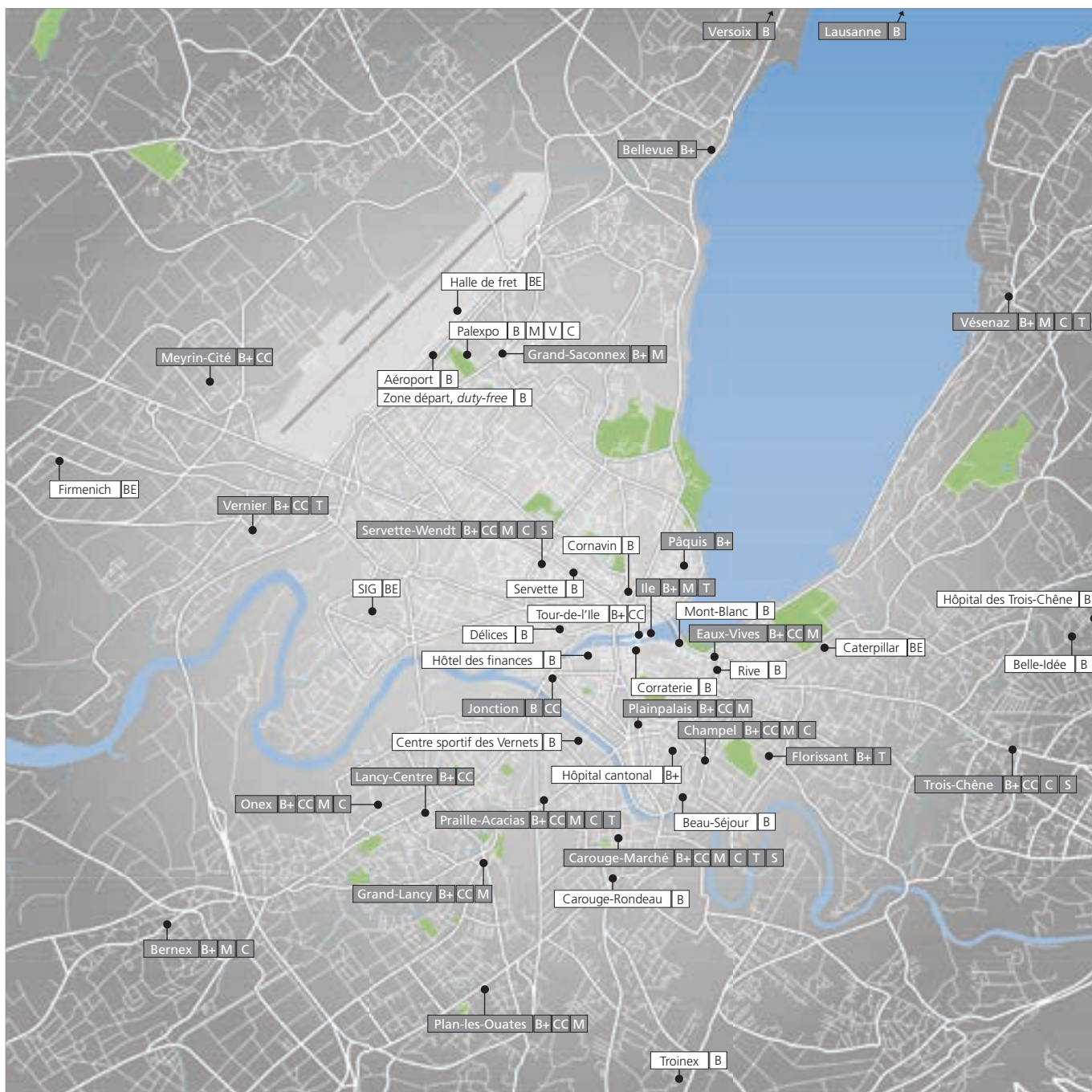
^V Membre du comité des risques

^{VI} Membre du comité de stratégie informatique

^{VII} Membre du comité stratégique organisation

Votre banque à votre service près de chez vous

Réseau de 22 agences et de 146 automates bancaires



- Agence BCGE
- B Bancomat
- B+ Bancomat permettant aussi le versement de billets en francs et en euros
- BE Bancomat en entreprise, réservé au personnel ou à un public restreint
- CC Cashcoin
- M Monnayeur
- V Versomat
- C Changeomat
- T Trésor permanent
- S Ouverte le samedi de 9h00 à 12h00

**Bellevue**Route de Lausanne 329
Martin Wintermantel (a.i.)**Bernex**Rue de Bernex 284
Eric Maenza**Carouge-Marché**Rue Saint-Victor 39
Marie-José Molla**Champel**Avenue de Champel 45
Olivier Vota**Eaux-Vives**Rue Versonnex 13
Jean-Paul Cara**Florissant**Route de Florissant 66
Benjamin Jeanroy**Grand-Lancy**Place du 1^{er}-Août 1
Florent Reynaud**Grand-Saconnex**Route de Ferney 169
Christelle Didier**Ile**Quai de l'Ile 17
Pierrette Jatton-Klopfenstein**Jonction**Boulevard Saint-Georges 2
Stéphane Kursner**Lancy-Centre**Route de Chancy 67
Françoise Thomas**Meyrin-Cité**Rue De-Livron 19
Stéphane Bonnin**Onex**Avenue du Gros-Chêne 14
Cécile Huber-Luquiens**Pâquis**Place de la Navigation 10
Michel Boven**Plainpalais**Rue de Carouge 22
Pierre-Olivier Vialla**Plan-les-Ouates**Place des Aviateurs 5
Jean-Luc Gruaz**Praille-Acacias**Route des Acacias 49
Cédric Liraki**Servette-Wendt**Avenue Wendt 54
Alexandre Scala**Trois-Chêne**Rue de Genève 78
David Bottoli**Vernier**Route de Vernier 219
Patrick Guex**Versoix**Route de Suisse 37
Martin Wintermantel**Vésenaz**Route de Thonon 45-47
Nicolas Borde**ESPACES 24 HEURES****Carouge-Rondeau** – Rue Ancienne 88**Corraterie** – Rue de la Corraterie 4**Délices** – Rue des Charmilles 1**Hôpital cantonal** – Rue Micheli-du-Crest 24**Palexpo** – Palais des Expositions**Tour-de-l'Île** – Rue de la Tour-de-l'Île**BANCOMATS HORS AGENCES****Aéroport** – *duty free***Aéroport** – halle de fret**Aéroport** – niveau départ**Caterpillar** – Route de Frontenex 76**Centre sportif des Vernets**

Rue Hans-Wilsdorf 4

Cornavin**Firmenich** – Route de la Bergère 7**Halles de Rive** – Boulevard Helvétique 27**Hôpital Beau-Séjour**

Avenue de Beau-Séjour 26

Hôpital de Belle-Idée

Chemin du Petit-Bel-Air 2

Hôpital des Trois-Chêne

Chemin du Pont-Bochet 3

Hôtel des finances – Rue du Stand 26**Mairie de Troinex**

Chemin de la Grand-Cour 2

Parking du Mont-Blanc**Rue de la Servette 59****Services Industriels de Genève (SIG)**

Chemin du Château-Bloch 2

GENÈVE . ZÜRICH . LAUSANNE . PARIS . LYON . ANNECY . DUBAÏ . HONG KONG



ADRESSE DE DÉPÔT SÉCURISÉE . GESTION DE LIQUIDITÉS . FONDS DE PLACEMENT . PROGRAMME DE FIDÉLITÉ



 **BCGE** ÉPARGNE
BANQUE DE DÉPÔT SÛRE

Reflets conjoncturels

L'économie genevoise a poursuivi son expansion en 2014

Le taux de croissance du PIB cantonal est plus élevé que celui observé à l'échelon national. Le PIB genevois devrait progresser de 2.3% en 2014¹. Moins tournée vers la zone euro que le reste de la Suisse, l'économie genevoise a profité de l'appréciation du dollar en seconde partie d'année, notamment en matière d'exportations et de tourisme. Malgré la croissance globale de l'économie du canton, l'évolution de la situation dans certaines branches d'activité a été loin d'être favorable en 2014. Cette synthèse, en pages 26 à 29, est extraite du *Supplément annuel des Reflets conjoncturels*, de mars 2015, publié par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Population

En 2014, la population résidante du canton de Genève augmente de 8'334 personnes, soit +1.8% en une année. Elle s'établit à 482'545 habitants en fin d'année. Il s'agit de la croissance la plus forte depuis les années soixante. Cette progression supplante donc celle de 2003, année suivant l'entrée en vigueur du premier volet de l'accord sur la libre circulation des personnes, la plus dynamique jusqu'alors.

La croissance démographique genevoise s'explique essentiellement par le jeu des migrations: la contribution du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) s'élève à 78%, tandis que les 22% restants sont dus au solde naturel (différence entre les naissances et les décès).

L'importance du solde migratoire tient à deux facteurs. D'une part, le nombre de personnes venues s'installer dans le canton en 2014 reste aussi élevé que les années précédentes (24'388 immigrés) et, d'autre part, le nombre de personnes qui ont quitté le canton est moins important (17'879 émigrés). C'est la première fois depuis 2003 que le plancher de 20'000 départs annuels est enfoncé.

Exportations

Depuis 2010, les exportations de marchandises du canton de Genève sont en hausse constante. En cinq ans, leur valeur s'est accrue de plus de CHF 5 milliards, soit +37%. Pour 2014, elle s'élève à CHF 18.6 milliards (hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités), affichant une progression de 10.4% en une année. La croissance des exportations s'est renforcée au fil des trimestres. Au quatrième, les livraisons vers l'étranger ont même atteint un niveau trimestriel historique, en franchissant pour la première fois la barre des CHF 5 milliards.

Trois natures de marchandises se répartissent à elles seules plus de 90% de la valeur des exportations genevoises en 2014: horlogerie (43%), bijouterie (36%) et chimie (12%). Les exportations d'horlogerie et, surtout, de bijouterie dépassent les précédents sommets de 2013 (respectivement +5.6% et +19.4%). Quant à celles de chimie, elles repartent en légère hausse au regard de 2013 (+1.3%).

A l'échelon suisse, les exportations se fixent à CHF 208.3 milliards, progressant de 3.5%. Ce total supplante le précédent record, atteint en 2008.

Importations

Depuis 2010, la valeur des importations de marchandises s'est accrue de plus de 25%. En 2014, elle s'élève à CHF 11.9 milliards (hors métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités), affichant une croissance annuelle de 8.0%. Après un premier semestre morose (-1.8%), les importations ont repris leur envol en seconde partie d'année (+17.5%).

Les matières premières et demi-produits, les produits énergétiques et les biens d'équipement enregistrent des baisses de, respectivement, -1.1%, -6.7% et -1.8%. Quant aux biens de consommation, de loin le groupe le plus important, avec trois quarts du total des achats genevois en provenance de l'étranger, ils s'accroissent de 12.1% en un an.

A l'échelon national, les importations stagnent pour la deuxième année consécutive (+0.4% par rapport à 2013). Leur valeur se monte à CHF 178.3 milliards, soit un niveau inférieur au pic de 2008.

Industrie

Bien que moins mauvaise qu'en 2013, la marche des affaires dans l'industrie genevoise est jugée globalement insatisfaisante en 2014. Si les entrées de commandes, les carnets de commandes et la production s'orientent à la hausse de janvier à juin, leur évolution est plus mitigée durant la seconde partie de l'année. A l'échelon national, la situation des affaires est, dans l'ensemble, considérée comme satisfaisante.

Services financiers

Après un premier semestre 2014 marqué par une détérioration, la situation s'améliore durant la seconde partie de l'année dans les services financiers genevois. Bien que la marche des affaires soit globalement satisfaisante, la demande de prestations se contracte toutefois durant le second semestre. Quant à la situation bénéficiaire, si elle s'est dégradée durant les trois premiers trimestres, elle s'améliore en fin de période. Dans le même temps, la position concurrentielle a évolué de façon plutôt favorable tout au long de l'année.

A l'échelon national, la marche des affaires est bonne et s'améliore encore par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, les indices boursiers affichent une forte hausse.

Hôtellerie

En 2014, les nuitées observées dans les hôtels du canton de Genève affichent une progression de 1.9% par rapport à 2013. Leur nombre se fixe à 2.9 millions et dépasse de 55'000 nuitées, le précédent record datant de 2008. La croissance des nuitées provenant des hôtes de Suisse s'établit à 5.2%, celle des hôtes de l'étranger à 1.2%. Hormis le repli observé d'avril à juillet, le nombre de nuitées s'accroît tout au long de l'année. Si le chiffre d'affaires des hôteliers suit le même mouvement haussier, la situation bénéficiaire, quant à elle, évolue en dents de scie.

A l'échelon suisse, le nombre de nuitées croît de 0.9% en un an. Dans la région zurichoise, dont le profil du secteur touristique est similaire à celui du canton de Genève, la hausse y est légèrement supérieure (+2.2%).

Restauration

Durant l'année 2014, les restaurateurs genevois sont restés très insatisfaits de la marche de leurs affaires. Le chiffre d'affaires et la situation bénéficiaire sont en baisse tout au long de l'année, hormis une embellie observée au premier trimestre.

Commerce de détail

La marche des affaires, dans le commerce de détail genevois, demeure mauvaise durant l'année 2014 et se détériore même par rapport à l'année précédente. En moyenne, sur l'ensemble des douze mois de 2014, la fréquentation des magasins, le chiffre d'affaires ainsi que le volume des ventes sont en recul. Ce dernier tend toutefois vers une stabilité en fin d'année.

Autres branches des services

Dans les autres branches des services¹, qui regroupent un nombre élevé d'entreprises et d'emplois dans le canton, la situation des affaires est considérée comme bonne pour l'ensemble de l'année 2014. Elle s'améliore même par rapport à 2013. En un an, la demande de prestations s'étoffe. Dans le même temps, la situation bénéficiaire reste plutôt stable, se consolidant même au troisième trimestre.

¹ Transports, communication, informatique, activités juridiques et comptables, nettoyage, autres services aux entreprises, santé et action sociale, services personnels et activités récréatives.

Construction

Dans le gros œuvre, les entrepreneurs ont été insatisfaits de leurs affaires tout au long de l'année 2014, même si la situation est moins mauvaise qu'en 2013. Dans le second œuvre, les entrepreneurs restent en revanche satisfaits.

Fin 2014, 660 bâtiments neufs sont en cours de construction, soit 1% de plus qu'à la fin 2013. Ils représentent un volume de 4.6 millions de m³ et une valeur de CHF 3.8 milliards, des chiffres stables par rapport à ceux de l'année précédente.

Logements et locaux non résidentiels

En 2014, le canton de Genève enregistre un gain de 1'621 logements, soit une augmentation de 21% par rapport à 2013. Ce total est supérieur à la moyenne enregistrée entre 2000 et 2013 (1'381). Parmi les 1'776 logements construits, 1'589 proviennent de nouvelles constructions et 187 sont issus de transformations. A l'opposé, 155 logements ont été détruits.

En amont dans le processus de construction, l'effectif des logements autorisés à la construction progresse fortement par rapport à 2013 (+61%; 2'629 logements). Le nombre de nouveaux logements prévus dans les requêtes en autorisation de construire (1'565) est en revanche plutôt faible au regard des chiffres enregistrés entre 2000 et 2013 (1'821 logements par an, en moyenne). A fin 2014, 3'460 logements sont en cours de construction, un effectif inférieur à celui de fin 2013 (-7%), mais qui reste à un niveau historiquement élevé.

Du côté des bâtiments destinés à des activités économiques, les surfaces non résidentielles nouvellement construites s'élèvent, en 2014, à 35'526 m², en baisse de 70% par rapport à 2013. Elles sont nettement moins importantes que lors des années précédentes (148'186 m² par an, en moyenne, depuis 2000).

Services immobiliers

En 2014, les professionnels de la gérance conservent un regard positif sur la situation de leurs affaires. En revanche, dans la promotion, la marche des affaires s'est détériorée par rapport à 2013 et est considérée comme juste satisfaisante. Quant au courtage, la situation n'est pas très bonne, mais une légère amélioration se profile en fin d'année.

Les 1'971 transactions immobilières recensées en 2014 représentent une hausse de 10.0% par rapport à 2013, qui constituait cependant un niveau plancher. Le total de 2014 est proche de celui enregistré en 2012 et inférieur à ceux observés de 2007 à 2011. En termes de valeur, le total des sommes engagées (CHF 4 milliards) est le plus bas enregistré depuis 2009.

Emploi

Dans le canton de Genève, l'emploi en équivalents plein temps (EPT) continue la progression entamée en 2010 (secteurs secondaire et tertiaire, sans le secteur public international ni les services domestiques). Toutefois, son rythme ralentit légèrement: +1.0% en moyenne annuelle en 2014, contre +1.3% en 2013. Les emplois dans le secteur secondaire, qui représentent 15% du total, augmentent de 0.9% en 2014. Dans le secteur tertiaire (85% du total), la hausse est de 1.0%. Les emplois occupés par des femmes s'accroissent relativement plus que ceux occupés par des hommes (respectivement +1.7% et +0.5%). En Suisse, le nombre d'emplois en EPT augmente de 0.9% en moyenne annuelle, contre 1.3% en 2013.

Frontaliers

Le nombre de frontaliers étrangers actifs continue d'augmenter, mais à un rythme moins élevé que durant les années précédentes. En moyenne, pour les trois premiers trimestres 2014, la hausse atteint 3.2% par rapport à la période correspondante de 2013.

Marché du travail

En 2014, le taux de chômage se maintient à 5.5% en moyenne annuelle, comme en 2013. Pendant l'année 2014, une légère tendance à la baisse se dessine: de 5.7% en janvier, le taux passe à 5.4% en décembre. L'effectif des chômeurs de longue durée diminue, notamment à partir de septembre. En décembre, ils sont 15% de moins qu'une année auparavant. En Suisse, le taux de chômage demeure également stable en moyenne annuelle en 2014 (3.2%).

En 2014, le nombre de personnes concernées par des réductions d'horaires de travail recule de plus de la moitié en moyenne annuelle par rapport à 2013 (-56%). La tendance à la baisse s'observe tout au long de l'année.

Masse salariale

Après quatre années de progression à un rythme constant, de l'ordre de 3% par an (en termes nominaux comme en termes réels), la masse salariale versée dans le canton de Genève recule en 2014. Pour l'ensemble de l'année, elle fléchit de 0.6% en termes nominaux par rapport à 2013. Mesurée en termes réels, c'est-à-dire déflatée au moyen de l'indice genevois des prix à la consommation, le repli de la masse salariale est de 0.7% en 2014.

Prix à la consommation

En 2014, les prix restent quasi stables. Ainsi, le renchérissement annuel moyen est de +0.1%, comme en 2013. Après une hausse en première partie d'année – en mai 2014, l'indice atteint son plus haut niveau en près de 3 ans –, l'indice genevois des prix à la consommation fléchit en seconde partie d'année sous l'impulsion des produits pétroliers, dont les prix reculent de 13.1% entre août et décembre 2014.

Comme lors des trois années précédentes, mais de manière moins marquée, les prix des marchandises diminuent (-0.6% en variation annuelle moyenne), alors que ceux des services s'accroissent (+0.5%).

Les principales hausses concernent les loyers des logements (+1.4% en variation annuelle moyenne), les prix de l'alimentation (+1.1%) et ceux de la restauration (+0.9%). Pour ces trois postes de dépenses, qui figuraient déjà parmi ceux ayant le plus d'impact sur l'évolution de l'indice en 2013, les renchérissements constatés en 2014 sont toutefois inférieurs à ceux enregistrés une année auparavant.

S'agissant des baisses notables, citons le domaine de la santé: prix des médicaments (-4.5%), primes d'assurance maladie privée (-7.6%) et tarifs des services hospitaliers (-1.1%). Les prix des carburants et du mazout, qui atteignent en fin d'année leur plus bas niveau depuis quatre ans, reculent respectivement de 2.5% et 1.3% en moyenne annuelle par rapport à 2013.





ENTREPRISES

PARTENAIRE FIABLE DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

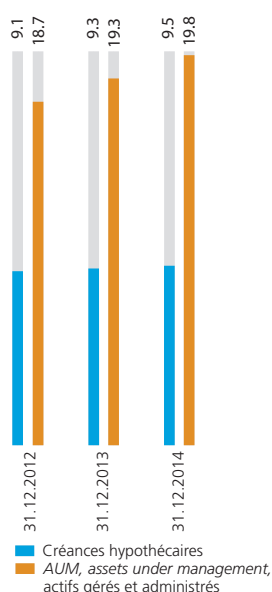


Marché des affaires en 2014

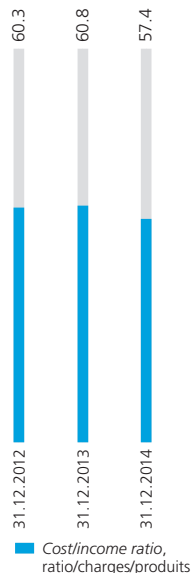
Forte hausse de la profitabilité et progression du dividende de 11%

La BCGE a réalisé en 2014 de très bons résultats. La profitabilité, exprimée par le bénéfice net de CHF 76.2 millions (+4.4%) et le bénéfice économique de CHF 115.4 millions (+34.7%), a progressé de manière marquante. La compétitivité s'est bien affirmée, notamment au travers de deux indicateurs: les prêts hypothécaires, qui ont atteint CHF 9.5 milliards et les actifs gérés et administrés qui se sont accrus à CHF 19.8 milliards, soit une hausse de 2.6%. Les fonds propres ont dépassé CHF 1.2 milliard (+6.2%) et forment une assise solide pour le développement futur. Le dividende proposé à l'Assemblée générale a été augmenté à 5% du nominal (+11%). Pour 2015, la banque table sur un bénéfice comparable à celui de 2014.

Compétitivité: croissance des crédits et de la gestion de fortune en CHF milliards



Productivité en forte progression en %



Principaux chiffres consolidés de l'exercice 2014 (en CHF 1'000)

	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012	Variation 2014-2013
Total du bilan	17'493'768	16'619'020	16'472'650	5.3%
Créances hypothécaires	9'503'574	9'319'134	9'070'985	2.0%
Actifs gérés et administrés	19'847'828	19'343'694	18'737'537	2.6%
Fonds propres	1'235'521	1'162'984	1'085'752	6.2%
Ratio des fonds propres de base durs (CET1+AT1)	12.59%	11.60%	10.63%	8.5%
Ratio des fonds propres réglementaires disponibles	13.97%	13.47%	12.86%	3.7%
Effectifs (équivalent 100%)	710	725	723	-2.1%
Résultats				
Produits d'exploitation	360'042	334'767	345'760	7.6%
Charges d'exploitation	206'769	203'696	208'352	1.5%
Bénéfice brut	153'273	131'071	137'408	16.9%
Bénéfice intermédiaire	115'428	85'720	92'081	34.7%
Bénéfice net	76'155	72'961	67'008	4.4%
Rendement				
ROE (rend. du capital en %)	6.3%	6.4%	6.3%	-1.6%
Dividende	5%	4.5%	4.5%	11%

Bilan en croissance régulière

Pour la septième année consécutive, le bilan a progressé, atteignant CHF 17.49 milliards (+5.3%).

Bénéfice net record

La productivité a progressé fortement, le *cost/income ratio* s'est amélioré de 3.4 points de pourcentage pour rejoindre les 57.4%. La profitabilité a avancé vigoureusement avec un résultat intermédiaire sur les fonds propres qui a passé de 7.5% à 9.5%. Le bénéfice brut s'est accru de 16.9%. Le bénéfice intermédiaire (bénéfice économique) atteste d'une performance opérationnelle et commerciale de haute valeur avec une progression de 34.7%. Le bénéfice net a poursuivi sur sa tendance haussière et a atteint le chiffre record de CHF 76.2 millions (+CHF 3.2 millions).

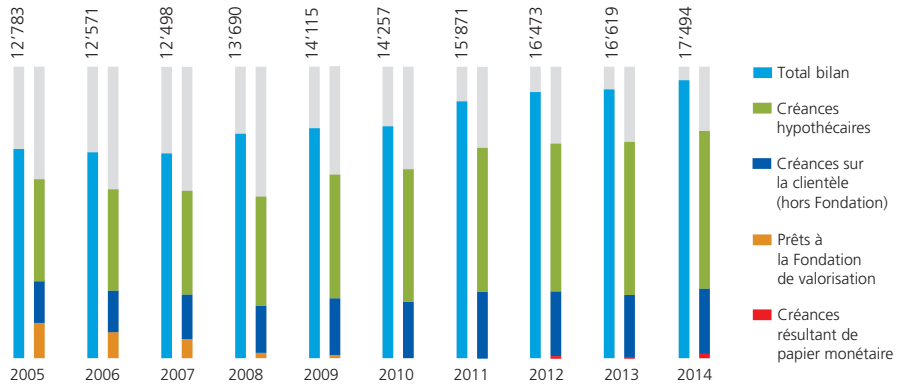
Les revenus ont bénéficié de la diversification des métiers

Les revenus ont fait une progression remarquable de 7.6% à CHF 360 millions, en dépit d'un environnement complexe. La marge d'intérêt a été très bien gérée, compte tenu d'une hausse modérée des crédits combinée avec les taux bas. Les commissions et les autres revenus ont avancé de concert, notamment grâce aux métiers à compétences très élevées tels que le *global commodity finance* ou le marché des capitaux. La part internationale du chiffre d'affaires réalisée en EUR et en USD s'est située à 31%. Cette stratégie de diversification des activités, des marchés, des types de clientèle, offre les meilleures options d'adaptation pour l'avenir.

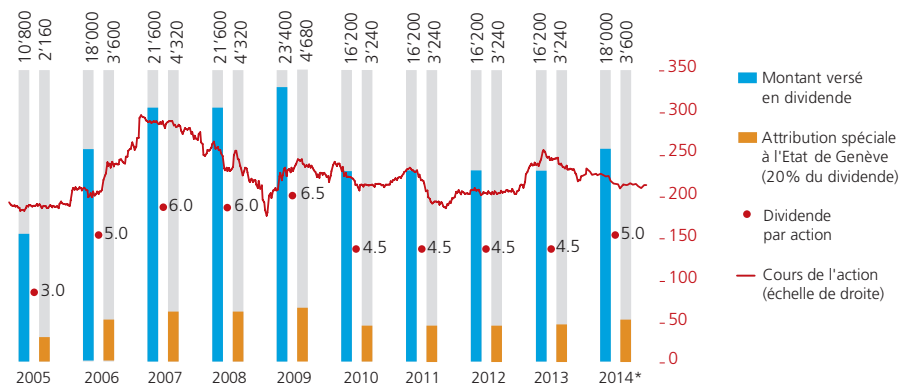
Forte hausse des commissions

La banque a accentué ses activités de conseil et de gestion à faible consommation de fonds propres, pour les particuliers et les entreprises, et les commissions ont atteint CHF 108 millions (+10.5%). Les commissions de crédits ont traduit une croissance du *global commodity finance* alors que celles sur les titres sont ressorties d'une gestion de fortune en croissance et d'opérations d'émissions sur les marchés des capitaux et des placements privés. Les autres commissions ont évolué favorablement dans le *retail banking* (+29.8%).

Evolution du bilan en CHF millions

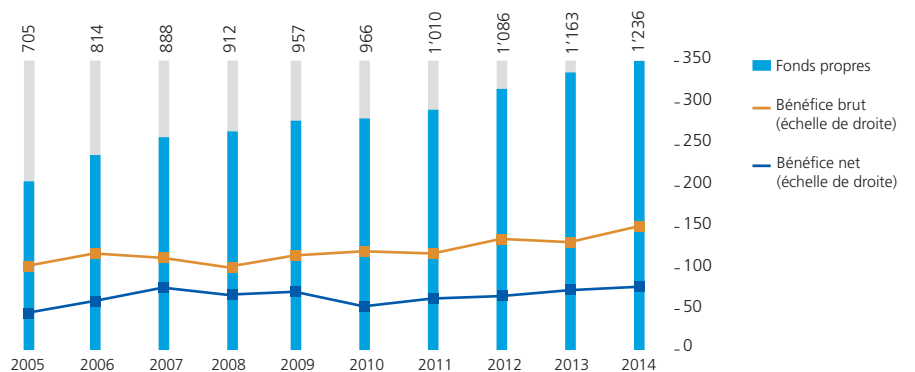


Evolution du dividende, des montants versés au titre du dividende (en milliers) et du cours de l'action BCGE en CHF

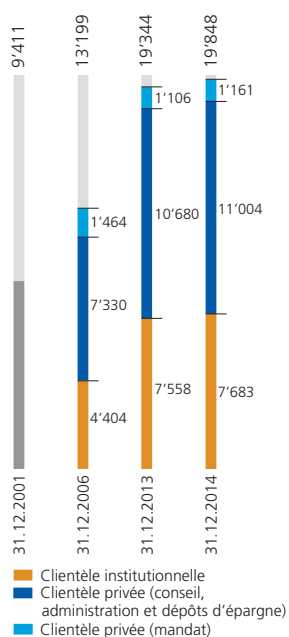


*Propositions de dividende et d'attribution spéciale à l'Etat de Genève.

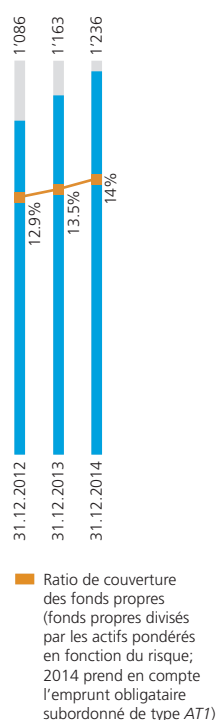
Evolution des résultats et des fonds propres en CHF milliers



Les fonds gérés et administrés avancent de 2.6% en CHF millions



Ratio de couverture des fonds propres de 14% en CHF millions



Partie prenante de l'économie genevoise

La BCGE est le pôle principal du financement de l'économie genevoise (1 entreprise sur 2 est cliente). La banque a octroyé CHF 1.02 milliard de crédits supplémentaires aux entreprises et aux particuliers en 3 ans. En 2014, les créances hypothécaires ont progressé modérément à CHF 9.5 milliards (+2%), alors que les créances à la clientèle ont crû à CHF 4.05 milliards (+5.5%). La banque a privilégié une politique de prudence en donnant la priorité à la qualité du risque et de la marge.

Progression de plus de CHF 500 millions des fonds gérés et administrés

Les fonds gérés et administrés ont atteint CHF 19.8 milliards (+2.6%). Les activités de private banking ont bien résisté aux transformations structurelles du secteur (+3.2%) alors que l'on a enregistré une croissance régulière de la gestion institutionnelle (+1.7%). BCGE 1816, la bourse en ligne, en forte augmentation, comptait 4'600 clients (+32%).

Nouvelle progression des fonds propres

La croissance annuelle des fonds propres de CHF 73 millions les a portés à CHF 1.24 milliard, ce qui implique un ratio de couverture de 14%, bien au-dessus du minimum réglementaire de 12%. Depuis 2000, ce ne sont pas moins de CHF 551 millions de fonds propres supplémentaires qui ont été créés.

Potentiel de hausse

Un potentiel important de hausse de l'action BCGE existe en raison de l'écart entre son cours de bourse, de CHF 214.10 au 31 décembre 2014, et sa valeur intrinsèque selon les fonds propres par action, de CHF 349.

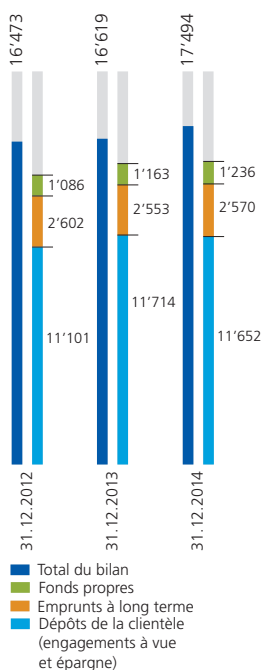
Dividende en hausse de 11%

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale une distribution de dividende de 5% du nominal. Cette hausse de 11% accompagne les excellents résultats et les perspectives positives. Ce sont ainsi CHF 18 millions qui seront répartis entre les actionnaires publics, institutionnels et privés.

Contribution aux collectivités publiques

La contribution totale de la banque aux collectivités publiques est importante; pour l'exercice 2014, elle leur a redistribué CHF 38 millions. Ce ne sont pas moins de CHF 327 millions qui leur ont été versés ces 10 dernières années.

Dépôts de la clientèle
à CHF 11.7 milliards
en CHF millions



Priorités stratégiques 2015

La banque s'est fixé cinq axes stratégiques prioritaires pour l'année en cours :

- être le partenaire central de l'économie régionale et des entreprises,
- opérer une croissance sélective des financements hypothécaires,
- poursuivre une croissance ciblée dans le private banking suisse et international,
- accroître ses parts de marché dans l'*asset management* et les fonds de placement,
- améliorer la productivité opérationnelle.

Perspectives 2015

La banque entend poursuivre son expansion commerciale malgré un contexte financier national et international incertain. Elle table sur la diversité de ses compétences et sur l'adéquation de son modèle d'affaires aux spécificités de l'économie genevoise. La croissance des affaires à forte valeur ajoutée et la fidélité de sa clientèle confirment le positionnement stratégique favorable de la BCGE. La solidité financière de la banque, attestée par son *rating* en fait une adresse de dépôt sûre et stable.

La banque relève la persistance de taux extraordinairement bas et une forte volatilité des devises, des phénomènes susceptibles d'influencer sa marge d'intérêts et ses revenus de commissions. L'augmentation des crédits restera modérée en raison de la réglementation sur les fonds propres et du volant anticyclique. La banque accentue le développement de ses affaires moins consommatrices de fonds propres (private banking, asset management, fonds, fusions-acquisitions, conseils en ingénierie financière).

Pour 2015, la banque table sur un bénéfice comparable à celui de 2014.

GENÈVE . ZÜRICH . LAUSANNE . PARIS . LYON . ANNECY . DUBAÏ . HONG KONG



CHANGE . TRÉSORERIE . CONSEILS ET TRANSACTIONS SUR TITRES . E-BROKERAGE 1816 .
INGÉNIERIE FINANCIÈRE . ASSET MANAGEMENT



 **BCGE** MARCHÉS
FINANCIERS

COTÉE À LA BOURSE SUISSE

Les faits marquants de 2014

Clientèle privée

Le réseau d'agences : renforcement de la personnalisation du service

La BCGE opère un réseau d'agences très dense et près d'un habitant du canton sur deux est devenu client de la banque. Les études de marché la situent parmi les plus appréciées. L'offre de services en ligne s'est renforcée avec l'extension des horaires d'ouverture de la banque en ligne et le développement de nouvelles fonctionnalités sur l'application Mobile Netbanking. La BCGE accroît aussi la "proximité à distance" et propose les différentes technologies digitales à ses clients. Dans le même esprit, certaines agences sont désormais équipées de bornes *wifi* afin de les préparer à l'émergence de l'hyperconnectivité. Les nouveautés techniques ont pour but principal d'accroître la qualité et la personnalisation du service. En 2014, plus de 11'400 nouveaux clients ont rejoint la BCGE et le nombre de prestations auxquelles ils recourent ne cesse d'augmenter. L'encours des prêts hypothécaires aux particuliers atteint les CHF 3.4 milliards. 30'137 personnes bénéficient du programme de fidélité BCGE Avantage service. Pour répondre aux besoins de ses clients, la BCGE a poursuivi ses efforts d'innovation et a élargi son offre de prestations grâce notamment à l'évolution de la technologie et à de nombreuses innovations.

Les dépôts en hausse confirment la qualité de l'adresse

La banque est très compétitive en matière de dépôts et d'épargne et reste le principal pôle collecteur de fonds d'épargne. La solidité de son bilan a été une nouvelle fois attestée par la confirmation du *rating* de Standard & Poor's à A+/A-1/Stable. La fiabilité des produits BCGE est toujours plébiscitée par la clientèle, puisque ses dépôts ont augmenté de CHF 63.2 millions en 2014, pour atteindre CHF 9.7 milliards (+0.7% par rapport au 31 décembre 2013). Cette progression est réjouissante, notamment dans le contexte des transformations structurelles du secteur bancaire et avec le renforcement de la compétition sur le marché genevois qui s'est encore intensifiée.

Hausse du nombre de cartes de paiement en circulation

Les cartes servant de moyens de paiement présentent une nouvelle progression avec 6.1% de croissance, de même que les cartes de débit Maestro (+2.3%). La banque déploie de plus en plus de moyens pour prémunir ses clients contre les fraudes de type *skimming* (notamment par le géoblocage) et communique régulièrement à ses clients l'évolution des menaces et sur les mesures préventives à prendre.

Les contacts humains et personnels avec la clientèle: une priorité absolue

Le nombre d'entretiens avec les clients a été considérable en 2014, il a progressé et a atteint les 63'489. Cette évolution réjouissante traduit le rôle crucial du conseiller dans l'appréhension des besoins des clients et le choix de solutions individualisées. Chaque client doit pouvoir affirmer: *je connais mon banquier*. L'agence bancaire reste le lieu privilégié pour assurer le lien de proximité et la rencontre avec les clients, avec pour complément l'offre par internet ou téléphone mobile. Les conseillers couvrent des domaines d'expertise étendus, qui vont des solutions de gestion des liquidités aux placements, en passant par l'épargne, la prévoyance et les crédits. Leur objectif prioritaire est d'accompagner les clients pour la préservation et le développement de son capital au travers d'un dialogue ouvert et d'algorithmes de conseil très élaborés.

Les prêts hypothécaires aux particuliers progressent

BCGE Simplissimmo est une réponse très compétitive aux besoins des prospects et des clients désireux de confier leur financement hypothécaire à une banque qui connaît parfaitement le marché local. Les hypothèques offertes aux particuliers représentent CHF 3.4 milliards d'encours et affichent une progression en 2014. La personnalisation des solutions offertes par le concept BCGE Simplissimmo permet aux clients d'obtenir d'excellentes conditions, mais aussi d'adopter le meilleur dispositif de durée et d'amortissement. Les autres produits de financement se situent à un niveau satisfaisant, notamment les crédits pour les projets personnels.

Renforcement de l'offre de service de conseil en ligne

En 2014, la proposition de services en ligne de la banque s'est étoffée avec la mise en place d'une équipe de conseillers spécialisés, offrant un service à la clientèle par téléphone ou messagerie électronique avec des plages horaires qui ont été étendues. Cette entité multidisciplinaire rassemble plus de 20 collaborateurs et apporte aux clients un service rapide et efficace pour leurs besoins en matière de gestion bancaire au quotidien. Ce dispositif est un complément essentiel à l'expertise du conseiller personnel, qui reste le partenaire privilégié et central au service du client.

Plateformes e-banking

L'utilisation de la BCGE par le biais d'internet ne cesse de croître. Dans ce sens, le système de transactions en ligne BCGE Netbanking, simple, rapide et économique séduit chaque année de plus en plus de clients. Environ 57'000 utilisateurs se connectent chaque mois et effectuent plus de six millions d'opérations par an, alors qu'environ 99'000 (chiffre cumulé) ont demandé à avoir accès à ce service (en progression de 2.6% d'une année sur l'autre).

Au printemps 2014, la BCGE a mis à disposition de ses clients un nouvel outil innovant et performant : l'application Mobile Netbanking. Offrant une navigation simple et intuitive, elle permet de gérer rapidement et facilement ses opérations grâce à une saisie simplifiée des paiements, tout en renforçant la sécurité des transactions. Elle intègre par ailleurs beaucoup d'autres fonctionnalités telles que la bourse en ligne, la messagerie sécurisée, etc.

Le private banking au service des Genevois

Le département BCGE Private Banking clientèle suisse au sein de la division Clientèle privée et PME genevoises est un partenaire bancaire spécialisé destiné à construire, développer et préserver le patrimoine des clients fortunés. Ce département est aujourd'hui une référence crédible et rayonnante pour la clientèle résidente, genevoise et régionale.

Un conseil sur l'ensemble du cycle de vie

Occupant une place croissante dans la gestion de patrimoine, la BCGE conseille toutes les générations. Son approche méthodique tient compte des objectifs, de l'horizon temps et du profil de l'investisseur. Le département spécialisé dans l'optimisation du patrimoine a confirmé son expansion au cours de cet exercice, notamment grâce à son capital d'expertise dans le domaine de la planification financière et du conseil sur mesure. Il intervient systématiquement dans l'analyse de la prévoyance professionnelle des clients. Les solutions proposées prennent en considération l'immobilier, l'optimisation des placements ainsi que différents aspects du droit matrimonial et successoral. Lorsqu'il s'agit de proposer des prestations de prévoyance, en sus des produits BCGE, des solutions de tiers sont sélectionnées en toute indépendance, en fonction de leurs performances et de leurs spécificités pour correspondre au mieux aux besoins des clients. Parallèlement aux expertises en profondeur réalisées par ce département, les autres conseillers de la banque effectuent de nombreux check-up financiers synthétiques, qui permettent aux clients de s'assurer que leur situation patrimoniale personnelle globale est en ligne avec leurs objectifs financiers.

Sécurité perpétuellement renforcée

Dans l'objectif d'adapter sa sécurité à l'évolution rapide des menaces, la BCGE offre à ses clients, depuis le printemps 2014, la possibilité d'opter pour un nouveau moyen d'identification : CrontoSign Swiss. Simple d'utilisation, rapide et convivial, ce système réunit également tous les critères pour garantir un haut niveau de sécurité pour les transactions sur BCGE Netbanking (authentification et signature des paiements). CrontoSign Swiss fonctionne partout dans le monde, sans connexion réseau. Il est disponible sous forme d'application pour *smartphone* ou lecteur optique autonome.

Avancée spectaculaire du nombre de dépôts traités sur la bourse en ligne

La bourse en ligne BCGE 1816 a connu une évolution importante en 2014 et près de 4'600 dépôts sont ouverts, soit une augmentation de 32%. BCGE 1816 a élargi son offre en donnant désormais l'accès aux places boursières de Tokyo, Singapour et d'Australie ainsi qu'à la gamme de fonds de placement de la banque. BCGE 1816 est une solution très économique avec une interface ergonomique et simple. Elle est fiable et permet d'effectuer des transactions boursières en ligne avec une banque sûre. Associés au système électronique de paiements, ils forment un cockpit financier complet pour le client investisseur.

Des guichets automatiques, ergonomiques et présents sur l'ensemble du territoire cantonal

Le nombre d'appareils de banquetterie s'élevait, au 31 décembre 2014, à 146 appareils. Les guichets automatiques, répartis dans le canton et disponibles 24h/24, remplissent les fonctions les plus courantes (retraits et versements). Les clients de la BCGE, mais également les non-clients – pour certaines opérations –, peuvent retirer et déposer des CHF et des EUR, effectuer des opérations de change et de tri de monnaie, au travers d'un environnement sécurisé, à l'ergonomie simple et à des tarifs attractifs. Ainsi, les clients des banques cantonales ont accès gratuitement au plus grand réseau national d'appareils de banquetterie, à travers celui des banques membres de l'Union des banques cantonales suisses.

Le programme Business partner est mené à l'échelle suisse

La banque offre un ensemble de produits, d'avantages tarifaires et de services de haut niveau aux collaborateurs des entreprises partenaires sélectionnées et ce programme a démontré une fois de plus sa performance. Le programme Business partner compte 70 entreprises en 2014 (64 en 2013), tant à Genève qu'à Zurich (22) ou Lausanne (3). Plusieurs milliers de clients sont membres de cette communauté et conseillés par les agences suisses de la BCGE.

Une banque pour les indépendants et les petites entreprises

Les collaborateurs des 22 agences de la banque, accompagnés par les spécialistes du département Financements PME et indépendants basé à Lancy, ont soutenu efficacement les indépendants et entrepreneurs genevois avec un service global répondant tant à leurs besoins qu'à ceux de leurs entreprises et de leurs employés. Ce soutien de grande qualité est rendu possible grâce à une gamme complète de services et prestations aux entreprises et particuliers, au positionnement de seule banque universelle avec siège de décision dans le canton, aux contacts privilégiés avec les institutions cantonales et les organismes d'appui. Une entreprise genevoise sur deux bénéficie du soutien de la BCGE, ce qui en fait le partenaire de plus de 10'500 sociétés. La proximité de son service lui a permis de financer, à hauteur de CHF 460 millions, les petites entreprises et indépendants de la région. Ces financements leur permettent aussi d'investir ou d'assurer les besoins en fonds de roulement de leurs entreprises. La cellule Financements PME et indépendants a aussi équipé en leasing professionnel, biens d'équipement et flotte de véhicules de ses clients pour CHF 31.6 millions.

Progression de la prime BCGE Avantage service

Le programme Avantage service a connu des modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014 afin de valoriser ses clients multiprestations. Un distinguo est désormais appliqué entre un client avec un seul bonus et celui détenant plusieurs bonus. Les clients multiprestations peuvent voir la rémunération de leur épargne améliorée jusqu'à 2% de plus que le taux de base, ce qui est considérable en période de taux si bas, voire négatifs. En 2014, la prime est distribuée à plus de 32'000 clients et récompense la fidélité des utilisateurs.

Augmentation du nombre de comptes Epargne 3

Le nombre de nouveaux comptes Epargne 3 a progressé de 2.4%. Cette excellente performance confirme le rôle de premier acteur régional de la BCGE sur le plan de l'épargne notamment. Plus de 20'000 prestations de libre passage sont gérées par la fondation de libre passage. Le compte Epargne 3 permet de sécuriser son avenir financier et de combler les lacunes de prévoyance des 1^{er} et 2^e piliers. Il permet ainsi de consolider sa retraite au gré de ses possibilités financières tout en réalisant une économie d'impôt. Ce compte offre une grande flexibilité de versement, des taux d'intérêt préférentiels ainsi que la possibilité d'investir en bourse par l'intermédiaire de parts de fonds de placement multigestion BCGE Synchrony LPP Funds.

Innovation: lancement d'un plan d'épargne en fonds de placement

S'appuyant sur son positionnement de leader de marché de la banque de détail, particulièrement en matière de collecte d'épargne, la BCGE a créé un nouveau produit intitulé BCGE Plan d'épargne fonds. Le franc succès rencontré (CHF 14.9 millions sont investis sous cette forme) démontre qu'il a su répondre parfaitement aux épargnants désireux de se constituer un patrimoine à travers un investissement régulier, par versement mensuel, qui est transformé et placé dans des parts de fonds de placement.

Les faits marquants de 2014

Entreprises

Un engagement fort, constant et innovant pour l'entreprise et l'entrepreneur

Grâce, d'une part, à un processus de production sans cesse amélioré et, d'autre part, à des solutions innovantes, les encours des financements accordés par la division Entreprises et clients institutionnels, pour l'essentiel aux entreprises à Genève et en Suisse, ont connu une nouvelle augmentation de 1.1% malgré une situation économique incertaine. Cette année, l'activité de crédit s'est à nouveau déployée dans un environnement économique et de taux imposant une veille stricte du niveau de risques et une attention particulière vouée à la préservation des marges.

Des services spécifiquement dédiés aux entreprises

Les nouvelles affaires présentées ont connu une légère croissance au cours de l'exercice. Le taux d'équipement par entreprise a progressé grâce à une gamme de services spécifiquement dédiés; la gestion des risques de taux et de devises a été facilitée par de nombreuses solutions innovantes. La propension à l'investissement est demeurée modérée, en accord avec la modeste progression conjoncturelle attendue pour 2015 à Genève.

Croissance hypothécaire ciblée

Malgré un niveau des prix toujours soutenu, une légère correction à la baisse des prix de l'immobilier s'est fait sentir cette année à Genève, tant au niveau du logement que des immeubles commerciaux. L'offre de ces derniers tend en effet peu à peu à s'élever. Cette augmentation des surfaces vacantes, surtout au centre-ville, permet des conditions de négociation plus favorables aux locataires que ces dernières années.

Concernant le marché du logement, l'année 2014 s'est caractérisée par le nouveau renforcement des mesures réglementaires prises par les diverses autorités suisses relatives aux conditions d'octroi de crédits hypothécaires pour stabiliser les prix.

En dépit de ce contexte de plus en plus réglementé, la stabilité des prix et le niveau historiquement bas des taux d'intérêt restent favorables à la dynamique du marché immobilier genevois. La BCGE a maintenu sa stratégie de croissance sélective. Elle est parvenue à faire augmenter ses créances hypothécaires, tout en sélectionnant attentivement ses risques.

Un rôle et une influence reconnus auprès des dirigeants et propriétaires d'entreprises

Conformément à son rôle de soutien financier en fonds propres ou quasi-fonds propres lors de transmissions d'entreprises, Capital Transmission SA a notamment participé, en 2014, au financement du rachat d'une société par son dirigeant (*management buy out*), portant ainsi son portefeuille à huit participations pour un montant total proche de CHF 24 millions sur une enveloppe d'investissement de CHF 50 millions. Parallèlement, le département BCGE Corporate Finance, avec son activité de conseil en fusions-acquisitions, est intervenu auprès de plusieurs dirigeants et actionnaires pour les accompagner dans leurs réflexions stratégiques de développement ou de transmission de leurs entreprises.

Une offre ciblée et compétitive dans le marché des investisseurs institutionnels

Le département Investisseurs institutionnels, fondé sur de nouvelles bases en 2013, a pour mission de faire valoir toutes les compétences de la banque en matière de gestion d'actifs mobiliers (*asset management*) auprès des institutionnels, qu'il s'agisse de caisses de pension, de fondations, de *family office* ou de fortunes gérées par des entreprises, par exemple. Les interventions se matérialisent sous forme de mandats de gestion globaux ou sectoriels, actifs (balancés – de type BCGE Synchrony Finest of – ou spécialisés) ou de mandats indiciaires. Le département propose aussi du conseil financier (*advisory*). Cette entité est également chargée de la promotion institutionnelle de la gamme des fonds de placement BCGE dans laquelle sont réunies des compétences diverses, que ce soit au niveau de la gestion indiciaire, de la gestion des petites et moyennes entreprises suisses ou dans l'approche de type fondamental au niveau des actions suisses. Le lancement, en septembre 2014, d'un nouveau fonds indiciaire sur les actions suisses, BCGE Synchrony Optimised SPI, a permis de répondre, notamment, à une évolution de la réglementation applicable aux caisses de pension et à offrir un produit à un tarif très compétitif dans un marché très concurrentiel.

Un service d'ingénierie financière, à travers le concept de "Club CFO", offre des conseils dans les domaines tels que la maîtrise du risque de change, la gestion des risques de taux et l'optimisation de la trésorerie.

Services bancaires spécialisés pour personnalités de l'économie ou de la vie publique

Le département Personal finance propose un appui personnalisé pour toutes questions financières – des plus simples aux plus complexes – liées à la gestion, la planification ou la transmission patrimoniale. L'originalité de l'offre de cette entité est de proposer ce service à une clientèle influente, principalement aux personnalités, leaders du monde économique et politique. La BCGE adapte ainsi son offre de services et de conseils auprès d'une catégorie de clientèle souvent très absorbée par ses responsabilités et soucieuse du lien de confiance et de discrétion.

Un acteur au service d'une économie régionale intégrant deux territoires

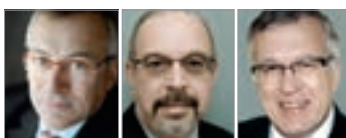
La BCGE accompagne le développement économique de Genève et de sa région ; l'économie genevoise débordant par de multiples aspects de son territoire exigu. Genève est un lieu de rencontre qui dépasse largement le cadre de ses limites géographiques. Chaque jour, ce sont près de 74'000 personnes qui traversent les frontières pour venir y travailler. Il est donc naturel que la BCGE soit au service de cette clientèle, d'organisations internationales, de multinationales, de frontaliers, d'expatriés et de Suisses résidant en France. Le département Entreprises France établi en son siège se dédie au développement des activités transfrontalières, au travers de financements tant vers les particuliers qu'au service des entreprises et chefs d'entreprises désireux d'investir ou d'entreprendre en France. La BCGE est reconnue pour être un interlocuteur qui apporte des solutions grâce à ses connaissances, son expertise et à une équipe de spécialistes, issus des milieux bancaires français et suisses. L'année 2014 a été marquée par des financements de projets immobiliers importants demandant une parfaite maîtrise de l'environnement conjoncturel.

Excellent exercice pour BCGE (France)

Malgré une conjoncture économique française paradoxale et des contraintes réglementaires de plus en plus fortes, la filiale BCGE (France) a réalisé un excellent exercice. Le développement des activités s'est confirmé et notamment la progression des encours de crédit. La présence auprès des professionnels de l'immobilier ne s'est pas démentie. La banque a également concrétisé la vente de la Tour Incity à Lyon, dont elle avait assuré, pour partie importante, le financement en qualité de chef de file. En dépit d'un faible niveau d'investissement des entreprises, BCGE (France) accentue sa présence auprès des entreprises de taille intermédiaire et des dirigeants d'entreprises. L'activité gestion privée connaît une croissance régulière de ses encours sur l'exercice. L'augmentation des revenus des activités et la bonne maîtrise des charges a permis à BCGE (France) de dégager un résultat de EUR 3.7 millions (+6.8% par rapport à l'exercice 2013). En matière de refinancement, la filiale française bénéficie du soutien de la maison mère.

Directoire appuyé par un comité de direction

Le conseil de surveillance de BCGE (France) compte sept membres : Blaise Goetschin, président, Eric Bourgeois, vice-président, la Banque Cantonale de Genève, représentée par Claude Bagnoud, Constantino Cancela, Georges Canto, Manuel Riera, et Alain Bochet. Le directoire est composé de quatre membres : Eric Wesse, président, Christian Stampfli, secrétaire général, Marie-Claude Boulmier, directrice administrative et financière et Alain Besse, directeur du développement. Ce directoire est désormais assisté d'un comité de direction comportant, en sus des membres du directoire, Stéphanie Lachgar, responsable des financements immobiliers, Philippe Bouganin, responsable offre produits, et Guillaume Bénet, responsable du contrôle interne. Cet organe est chargé de la direction opérationnelle, de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que du suivi des performances et des résultats.



Les membres externes au groupe du comité de surveillance de BCGE (France), Alain Bochet, Georges Canto et Manuel Riera

Les faits marquants de 2014

Collectivités publiques

La BCGE, partenaire fidèle et actif auprès des Communes et des collectivités publiques

Qu'il s'agisse des Communes, de l'Etat ou des grandes régions autonomes, la BCGE est la banque apportant les solutions (conseils et financement) les mieux adaptées aux collectivités publiques genevoises.

43

Progression des prêts dans des conditions de marché où la concurrence est très active

Dans des conditions de marché où la concurrence est très active, la BCGE a poursuivi avec succès son développement, tant au niveau des encours que du nombre de nouvelles affaires. Simultanément, des projets immobiliers d'importance, financés par la banque, sont entrés dans une phase plus active, des sorties de fonds importantes ont été accordées à la clientèle.

Sa connaissance de l'environnement économique régional, des spécificités de chaque collectivité et l'indépendance des conseils qu'elle prodigue en font le partenaire respecté des responsables financiers publics.

Au 31 décembre 2014, l'encours global en faveur des collectivités publiques était réparti ainsi : environ 30% en faveur des Communes genevoises ainsi que de leurs fondations communales, un montant équivalent revenait aux fondations immobilières de droit public. Le solde revenait pour l'essentiel, à hauteur de 20% de l'ensemble, à l'Etat de Genève et à ses entités satellites. En 2014, 60% de la progression de l'encours étaient réalisés par les Communes genevoises ainsi que leurs fondations communales et les fondations immobilières de droit public. Le solde est destiné à l'Etat de Genève et de ses entités satellites.

Au service de l'optimisation financière des collectivités

La BCGE est le partenaire privilégié des grandes régions autonomes, des Communes et des fondations immobilières de droit public, cantonales et communales, grâce à des solutions très bien adaptées aux besoins des finances publiques. La banque a continué à appuyer l'Etat de Genève dans le cadre du développement de sa trésorerie centralisée, de ses opérations de capitaux et de son optimisation financière. La banque informe régulièrement l'ensemble des Communes grâce à une lettre mensuelle : *Info Communes express*. La direction de la banque rencontre également les Communes et leurs magistrats pour des séances d'information et d'échange.

Les faits marquants de 2014

International

Une approche sélective et des produits innovants au profit des activités de gestion d'actifs comme des activités de crédit

La division Clientèle internationale regroupe, dans le cadre d'unités d'affaires distinctes, les métiers du private banking international, du financement du négoce international de matières premières (*global commodity finance*) et des relations avec les banques, les assurances et institutions internationales. Malgré un environnement réglementaire de plus en plus contraignant et coûteux, la croissance ainsi que les bons résultats sont au rendez-vous, grâce à une stratégie fondée sur une approche sélective et des produits innovants.

Croissance du private banking international

Cette unité d'affaires regroupe l'ensemble des activités du private banking de nature internationale, à l'exception de celles pilotées par la filiale BCGE (France). Elle a pour mission première de servir la clientèle internationale qui entretient un lien de famille ou d'affaires avec Genève, Lausanne ou Zurich.

Les activités du private banking international de la BCGE ont mené, en 2014, et à l'instar des autres établissements bancaires, un exercice d'adaptation continu découlant d'un environnement réglementaire de plus en plus contraignant. Cet exercice n'a pas été sans impact sur les résultats commerciaux.

Cependant, et en dépit de ce contexte complexe, la croissance organique est restée stable avec une progression de l'ensemble des actifs sous gestion d'environ 5% hors effets de marché. En parallèle, le fonds de commerce du private banking s'est enrichi grâce à la progression des segments de clients à forte valeur ajoutée et à une augmentation notable de leur part dans le portefeuille global.

Le recentrage des activités par zones géographiques et vers les marchés à fort potentiel, l'appui des équipes de spécialistes de la banque, tout comme l'interaction avec les autres métiers de la BCGE, ont contribué à ce succès. En effet, en tant que banque commerciale réputée, la BCGE dispose d'une excellente image auprès des entrepreneurs et de leurs familles. Elle a su capitaliser sur ce réseau et profiter du *know how* acquis au fil des années, en particulier de celui acquis par l'unité d'affaires Global commodity finance (qui a une grande connaissance des marchés émergents ainsi que de leurs intervenants) pour consolider le positionnement spécifique dont bénéficie ainsi la BCGE.

En sus, une meilleure maîtrise des charges a permis de dégager, pour cette activité et malgré les frais liés aux nouvelles contraintes réglementaires, des revenus appréciables. La performance des activités de gestion de fortune s'est renforcée en 2014; la spécialisation des équipes a été consolidée par le recrutement de gérants experts, notamment pour la clientèle des marchés émergents; l'approche personnalisée et professionnelle de la banque est ainsi prise en compte par la clientèle.

En vue de poursuivre les objectifs de croissance des parts de marché dans cet environnement hautement compétitif, des actions spécifiques sont d'ores et déjà entreprises. La banque travaille ainsi au renforcement de ses activités et liens avec les gérants de fortune indépendants, à un recours accru à de nouveaux canaux d'acquisition de clientèle et d'actifs ou encore à des lancements de produits spécifiques pour certains clients. Une philosophie d'investissement stable et transparente, une gestion d'actifs méthodique et réaliste, une approche personnalisée et la qualité des produits proposés sont prioritaires.

Global commodity finance: des solutions moins coûteuses en fonds propres

Au travers de son unité d'affaires Global commodity finance, la BCGE est active depuis plus de 15 ans dans le financement du négoce international de matières premières, principalement dans les domaines de l'énergie, des métaux (ferreux et non ferreux) et des *soft commodities*. Genève est l'une des principales places mondiales pour le négoce international de matières premières. Considérant l'importance de ce secteur pour l'économie genevoise, la BCGE entend contribuer à son financement à la hauteur de ses capacités en fonds propres et selon ses impératifs de diversification de risque. Les flux financés sont diversifiés, couvrent plusieurs continents et portent sur les principaux lieux de production comme de consommation. Cette unité d'affaires compte une centaine de clients ou groupes de clients, pour la plupart basés en Suisse.

Une approche systématique basée sur l'optimisation du ratio risque-revenu conduit à une politique très sélective en termes de segments de clientèle; une priorité est marquée en faveur des entreprises actives dans le domaine de l'énergie qui sont au bénéfice d'un excellent *track record*. La clientèle est ainsi composée de groupes multinationaux incontournables ainsi que de négociants spécialisés sur des marchés spécifiques, pour autant que ceux-ci répondent aux critères stricts de sélection de la banque.

Après une réduction d'activité en 2013, les opérations de l'unité d'affaires Global commodity finance ont retrouvé leur rythme de croisière en 2014, en dépit d'un environnement macro-économique et géopolitique complexe, d'un cadre réglementaire toujours plus strict et d'une forte pression des places financières concurrentes.

La compétence des spécialistes de la banque, la qualité du service à la clientèle et la réactivité des équipes sont reconnues sans conteste par leurs pairs et assurent à cette activité un très bon positionnement sur le marché. Les nouveaux produits mis en place en 2013, combinés à une stricte gestion des risques, ont permis d'atteindre, en 2014, d'excellents résultats.

Des solutions d'optimisation de la consommation de fonds propres, notamment via des mécanismes de ventes de risques, ont été mises en œuvre avec succès courant 2014. Cette approche *originate to sell* est appelée à s'intensifier à l'avenir et conduira vers une vision *portfolio* impliquant une gestion encore plus active des encours. En effet, dans le domaine du *global commodity finance*, le succès reposera d'une part sur la capitalisation du savoir-faire des équipes, reconnu sur la place lémanique comme à l'étranger, et d'autre part sur la nécessité de trouver des solutions innovantes permettant de générer et de maîtriser une croissance plus économe encore en fonds propres.

Risques interbancaires toujours mieux sécurisés

L'unité d'affaires Banques et institutions internationales est une entité très ouverte sur l'international. Plus de 600 banques à travers le monde (dont plus de 420 dans 50 pays émergents en Asie, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud) sont en relation d'affaires avec la BCGE au travers de cette unité. De même, ce département opère avec les compagnies d'assurances les plus importantes au plan mondial et quelques fonds souverains.

Cette entité exerce un rôle de coordinateur et met en œuvre les synergies développées avec les différents métiers de la BCGE afin d'offrir les solutions les plus adaptées aux besoins de la clientèle.

Ce groupe de spécialistes de haut niveau a su, courant 2014, diversifier les flux traités et les zones géographiques couvertes dans une optique d'atomisation et de saine gestion du risque. En ce sens, il assure un appui particulièrement marqué à l'activité *global commodity finance*.

En parallèle, l'unité d'affaires Banques et institutions internationales contribue – aux côtés de la division Finance et contrôle des risques et en particulier de la salle des marchés – à la mise en œuvre de la stratégie financière de la BCGE. L'année 2014 a permis, au travers de nouveaux instruments financiers, de mieux sécuriser les risques interbancaires et d'optimiser les besoins en fonds propres de cette activité.

L'unité d'affaires Banques et institutions internationales reflète l'image d'une Genève internationale bien au-delà de nos frontières; elle apporte ainsi une contribution marquée à la dimension internationale de l'établissement.

Appui des entités extra-muros

Les activités bancaires de la division Clientèle internationale reposent sur les implantations genevoises, mais également sur des succursales situées en dehors du canton et des bureaux de représentation établis à l'étranger. Les bureaux de représentation implantés à Dubaï et Hong Kong restent un dispositif léger, mais indispensable, appuyant l'ensemble des métiers internationaux déployés par la BCGE au service des clients locaux et internationaux. Ils valorisent l'image de la BCGE et Genève dans ces régions et renforcent la visibilité sur ces zones de forte croissance. A ce titre, ils constituent un relais efficace dans la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement ; ces représentations BCGE participent non seulement à la croissance actuelle des activités, mais elles permettent également de renforcer la notoriété de la banque à l'international.

Les succursales, établies en dehors de Genève, sont animées par leur objectif prioritaire visant à développer une base de clientèle suisse et étrangère à potentiel private banking ; la succursale de Lausanne complète le dispositif de la BCGE sur le bassin lémanique, alors que celle de Zurich positionne la banque au cœur de la capitale économique de la Suisse.

Le programme *business partner* mené à l'échelle suisse a contribué de façon prometteuse au succès de ces implantations ; il s'agit d'une offre de produits, d'avantages tarifaires et de services de haut niveau aux collaborateurs des entreprises partenaires sélectionnées.

Par ailleurs, la capacité de ces équipes à combiner une approche crédit avec une approche private banking a permis de renforcer le positionnement de ces succursales. Tout comme les bureaux de représentation à l'étranger, les succursales de Zurich et de Lausanne appuient l'ensemble des métiers internationaux déployés par la BCGE au service des clients locaux et internationaux ; elles assument un rôle de relais unique et important.

Une unité d'affaires assure les fonctions de support

L'unité d'affaires Global strategy and business support assure, grâce à une équipe de spécialistes dédiés, des fonctions transversales de support pour les trois activités commerciales de la division Clientèle internationale. Dans un souci de qualité du service rendu aux clients et d'optimisation des coûts, elle concentre une expertise ciblée et non standardisable en matière de montage et d'analyse de crédits, de contrôle ou encore de surveillance de conformité et d'assistance juridique pour tous les métiers de la division. Ces activités de support ont subi, en 2014, les impacts d'un environnement réglementaire et économique de plus en plus complexe conduisant à une adaptation constante des méthodes de suivi du risque et à la recherche d'une organisation optimale se voulant à la pointe des dernières évolutions.

Création du département Centre de service fiscalité

Dans le cadre de la mise en œuvre des différents accords fiscaux internationaux et afin de soutenir la clientèle étrangère de la banque et de lui permettre d'être pleinement conforme aux nouvelles dispositions en matière de déclaration fiscale, la banque a créé un nouveau département dédié à ces activités. Le regroupement de neuf collaborateurs issus des différents domaines d'expertise légale, fiscale, opérationnelle ou informatique permet à la banque d'assurer une réactivité adéquate aux différentes évolutions récentes et d'offrir une qualité de service devenue indispensable pour maintenir et accroître sa base de clientèle étrangère.

Les faits marquants de 2014

Finances et asset management

Les fonds de placement BCGE dépassent la barre de un milliard trois cents millions de francs

Dans les domaines de la gestion, la banque s'est renforcée. La BCGE a lancé un nouveau fonds en actions suisses, un certificat sur les titres des banques cantonales et a développé quatre nouveaux profils de placement de mandat BCGE Best of. La masse gérée des fonds de placement a progressé de 30%.

BCGE, chef de file de trois emprunts et d'une augmentation de capital

La salle des marchés a enregistré une activité soutenue et de bons résultats. Elle a continué à développer sa base de clientèle (clients du négoce international, autres entreprises, investisseurs institutionnels suisses et étrangers ainsi que les particuliers, à travers la plateforme de bourse en ligne BCGE 1816). Elle a participé, en tant que chef de file, à deux émissions d'emprunts pour une collectivité publique et pour son compte propre en capital hybride, où elle a obtenu le "record 2014" du *spread* le plus bas. D'autre part, la banque fut cheffe de file pour une augmentation de capital du fonds immobilier La Foncière, avec grand succès.

Contribution des immobilisations financières aux résultats

La gestion des immobilisations financières a apporté de très bons résultats avec, notamment, des montants investis en forte progression par rapport à l'année précédente. Une gestion *asset liability management (ALM)* dynamique a permis une importante contribution aux résultats.

Une unité d'affaires aux multiples vecteurs de compétence

L'unité d'affaires BCGE Asset management est formée de cinq départements : Portfolio management institutionnel et privé (tous deux responsables de la gestion des mandats), Advisory (conseils de placement), Etudes financières (recherche sur les fonds de tiers et les titres individuels) et Investment office (analyse conjoncturelle de l'économie et formulation des prévisions économiques). Ensemble, ces activités constituent le pôle central de la BCGE en matière de gestion d'actifs. Ce centre de compétences entretient, en permanence, la formation de pointe des 25 collaborateurs qui le composent.

Une architecture ouverte au service de la clientèle

Les Etudes financières sont notamment chargées de la sélection de fonds externes en architecture ouverte, c'est-à-dire en pleine indépendance intellectuelle et commerciale. Les fonds sont retenus en fonction de leurs qualités intrinsèques et des besoins de gestion, dans une optique de très large diversification des styles et des gérants. L'objectif de ce travail est d'identifier les gérants performants, armés de convictions similaires à celles de la philosophie de placement de la banque et constants dans leur conduite au cours du temps.

Lancement d'un nouveau fonds sur le marché suisse et d'autres nouveaux produits

Pour faire face à la demande de plusieurs investisseurs institutionnels, la banque a lancé avec succès le fonds BCGE Synchrony Optimised SPI®, qui disposait d'une fortune de CHF 152 millions à fin 2014.

Parallèlement, la banque a placé avec succès auprès de ses clients privés un certificat composé d'actions de banques cantonales cotées, sélectionnées selon des critères d'efficacité économique. Les caractéristiques du produit et de l'univers d'investissement ont séduit un large public. En début d'exercice, l'unité d'affaires a mis à disposition du front et de la clientèle quatre nouveaux profils de mandat BCGE Best of, le produit phare de la gestion pour les clients privés.

Elargissement continu de la gamme de fonds "maison" de la BCGE

La banque dispose, à fin 2014, d'une plateforme de plus de 50 classes de fonds, performants et adaptés tant au marché suisse qu'europpéen. Au fil des années, la gamme de fonds de placement de la BCGE s'est considérablement élargie et la fortune sous gestion de ces instruments s'est étoffée. Les fonds "maison" de la BCGE totalisaient CHF 1.32 milliard à fin 2014 (CHF 1.08 milliard au 31 décembre 2013). La croissance réalisée par les fonds de la banque ces deux dernières années est très largement supérieure à la moyenne du marché suisse.

Une philosophie de placement convaincante pour les institutionnels

Considérant l'ensemble regroupant les fonds de placement et les mandats institutionnels, la masse gérée a progressé de 10% et s'est établie à près de CHF 3.3 milliards en fin d'année 2014. Tous les fonds et mandats sont gérés conformément aux principes de valorisation à long terme, tels que rigoureusement définis par la philosophie de placement de la BCGE.

Les faits marquants de 2014

Organisation, informatique et opérations

L'automatisation permet de dégager plus de temps pour la clientèle

De nombreuses réalisations ont été menées à terme en 2014. Dans le cadre de l'optimisation de la plateforme informatique, le processus de conseil BCGE Check-up a été intégré dans le logiciel central de la banque. La BCGE a développé les activités de négoce de billets et de métaux destinés aux bureaux de change et aux banques privées de la place. Une série de fonctionnalités destinées aux métiers du crédit ont été automatisées. L'ensemble des postes de bureautique des collaborateurs de la banque a été renouvelé. La BCGE a installé des appareils de bancatique dans deux nouveaux sites: la gare CFF de Cornavin et le centre sportif des Vernets. Dix autres sites ont bénéficié d'appareils plus perfectionnés.

Révision des processus relatifs aux conseils patrimoniaux

Le succès de la démarche BCGE Check-up auprès de la clientèle des particuliers a nécessité son intégration et son automatisation dans le logiciel central de la banque: Finnova. Cette démarche, qui consiste à structurer, protéger et rentabiliser sa situation patrimoniale selon son profil de comportement économique, a été revue au niveau de son processus et de son fonctionnement afin de permettre un déroulement plus interactif avec le client et de lui remettre les résultats de l'analyse plus rapidement.

Refonte des relevés de portefeuille

Afin de soutenir sa croissance dans le domaine de la gestion de patrimoine, la banque a décidé d'initier un cycle d'investissement important dans l'automatisation des activités. Le premier cycle d'évolution opéré sur l'exercice 2014 a consisté à mettre à niveau la suite de logiciels Temenos Triple A en vue de procéder, sur l'exercice 2015, à une série de déploiements de nouvelles fonctionnalités telles que la refonte du relevé de portefeuille, le calcul des performances selon les normes *global investment performance standards (GIPS)*, l'amélioration des processus de rééquilibrage des portefeuilles ou encore l'utilisation d'attribution de performance et le référencement aux portefeuilles modèles et aux *benchmarks*, fonctionnalités indispensables en matière de gestion institutionnelle.

Développement des activités de négoce de billets et métaux

Dans la prolongation de la reprise des activités de la Banque nationale suisse au sein du siège, la banque a développé les activités de négoce de billets et de métaux destinés aux bureaux de change et aux banques privées de la place. En partenariat avec son prestataire de transport de billets, la banque a augmenté ainsi ses lieux, ses capacités de stockage et ses fréquences de distribution de valeurs, devenant ainsi le leader sur ce segment de marché dans le canton.

Automatisation des activités de crédits

La banque a déployé, cette année, la dernière tranche de fonctionnalités automatisées destinées aux métiers du crédit. Il s'agit, entre autres, du traitement automatique des demandes de limites flottantes multidevises, du suivi des amortissements indirects par les prestations de troisième pilier, de la gestion informatisée des échéances et des manques documentaires et des outils statistiques nécessaires au *reporting* sur les normes en matière de prêts hypothécaires de type *exception to policy (ETP)*.

Un logiciel pour les relevés fiscaux destinés à la clientèle étrangère

La banque a, par ailleurs, initié un programme d'investissement significatif dans le développement d'outils de production de relevés fiscaux. La banque fournit dorénavant de manière systématique, pour sa clientèle de nombreux pays, une prestation de *reporting* répondant à des normes fiscales spécifiques. Pour l'élaboration de ces prestations, la banque a opté pour un modèle de prestation externalisée. La banque dispose ainsi, dorénavant, de capacités pour élaborer les états de fortune, le calcul des revenus et des plus- ou moins-values aux formats et aux normes requis par ces législations étrangères.

Renouvellement des infrastructures bureautiques

En collaboration avec Swisscom, le département Informatique a renouvelé, de manière progressive, l'ensemble des postes de travail bureautique des collaborateurs de la banque. Les technologies installées en 2010, basées sur la virtualisation et les capacités de réseau à haut débit, ont permis cette transition progressive déployée en plusieurs étapes sans rupture de travail pour les utilisateurs. Lors de cette transition, la banque a également réalisé une mise à niveau de différents logiciels bureautiques et de messagerie.

Remplacement progressif et optimisation du parc bancaire

Suite à une étude approfondie réalisée en 2012, la banque poursuit la modernisation et l'optimisation de la localisation de son parc bancaire sur le canton. Deux nouveaux sites ont vu le jour : la gare CFF de Cornavin (dont un appareil accessible aux personnes à mobilité réduite) et le centre sportif des Vernets. Dix sites ont bénéficié d'une transformation et d'un renouvellement des appareils : les agences de Vernier, Plainpalais, Grand-Lancy, Eaux-Vives, Vérenaz et Jonction ainsi que le site des SIG, la mairie de Troinex et les infrastructures hospitalières de Beau-Séjour et de Belle-Idée.

Rénovation de l'agence de Plainpalais et de la succursale de Lausanne

La banque poursuit son programme de rénovation des agences et de succursales. 2014 a été tout d'abord consacrée au site de Plainpalais où les guichets ont été remplacés par un nouvel équipement bancaire et un nouveau concept d'accueil de la clientèle. Cette année est également dédiée à la rénovation en profondeur du site de la succursale de Lausanne. En partenariat avec le propriétaire, la banque réalise actuellement un chantier de transformation important qui permettra, dès mi-2015, d'accueillir sa clientèle dans un nouvel espace.

Site d'accueil et de travail aux normes les plus avancées

Suite à la vente de son centre de formation de Conches, la banque a déployé, fin 2014, sur le site de l'Île, un nouveau service d'accueil et de restauration. Deux salons et un espace de *catering* ont été aménagés au siège pour satisfaire à la demande croissante des fonctions commerciales de la banque, d'organiser des séances de travail dans un cadre ergonomique, comprenant toutes les facilités technologiques et offrant un cadre moderne.



GENÈVE . ZÜRICH . LAUSANNE . PARIS . LYON . ANNECY . DUBAÏ . HONG KONG



LOGEMENTS ET CONSTRUCTIONS . PROJETS PERSONNELS . LEASING VOITURES ET ÉQUIPEMENTS .
CARTES DE CRÉDIT ET FACILITÉS DE PAIEMENTS . NETBANKING



BCGE

PARTICULIERS

SERVICES BANCAIRES À DOMICILE

Contrôle des risques

Des vérifications continues à tous les niveaux

Le contrôle des risques est omniprésent dans la banque à différents niveaux. Les unités de front sont les premières responsables des risques attachés aux affaires, appuyées dans ces tâches par les activités de support. S'y ajoutent les départements spécialisés de contrôle, dit de second niveau, qui surveillent les risques sur une base agrégée. Il s'agit plus particulièrement des départements de Conformité et de Contrôle des risques. Ces unités opèrent un contrôle agrégé des risques et les modélisent pour que la banque puisse conserver le bon équilibre entre risques et revenus. Leur rôle est aussi de suivre et de rapporter au plus haut niveau l'information sur le respect du cadre réglementaire et des limites fixées par le champ normatif et les instances compétentes de la BCGE et des autorités externes à la banque. Ces départements relaient, à travers différents comités opérationnels, leurs analyses, la surveillance des processus mis en place et les informations nécessaires à la gestion de chaque nature de risque.

Le comité des risques se réunit chaque mois (voir pages 20 et 21, organigramme). L'état des risques y est présenté et analysé sous la forme de rapports et d'analyses des positions. Pour la filiale BCGE (France), un comité des risques se réunit mensuellement, et un autre pour les risques liés à l'activité de financement du négoce international. Un comité de supervision de la gestion du bilan et des risques de taux, le comité *Asset and liability management (ALM)*, se tient également sur une base mensuelle. Il contrôle l'état d'exposition aux risques de taux, les mesures de sensibilité des revenus et de sensibilité de la valeur nette actualisée des fonds propres et analyse les marges de taux de cession interne (TCI).

Le développement des *stress tests* (techniques évaluant la résistance d'une institution financière à un choc sur ses activités) au niveau de l'ensemble du portefeuille a continué en 2014 (immobiliers et agrégés en particulier). Au niveau réglementaire, le *liquidity coverage ratio (LCR)* sera publié dès 2015, les calculs préparatoires au *net stable funding ratio (NSFR)* ainsi qu'au *leverage ratio* ont été effectués. De nouveaux produits sont apparus, en particulier dans le domaine du *trade finance* avec le *payment risk assumption (PRA)* ainsi que la revente de risques aux assurances et aux banques.

Avec un bilan dépassant la limite indicative des CHF 15 milliards, la BCGE est classée dans la "catégorie 3" selon la circulaire de la Finma 2011/2 qui fixe un seuil minimal de 12% de couverture en fonds propres à respecter en tout temps. La planification des affaires a tenu compte de ces contraintes dans la projection de la croissance afin de garantir ce niveau de couverture des fonds propres. L'activation du 2^e volant anticyclique a été mise en place avec succès en juin 2014 avec une exigence de fonds propres supplémentaires de l'ordre de CHF 27 millions (totalisant un besoin de fonds propres d'environ CHF 54 millions pour les deux volants anticycliques). Début juillet, l'émission d'un emprunt subordonné de type *perpetual additional tier 1 (AT1)* de CHF 110 millions est venue renforcer les fonds propres. Le seuil minimal de 12% est ainsi largement couvert. A fin 2014, la couverture des fonds propres de la maison mère était de 13.71% et de 13.97% pour le groupe.

Les exigences de publication liées aux fonds propres sont disponibles sur le site de la banque (www.bcge.ch/exigences-publications). Le besoin en fonds propres pour couvrir les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels est calculé régulièrement et publié trimestriellement à l'interne.

Le risque de crédit

Etablir une planification des fonds propres pour les prochaines années demande une excellente coordination entre les entités de front et le contrôle des risques. Le choix de la banque de distribuer des enveloppes de fonds propres par type d'activité constitue une base solide pour que les objectifs stratégiques puissent être atteints tout en respectant le niveau de couverture. Pour l'ensemble des activités répertoriées au sein des plans financier et stratégique, des enveloppes de risque sont établies afin de fixer le maximum acceptable d'exposition par type d'activité. Ces enveloppes de risque, planifiées sur trois ans, sont actualisées chaque année. Le rendement des opérations en termes de revenus d'intérêts et de revenus de commissions est mis en balance face aux coûts de l'opération et aux risques encourus, mesurés par les montants potentiellement à risque et leurs probabilités d'occurrence.

Les supputations sur une éventuelle surchauffe du marché immobilier et l'attention accordée par le régulateur à cette problématique demeurent. La banque continue de maintenir sa politique de prudence dans l'octroi de crédits. Le taux d'affaires dérogeant à ces normes internes (également connues sous le nom d'*exception to policy, – ETP*) pour les nouvelles affaires est en diminution par rapport à 2013.

La répartition des crédits

La répartition des crédits selon les tranches de montants est stable. Comme pour les années précédentes, on constatait pour les crédits inférieurs à CHF 1 million une large distribution avec un mode – soit le nombre le plus fréquent – qui s'établissait à environ CHF 0.5 million. La répartition des crédits entre CHF 1 million et CHF 10 millions montrait une décroissance constante tandis que celle des crédits de montants supérieurs à CHF 10 millions dénotait de quelques points d'accumulation isolés.

Pour les prêts hypothécaires à usage d'habitation, ceux à taux fixes représentaient toujours environ les 4/5^e de l'ensemble et les taux en base Libor totalisaient environ 15% du total. Les proportions étaient un peu différentes pour les prêts hypothécaires commerciaux, où les prêts sur base Libor représentaient 35% du total.

Les risques par pays

Les risques sur les pays sont très diversifiés au sein de la BCGE. Mis à part la France, où la banque a une activité significative à travers sa filiale française BCGE (France), les limites sur les pays sont restreintes à l'utilisation du négoce international et à l'utilisation de banques clientes. Quelques cas particuliers nécessitent toutefois une vigilance renforcée.

Les limites commerciales par pays sont en place pour l'activité de négoce international ; elles sont contrôlées continuellement par le département Contrôle des risques. Les limites pays pour risques directs (lieu d'incorporation du débiteur) et indirects (lieu du risque économique) ont été régulièrement revues tout au long de l'année ; une révision annuelle globale a également eu lieu fin 2014.

Les risques indirects, soit les risques liés aux pays pertinents pour la transaction considérée, sont également pris en compte. Ils font l'objet d'un rapport hebdomadaire. Une attention particulière est dévolue au contrôle des prorogations d'échéance pour des transactions qui sont en principe limitées à 90 ou 180 jours. Les risques indirects, en 2014, ont été identifiés notamment dans les pays de l'Europe de l'Est et d'Asie Centrale. Ils sont liés principalement aux activités sur le négoce de *commodities* (pétrole, gaz, blé).

Les risques concentrés (voir également page 106)

Au sens strictement réglementaire, l'Etat de Genève apparaît naturellement dans la catégorie des "gros risques", ceci de manière récurrente. Les concentrations relatives ont toutefois diminué, avec une augmentation des fonds propres lors de l'émission de l'emprunt de type *AT1*. Les filiales d'activités foncières de la banque, à savoir la Compagnie Foncière du Saint Gothard et la Compagnie Foncière Franco-Suisse ont également vu leur concentration diminuer principalement avec la vente d'un important projet immobilier à Lyon.

Le risque de marché (voir également page 106)

Vu l'activité volontairement réduite de *trading* pour le compte de la banque, (nostro), les risques de marché en négoce sont limités. La principale position de ce portefeuille est actuellement composée d'environ 60'700 actions BCGE (contre environ 68'000 à fin 2013) pour laquelle la banque est *market-maker* (elle accompagne la liquidité du titre). Les contrôles sur l'évolution du titre et sur les quantités détenues sont quotidiens. L'action BCGE avait commencé l'année à CHF 223, puis a atteint son maximum de CHF 234 fin janvier, elle est revenue à CHF 208 début août et a terminé l'année à CHF 214.10. Ces variations se sont inscrites dans un contexte de marchés en forte variation.

Le risque de change (voir également page 107)

Le CHF représente plus des quatre cinquièmes du bilan de la BCGE, l'USD et l'EUR le complétant. Le plancher CHF/EUR à 1.20 a tenu tout au long de l'année 2014. La banque est peu exposée au risque de transaction sur les devises étrangères. Elle suit et couvre quotidiennement les positions en devises et les stocks de billets.

Le risque de taux (voir également page 107)

La sensibilité du bilan à l'effet de valeur (valeur économique des fonds propres) se situe à l'intérieur de la limite fixée par le conseil d'administration. La banque dispose d'un portefeuille de *swaps* afin de contenir la sensibilité à une hausse brutale hypothétique des taux. Les taux à court terme restent très bas. Les taux *swap* en CHF à 10 ans n'ont cessé de dégringoler de 1.60% en début d'année à 0.5% en fin d'année. Des mesures de réduction de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres ont été mises en place pour parer les taux bas ou même encore en diminution.

Le risque de liquidité (voir également page 107)

La banque dispose d'une haute liquidité, entre CHF 400 millions et 800 millions, pour le ratio réglementaire dit de liquidité II. Les nouvelles normes du ratio *LCR*, qui entreront en vigueur en 2015 seront respectées.

Le risque sur le portefeuille d'immobilisations financières (voir également page 107)

Le portefeuille d'immobilisations financières s'élevait, en décembre 2014, à CHF 1.64 milliard. C'est une protection contre les risques de liquidité; il s'agit de compenser la rentabilité très faible des créances comptables de la Confédération et, donc, d'optimiser les positions afin qu'elles procurent une très grande résilience au risque, tout en ayant une contribution positive par leur rendement. Grâce à ce portefeuille, la banque diversifie ses engagements. Plus de 70% du portefeuille d'immobilisations financières était noté AAA, les autres titres oscillant entre AA+ à A-.

Le risque opérationnel (voir également page 107)

Comme dans nombre d'établissements, les risques opérationnels sont surveillés activement et des mesures supplémentaires sont mises en place pour faire face aux évolutions. Le système de contrôle interne évolue en fonction des besoins de la banque. Avec son système d'indicateurs des risques-clés, *key risk indicators*, la banque choisit un processus évolutif pour détecter les risques opérationnels. Ce tableau se décline au niveau de la banque et des divisions; il présente au moins un indicateur des risques-clés par processus.

Le risque de non-conformité (voir également page 107)

Le département Conformité est constitué de deux pôles. Le premier d'entre eux, *regulatory*, couvre notamment la veille réglementaire, la rédaction et la mise en œuvre de nouveaux règlements internes en matière de fiscalité de la clientèle et des produits. Il englobe aussi la surveillance des activités transfrontalières et des obligations des entités du groupe situées à l'étranger. Ce pôle est aussi spécialisé dans les prescriptions en matière de *qualified intermediary*, celles découlant du *foreign account tax compliance act (FATCA)* et en matière de structures complexes. Le second axe du département s'articule autour de la *compliance* opérationnelle. Elle contrôle le respect des lois et des normes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle s'assure aussi que les mesures relatives aux sanctions internationales soient observées.

Le département appréhende également les risques liés aux opérations abusives sur le marché (exploitation d'informations d'initiés, manipulation du marché), les règles-cadres concernant la gestion de fortune, les placements collectifs de capitaux, la distribution de produits financiers, l'adéquation et la conformité des produits. Tous ces domaines requièrent davantage de connaissances pointues et ont nécessité en 2014 des efforts particuliers et un suivi régulier.

GENÈVE . ZÜRICH . LAUSANNE . PARIS . LYON . ANNECY . DUBAÏ . HONG KONG



FINANCEMENTS TRANSACTIONNELS DE MATIÈRES PREMIÈRES . ÉNERGIE MÉTAUX ET SOFTS
FINANCEMENTS STRUCTURÉS . CORRESPONDENT BANKING



BCGE

GLOBAL
COMMODITY FINANCE

EXPERTISE LOCALE ET INTERNATIONALE



Talents et compétences

La formation : l'instrument premier de notre compétitivité

Pour garantir l'excellence de la qualité du conseil à la clientèle, la BCGE a, depuis de nombreuses années, défini pour toutes les fonctions de front des filières de formation spécifiques et des connaissances de base préalables. La Loi sur les services financiers FIDLEG-LSFin, certes encore à l'état de projet, pourrait contraindre à terme les collaborateurs à faire certifier leur niveau de compétences par une instance indépendante. A la BCGE, les formations métiers sont déjà "certifiantes", c'est-à-dire que le cursus de formation est entériné par un examen. Si la mise en conformité future des parcours de formation nécessite des aménagements, la banque a d'ores et déjà orienté ses collaborateurs dans une dynamique à l'avant-garde des exigences futures.

Légère hausse des charges de personnel

A fin 2014, 763 collaborateurs travaillaient pour le groupe BCGE, soit 710 en équivalent plein temps. Par rapport à fin 2013, les effectifs sont en baisse de 2.1% (2013 comptait 782 collaborateurs représentant 725 équivalent plein temps). L'effort de rationalisation des processus de travail et les améliorations de la productivité ont permis de garder le cap d'une bonne maîtrise des effectifs. Les charges du personnel ont, par contre, légèrement augmenté à CHF 124.1 millions (contre CHF 120.8 millions en 2013) reflétant les exigences croissantes de hautes qualifications du métier. Les effectifs ont dû être renforcés en 2014 dans certains domaines, notamment réglementaires.

Adaptation au changement et mobilité

La politique de mobilité active, mise en œuvre par la banque depuis une dizaine d'années, permet à la fois de répondre aux ambitions personnelles exprimées, de proposer des évolutions vers de nouveaux métiers, de favoriser l'adaptation interne au changement et, pour une banque universelle de taille moyenne comme la BCGE, d'améliorer le niveau des connaissances polyvalentes. Grâce à cette politique dynamique ainsi qu'à une bonne anticipation des gains de productivité, la réduction régulière des effectifs dans certains domaines n'a été accompagnée que très rarement par des licenciements individuels ou des mises à la retraite.

Les collaborateurs de la BCGE savent anticiper et s'adapter aux changements. La profonde réforme qu'a menée l'institution au fil des ans lui a imposé une capacité de remise en cause périodique de sa manière de travailler, des outils utilisés ou de leur environnement. La BCGE peut compter sur des personnes expertes qui savent faire face à la nouveauté et qui sont donc capables d'absorber les nouvelles contraintes, notamment réglementaires, du monde bancaire actuel ; c'est une grande force pour l'entreprise.

Plus de quatre collaborateurs sur cinq détiennent des titres de la banque

Au 31 décembre 2014, 83% des collaborateurs du groupe détenaient des actions au porteur BCGE, acquises par le biais des plans d'intéressement ou les ayant achetées sur le marché des titres. A fin 2014, ils détenaient globalement 73'046 actions (ou CHF 16.5 millions, soit 2% de la capitalisation boursière totale de la banque). En incluant les retraités et les autres bénéficiaires de conditions préférentielles, ce chiffre s'élevait à 85'587 actions, en hausse de 8% par rapport à l'année précédente.

70% des collaborateurs BCGE ont suivi une formation spécifique en 2014

La BCGE poursuit sa stratégie exigeante en matière de développement de compétences. Elle a ainsi, en 2014, renforcé les exigences de la certification Simplissimmo (financements hypothécaires) en dotant le cursus de formation métier existant d'un nouveau module Négociation vente ainsi que d'un module technique relatif à l'évaluation des biens immobiliers et au traitement des contrats hypothécaires pour particuliers.

Parallèlement, plus de 100 conseillers clientèle, d'ores et déjà certifiés par l'établissement dans les domaines du financement, de la prévoyance professionnelle et privée ainsi que dans celui de la gestion de fortune, qui possédaient cette accréditation pour deux domaines de compétences sur trois, ont suivi, à l'automne 2014, une formation spécifique de *refresh* confirmant leur titre de *qualified banker* BCGE. Dans un environnement des plus compétitifs, leurs compétences sont ainsi renforcées et leur polyvalence étoffée.

Nombreuses nouvelles certifications

La BCGE a accompagné le renforcement du rythme élevé de ses formations métiers (220 certifications front) par la mise sur pied de formations spécifiques aux domaines de la conformité. Elle a notamment lancé, début 2014, un module de formation "présentielle" traitant des nouvelles directives du mandat de gestion et des règles de conduite pour négociants en valeurs mobilières. Ensuite, dans le courant du second semestre, les collaborateurs du front ont reconfirmé leur certification concernant la lutte contre le blanchiment (LBA) et la Convention de diligence des banques (CDB) et suivi un nouveau parcours de formation sur les règles de conduite mis à disposition sur la plateforme de formation *e-learning*.

Un programme de *leadership*

En 2014, la BCGE a poursuivi le développement des compétences de management de son encadrement supérieur. En complément des formations spécifiques d'intégration des nouveaux promus et des filières de formation *Transfer* de l'armée suisse, 20 *managers* ont eu l'opportunité de suivre la formation Micro-MBA BCGE. Dans le cadre de ce programme intraentreprise d'une durée de 17 jours de formation théorique, associée à un projet s'étendant sur six mois, l'esprit de groupe et d'entreprise et le *leadership* sont des mots-clés mis au service de l'intégration du changement pour une meilleure compétitivité de l'entreprise.

Six apprentis ont obtenu leur certificat fédéral de capacité (dont trois avec maturité professionnelle commerciale), dix collaborateurs ont réussi un certificat de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) et trois autres collaborateurs un diplôme de spécialistes métiers du domaine Support et opérations. La BCGE a également eu le plaisir de féliciter deux nouveaux diplômés fédéraux ES, un détenteur de brevet fédéral, un nouveau docteur en gestion d'entreprise ainsi que deux *diplomas of advanced studies (DAS)* et un *master of advanced studies (MAS)*.

Egalité des chances

Les femmes occupent 36% des postes de cadres et 24% de ceux de la direction ; la BCGE est, parmi les banques suisses, celle qui compte la plus forte proportion de femmes dans son encadrement. L'identification de talents prévaut sur toute considération lors des décisions d'engagement ou de nomination. Par ailleurs, la BCGE dispose d'une multitude d'outils d'accompagnement (facilitation du temps partiel pour les femmes comme pour les hommes, – 28% du personnel travaille à temps partiel – congé parental) ou de sélection (politique de nomination neutre, identification des talents internes par un comité spécifique).

Une prévoyance professionnelle associant primauté des prestations et des cotisations

La BCGE offre à ses employés une institution de prévoyance attractive afin de les prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. La Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE est une institution de prévoyance semi-autonome ; elle réassure l'ensemble des prestations d'invalidité et de décès auprès d'une compagnie d'assurances privée. La solution de prévoyance vieillesse se compose de deux niveaux distincts. Il existe en premier lieu un plan de base en primauté des prestations, pour la part du salaire fixe jusqu'à 125% du montant limite supérieur (défini à l'article 8, alinéa 1 de la Loi sur la prévoyance professionnelle).

A cela s'ajoute un plan complémentaire en primauté des cotisations, pour la part du salaire fixe et variable (bonus) dépassant la limite assurable dans le plan de base. La cotisation de l'employé au plan complémentaire est facultative. La prévoyance invalidité et décès est fondée sur le principe de la primauté des prestations. L'employeur contribue au moins à hauteur des deux tiers de la totalité des cotisations envers l'institution de prévoyance. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux technique est de 3.5% ; la baisse du taux de conversion qui en découle sera progressive jusqu'en 2016.

Conditions préférentielles pour les collaborateurs

Les collaborateurs bénéficient de conditions préférentielles sur certaines de leurs prestations bancaires BCGE. Ainsi, sur les comptes salaires, les autres comptes créanciers préférentiels et les hypothèques, les collaborateurs bénéficient de taux préférentiels proches des taux du marché. Il en va de même pour les frais qui sont réduits dans plusieurs des cas, voire supprimés.

Des médiateurs neutres pour accompagner les collaborateurs

Depuis de nombreuses années, la BCGE met à disposition de ses collaborateurs deux structures externes d'accompagnement. Tout d'abord, le Service Social Inter-Entreprises, association dont sont membres diverses entreprises de la place, offre aux collaborateurs les prestations d'assistants sociaux qui les soutiennent dans des domaines aussi variés que la santé, la gestion financière, la famille, le travail ou le logement. Par ailleurs, une structure de médiation permet au collaborateur de partager avec une professionnelle externe ses problèmes de relations au travail et de les gérer, le plus souvent, sans intervention directe de la hiérarchie. Ces deux entités peuvent être contactées en toute confidentialité et gratuitement par tous les collaborateurs de la BCGE. Il existe également une commission du personnel, forte de cinq membres à fin 2014, qui est l'organe élu de représentation des collaborateurs. Elle défend leurs intérêts dans le cadre de ses compétences et est constituée en un organe de liaison en dehors de toute hiérarchie entre le personnel, les Ressources humaines et la direction générale.

L'innovation et l'esprit commercial sont récompensés

La BCGE dispose d'un plan d'*incentive* à l'excellence qui inclut quatre prix distribués, en principe, deux fois par an. Le prix *Intrapreneur* récompense l'imagination et la créativité des collaborateurs qui contribuent à faire émerger des idées neuves, génératrices d'améliorations. Le prix *Service center* récompense la qualité d'une réalisation orientée sur l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts. Le prix *Service à la clientèle* reconnaît l'excellence du service à nos clients, dans le cadre d'une action exceptionnelle ou d'une attitude exemplaire. Le prix *Hubble* récompense les collaborateurs qui ont réussi à convaincre le plus de clients à utiliser les moyens modernes et économiques augmentant leur autonomie dans la gestion de leurs avoirs.

Les Ressources humaines et la direction générale associent les collaborateurs au processus de recrutement de nouvelles compétences. Une prime au recrutement est versée aux collaborateurs qui contribuent à un engagement, à l'exception des membres de la direction générale et des ressources humaines.

Les prix distribués aux collaborateurs

Prix	Par équipe/ individuel	But
<i>Avantage Service</i>	Equipe	Soutenir la diffusion de BCGE Avantage service
<i>Check-up</i>	Equipe	Mettre en avant la qualité des conseils prodigués lors des entretiens BCGE Check-up
<i>Hubble</i>	Individuel	Promouvoir les moyens modernes de gestion de ses avoirs
<i>Intrapreneur</i>	Individuel	Encourager l'imagination et la créativité
<i>Oberon</i>	Individuel	Récompenser une idée innovante mise en œuvre
<i>Service center</i>	Individuel	Favoriser les réalisations orientées sur l'amélioration de la productivité et la réduction des coûts
<i>Service à la clientèle</i>	Individuel	Appuyer l'excellence du service à la clientèle

GENÈVE . ZÜRICH . LAUSANNE . PARIS . LYON . ANNECY . DUBAÏ . HONG KONG



PRIVATE BANKING SUISSE ET INTERNATIONAL . MANDATS DE GESTION . SÉLECTION DE FONDS DE PLACEMENT
CHECK-UP DE PORTEFEUILLES ET ADVISORY . PHILOSOPHIE DE PLACEMENT PERFORMANTE

 **BCGE** GESTION
DE PATRIMOINE

TRANSPARENCE ET PERFORMANCE



Les enjeux environnementaux et déontologiques ont modifié ces dernières années les comportements économiques des individus, mais aussi des entreprises et des Etats. Dans leur politique de croissance, les sociétés intègrent ces évolutions. A la BCGE, l'exercice de la responsabilité sociétale représente un fondement de l'action entrepreneuriale.

1. UNE VISION ET UNE STRATÉGIE CLAIRES QUI FAVORISENT UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ

Vision BCGE

La banque est convaincue que son succès ne sera assuré sur la durée que si elle oriente ses actions dans l'intérêt bien compris de ses clients, actionnaires et collaborateurs ainsi que de la communauté dans son ensemble. Elle considère que toute activité qui a un impact externe négatif, sur la société ou l'environnement, peut nuire à sa réputation et, par conséquent, à son succès à long terme. Elle doit donc prendre préventivement en compte l'impact extérieur lorsqu'elle identifie des opportunités et gère ses risques.

La BCGE a adopté une ligne de conduite très respectueuse de son environnement global, autant pour matérialiser ses valeurs et ses idéaux que par intérêt stratégique. Son exposition au regard de tous au sein d'une communauté économique régionale, en tant que société bancaire cotée à la bourse et notée par une grande agence de *rating*, lui impose d'ores et déjà une contrainte de sans-faute en matière de risque de réputation.

Ethique des affaires

Principes d'éthique: Par nature, une banque cantonale est fondée sur une volonté et un projet de service à une communauté qui sont exprimés de manière précise dans la Loi¹ : contribuer au développement de l'économie de Genève et de sa région. Adoptée par l'Assemblée générale, puis par le Grand Conseil genevois en 2003, la *Charte d'éthique* de la BCGE formalise les principes de durabilité de manière cohérente entre les intérêts de la collectivité et ceux de ses actionnaires. Elle rappelle notamment la mission légale de la BCGE et précise les valeurs qui la guident dans la gestion de ses affaires, dans la conduite de ses relations avec ses clients, ses collaborateurs, ses fournisseurs et, enfin, ses actionnaires.

Les principes qui ont sous-tendu la rédaction de la *Charte d'éthique* sont les suivants :

- association au concept de profit de celui de la pérennité de l'entreprise et d'éléments relatifs à la responsabilité sociétale et environnementale ;
- application pragmatique, aux parties prenantes, des conclusions découlant des principes de la responsabilité sociale et environnementale ;
- maintien d'une neutralité politique et idéologique ;
- développement d'une culture d'entreprise propice à une prise en compte des principes de durabilité.

Ces priorités et les exigences de la *Charte d'éthique* se reflètent dans différents documents de conduite de la banque, notamment son plan stratégique et financier triennal qui fixe entre cinq et huit objectifs stratégiques par partie prenante. Ces derniers sont suivis mensuellement par la direction générale et le conseil d'administration.

Idées et valeurs: En plus d'appliquer des dispositions légales et réglementaires liées à la pratique d'une activité bancaire irréprochable, la BCGE conduit ses affaires dans le respect des valeurs d'intégrité, d'équité, de loyauté, d'indépendance et de transparence. Toutes sous-tendent les activités de la banque et de ses collaborateurs au quotidien.

2. UNE GESTION OPÉRATIONNELLE QUI INTÈGRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protection de l'environnement

Composantes du développement durable : Au-delà de son objectif de croissance dans le temps, la BCGE suit des principes d'investissement responsable dans trois secteurs essentiels de ses activités : l'écologie d'entreprise, la gestion active des risques ainsi que les produits et prestations de la banque.

La BCGE se comporte comme un acteur qui contribue à préserver l'environnement. Des objectifs concrets sont fixés dans son plan stratégique (chauffage, consommation de papier, traces de carbone, etc.). Par rapport à la taille de la banque, les mesures d'efficacité adoptées sont de niveau élevé. Elles sont largement inspirées par la norme ISO 14001 sur le management environnemental.

Au quotidien, la BCGE réduit son empreinte environnementale par la diminution de la consommation d'énergie, de papier, de cartouches d'encre, de matériel de bureau ainsi que de déchets dont elle améliore sans cesse la gestion. Par exemple, les imprimantes des banques sont programmées pour effectuer des impressions recto verso par défaut.

Informatique et consommation d'énergie : La BCGE adhère au concept du *Green IT* (informatique verte), car elle tient compte des contraintes et des coûts en énergie au niveau de l'alimentation électrique et de la climatisation des matériels informatiques. Son objectif est d'améliorer la performance énergétique des outils de production informatique. Lorsqu'elle doit opter pour des équipements, la BCGE prend ses décisions de manière économique et écologique. Le renouvellement soutenu de l'ensemble des infrastructures permet de disposer des technologies les plus récentes (virtualisation, stockage centralisé, partage des puissances de calcul) en conformité avec les futures normes écologiques du centre de calcul.

Par souci de simplification et d'optimisation, la BCGE a ainsi choisi d'héberger l'essentiel de son infrastructure informatique dans un centre de calcul externe, réduisant ainsi la consommation d'électricité et le dégagement de chaleur. L'externalisation permet l'utilisation de technologies de virtualisation des serveurs, décomposant les différents appareils en petites unités virtuelles. Cette option permet de réunir des composants de taille modeste au sein d'un même système logique de dimension plus importante. La gestion centralisée des serveurs permet aussi d'adapter leurs performances en fonction de l'énergie disponible, tout en respectant le niveau de services convenu.

Gestion des déchets et des transports : Dans le cadre du recyclage, les services généraux de la BCGE poursuivent leur mission de manière responsable en centralisant et en triant les consommables professionnels (papier, cartouches d'encre usagées, composants informatiques) dans les bâtiments de la banque. Les collaborateurs y participent en jetant leurs déchets personnels (piles, pet, aluminium) dans des points de collecte. Chacun d'entre eux dispose de deux poubelles, une pour le papier, l'autre pour les déchets non recyclables.

Lors de l'achat, de la reprise de biens d'équipement ou de la commande de consommables, le département Logistique suit les conditions générales d'achat du groupe BCGE qui vise le respect de l'environnement.

Il se réfère quotidiennement au guide des achats professionnels responsables diffusé par le Service cantonal du développement durable (SCDD).

L'essentiel du transport du courrier entre les bâtiments de la banque est confié à un prestataire qui se doit d'utiliser des véhicules appartenant à la classe la moins polluante de la norme Euro N5. En ville, le courrier léger est acheminé par un prestataire travaillant avec des coursiers à vélo.

CONSOMMABLES	2014	2013	2012
Achat papier (nombre de feuilles) dont :	6'960'000	6'595'000	7'410'000
<i>Fibres de bois FSC</i>	35'000	70'000	35'000
<i>Fibres d'eucalyptus FSC</i>	5'775'000	4'325'000	4'325'000
<i>100% recyclé</i>	1'150'000	2'200'000	3'050'000
Destruction papier (en tonnes)	60.7	46.1	49.1
Récupération PET (en kg)	1'188	987	1'336
Récupération piles (en kg)	0 ¹	75	80
Composants informatiques (en kg)	0 ¹	1'700	204

¹ Les piles et les composants informatiques ne sont pesés que quand ils sont livrés à l'usine de recyclage, avant cela, ils sont entreposés. Aucune livraison n'a pris place en 2014.

Rénovation des infrastructures: La section Travaux de la BCGE poursuit les transformations et les rénovations de locaux de manière économique et écologique, en collaboration avec les autorités cantonales, les architectes et les bureaux d'ingénieurs. En 2014, la banque a notamment procédé au remplacement des aérorefroidisseurs du bâtiment de l'Ile en optant pour une installation à haut rendement énergétique. Lors de travaux, la BCGE se soucie particulièrement de l'impact des matériaux employés, que ce soit dans ses achats ou dans ceux de ses sous-traitants et du respect des fournisseurs de leur obligation de trier leurs déchets. L'installation de parois en bois d'origine certifiée se poursuit dans les agences ainsi que l'utilisation de matériaux nobles, sans solvants.

Lors de ses appels d'offres, la BCGE privilégie les entreprises conscientes des aspects environnementaux et œuvrant pour la proximité afin de réduire les déplacements et le volume d'émissions nocives qu'ils entraînent.

Concentration des activités centrales de la banque sur deux sites opérationnels: Les bénéfices pour l'environnement sont visibles au travers de l'amélioration des ratios coûts-besoins environnement des infrastructures. La BCGE optimise le ratio des places de travail en concentrant ses activités hors agences. La banque a deux sites principaux: un pôle essentiellement commercial (sur le site de l'Ile) et un pôle opérationnel, administratif et de formation (à Lancy).

Optimisation des coûts environnementaux: Les options retenues, lors des études réalisées dans le cadre du projet cantonal de nouvelle offre d'électricité (NOE) du Service de l'énergie (ScanE), ont continué à porter leurs fruits en 2014, puisque les consommations d'électricité s'affichent à nouveau en baisse. La consommation à Genève est passée en deux ans de 4'391'592 à 4'155'634 kWh, soit une baisse de 5.4%. Afin de minimiser les effets sur l'environnement de sa consommation, la BCGE a opté pour une électricité respectueuse de l'environnement, provenant d'origine hydraulique, proposée par son fournisseur. Lors de la modernisation de ses équipements, la BCGE mène des actions d'optimisation énergétique et recherche systématiquement la mise en œuvre de solutions écoproformantes.

Transports verts et gestion des risques: La BCGE encourage l'utilisation des transports publics. Dans sa politique de mobilité, elle propose des indemnités mensuelles, sous forme par exemple d'une contribution de prime participative à l'achat d'un abonnement annuel de transports publics. La banque a également proposé, sur son site intranet, des solutions de covoiturage. Enfin, des conditions particulières sont offertes aux collaborateurs des sites hors Genève. La banque prescrit également à son personnel d'utiliser le plus possible le train et les autres moyens de transport public terrestre pour leurs déplacements professionnels.

ÉLECTRICITÉ	2014 (kWh)	2013 (kWh)	2012 (kWh)	Var. kWh (1an)	Var. kWh (2 ans)
Centre-ville	1'426'840	1'477'077	1'482'650	-50'237	-55'810
Lancy	1'506'193	1'577'609	1'644'060	-71'416	-137'867
Agences	1'222'601	1'246'873	1'264'882	-24'272	-42'281
Total	4'155'634	4'301'559	4'391'592	-145'925	-235'958

GAZ	2014 (kWh)	2013 (kWh)	2012 (kWh)	Var. kWh (1an)	Var. kWh (2 ans)
Centre-ville ¹	916'957	1'089'567 ²	922'752	-172'610	-5'795
Total	916'957	1'089'567²	922'752	-172'610	-5'795

MAZOUT	2014 (litres)	2013 (litres)	2012 (litres)	Var. litres (1an)	Var. litres (2 ans)
Lancy	67'258	88'933	101'625	-21'675	-34'367
Total	67'258	88'933	101'625	-21'675	-34'367

EAU	2014 (m ³)	2013 (m ³)	2012 (m ³)	Var. m ³ (1an)	Var. m ³ (2 ans)
Centre-ville	7'019	8'199	10'177	-1'180	-3'158
Lancy	2'392	2'029 ³	1'755	363	637
Agences	2'641	2'722	2'760	-81	-119
Total	12'052	12'950	14'692	-898	-2'640

¹ En plus du siège, trois agences, sises dans des immeubles propriété de la BCGE, sont également chauffées au gaz.

² Les très basses températures de l'hiver ont induit cette variation.

³ Un sinistre dû à la grêle du mois de juin a induit une surconsommation d'eau afin de maintenir les aérorefroidisseurs à la température souhaitée.

Source : SIG

En outre, avec un réseau d'agences le plus dense du canton de Genève (vingt-deux agences), elle favorise la proximité pour ses clients en leur permettant de minimiser leurs déplacements en voiture ou d'utiliser les transports en commun qui desservent toutes les agences du groupe.

La banque intègre l'identification et la qualification des risques environnementaux et sociaux dans ses procédures d'analyse et de gestion.

3. UNE IMPLICATION ACTIVE DES PARTIES PRENANTES SOCIALES

Importance des parties prenantes

Les parties prenantes au fonctionnement de la BCGE ont toutes une importance propre.

Clients

Le client est le décideur du succès d'une banque. La BCGE entend fidéliser le client individuel et son cercle familial, si possible pour plusieurs générations. Cet engagement sur le long terme exige beaucoup de respect des intérêts du client et une qualité de conseil de très haut niveau (y compris la dimension déontologique). La loyauté du client est notamment encouragée par le programme BCGE Avantage service qui offre un taux d'intérêt préférentiel aux clients faisant un large usage des services offerts par la banque; une des façons d'y accéder est de devenir actionnaire. Les processus de production des services bancaires sont rigoureusement formalisés de façon à fournir une qualité homogène dans le temps, ce qui contribue à encourager la pérennité de la relation bancaire. Le partenariat établi avec la clientèle s'inscrit dans une logique systémique. Pour les entreprises, il vise à couvrir leurs besoins sur l'ensemble de leur cycle d'activité; pour les particuliers, il répond à l'évolution des besoins financiers au fil du temps, en matière d'épargne, de crédit et d'une saine gestion de la prévoyance vieillesse. Des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées afin de s'assurer de l'adéquation entre les besoins de la clientèle et les services proposés par la banque.

L'approche marketing responsable et l'éthique commerciale impliquent que ces derniers soient conçus pour répondre à une demande fondée et une utilité véritable.

Collaborateurs

Dans une société de service et de conseil, la qualité, l'engagement et la loyauté à l'entreprise sont des conditions de survie et de développement. La politique des ressources humaines (rémunération, relève, formation, participation au capital de la banque, prix internes) vise à recruter, fidéliser et dynamiser les employés. Cette partie est développée dans le chapitre *Talents et compétences* (voir pages 60 à 63).

Actionnaires

La présence des actionnaires, parmi les parties prenantes, rappelle à l'entreprise qu'elle est plongée dans un système concurrentiel, non protégé par des caractéristiques monopolistiques comme les grandes régies publiques, par exemple. Les actionnaires sont essentiels, puisqu'ils fournissent la base de fonds propres nécessaires à toute activité bancaire. On notera que l'actionnariat de la BCGE est original, car il est mixte (public et privé), avec un rôle important de l'Etat, de la Ville et des Communes ainsi qu'une communauté croissante d'actionnaires privés (plus de 12'800), composée notamment de clients et de collaborateurs. La cotation sur le marché des capitaux de l'action BCGE constitue un gage de transparence et impose, à lui seul, un code de conduite très exigeant de la société.

Communauté

Ce concept, plus général, recouvre de nombreux domaines, comme la distribution équitable des services (proximité non discriminante, tarifs justes, etc.) ou encore la qualité d'accès à une banque à vocation régionale. Le service aux personnes à mobilité réduite, par exemple, constitue un élément important. Dans le domaine du financement, des règles d'intervention bien précises doivent permettre aux petits entrepreneurs et artisans d'être traités avec équité et respect.

Politique de soutien

La politique philanthropique de la BCGE est en accord avec sa mission première de soutien à la collectivité locale genevoise. La stratégie de donation s'oriente ainsi vers l'appui privilégié aux œuvres caritatives, sociales ou humanitaires à caractère local. La politique de *sponsoring* se concentre, quant à elle, sur des événements ou causes de nature populaire.

Partenaires

Dans ses opérations de financement aux entreprises et dans le choix de ses prestataires externes, la BCGE est très attentive à la nature des activités de ces derniers. Avant l'entrée en relations d'affaires, et tout au long de celles-ci, un examen approfondi, notamment de *compliance*, est effectué. Il vise à écarter les sociétés qui ne sont pas conformes aux conditions de qualité posées par la banque.



4. UNE INTÉGRATION DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE DANS L'EXERCICE DES MÉTIERS

Gamme de prestations BCGE

En qualité de gestionnaire d'actifs à l'échelle internationale, la BCGE met l'accent sur le respect de toutes les prescriptions légales, internes et relatives au droit de la surveillance. Les collaborateurs de la BCGE travaillent en suivant les prescriptions internes et les standards professionnels en vigueur.

La banque cantonale a ainsi pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le meilleur résultat possible lors de la mise en œuvre des décisions commerciales. Elle a aussi mis sur pied une procédure clairement structurée pour réagir rapidement et de manière appropriée en cas de plaintes des investisseurs.

Il s'agit d'éviter les conflits d'intérêts relatifs à la gestion de portefeuilles, aux transactions, ou encore ceux liés aux opérations personnelles ou à l'exercice des droits de vote. Dans son offre de produits d'investissement, la BCGE a intégré des concepts visant à soutenir le financement d'une économie durable et de long terme. Elle propose une ligne de prestations bancaires, BCGE Performance responsable, qui cherche à intégrer au mieux des critères éthiques et écologiques. Elle met ainsi à disposition de la clientèle un choix de services et de produits financiers respectant à la fois les critères d'analyse financière et les principes environnementaux et sociaux.

Crédits

BCGE Simplissimo : Ce prêt hypothécaire destiné aux particuliers finance aussi les investissements qui suivent les prescriptions du label Minergie. Cette option "verte" permet d'optimiser le confort dans le respect de l'environnement et d'obtenir un taux préférentiel.

BCGE Leasing : La BCGE offre un taux préférentiel pour le financement de véhicules neufs propres qui consomment peu de carburant et émettent moins de polluants. Ce taux préférentiel s'applique aux véhicules qui figurent sur la liste des véhicules les moins polluants établie par le Canton.

Investissement et gestion des avoirs

BCGE Synchrony LPP 40 SRI : Le fonds investit uniquement dans des actifs (actions, obligations et fonds de placement) généralement reconnus comme durables ou encore socialement responsables. Ces termes similaires désignent une approche de la gestion dans laquelle le besoin de performance économique s'accompagne du respect de l'environnement et d'un certain nombre de valeurs humaines et éthiques.

BCGE Synchrony Swiss Small and Mid Caps : Le fonds investit à long terme dans environ vingt-cinq valeurs secondaires suisses (entreprises cotées hors SMI) choisies notamment sur la base de critères durables. Pour être sélectionnées, les entreprises doivent ainsi présenter des qualités financières, sociales et environnementales à la fois globalement équilibrées et individuellement supérieures à la moyenne. Ces deux fonds de la banque réunissent une fortune de CHF 100 millions. Avec les autres véhicules de placement disponibles, ce n'est pas moins de CHF 0.8 milliard qui est géré selon les principes de durabilité.

Trade Finance

Dans le cadre de financement du négoce international, les documents internes servant à étayer les décisions d'octroi de crédit ou d'autres services bancaires intègrent les critères environnementaux sociaux et de gouvernance dans l'analyse des risques, notamment, et la sélection des partenaires.

5. SUIVI DE LA PERFORMANCE ET CONCLUSION

Suivi

L'ensemble des objectifs concernant la responsabilité sociale et environnementale, de même que la politique de bonne conduite dans divers domaines, est suivi et mesuré à travers un système de contrôle rigoureux au sein de la banque. Chaque échelon hiérarchique doit avoir la maîtrise des enjeux dans son domaine d'action.

Conclusion

Une vision du futur: La Banque Cantonale de Genève entend poursuivre ses efforts visant la réalisation de son engagement responsable à l'égard de la communauté et de l'environnement. Ses priorités sont principalement les suivantes :

- proposer une ligne de prestations bancaires qui intègre au mieux des critères éthiques et écologiques;
- optimiser les utilisations énergétiques;
- soutenir ses clients dans l'adoption d'un trafic des paiements dématérialisé via BCGE Netbanking et la bourse en ligne;
- promouvoir la banque en ligne (centre d'appels et conseils en ligne);
- soutenir les collaborateurs dans leurs efforts d'opérer dans le respect des ressources naturelles;
- privilégier une large diffusion d'informations via des supports et moyens de communication directs et instantanés (événements, *web*, etc.);
- développer des outils et applications favorisant la mobilité douce des clients et collaborateurs (*mobile banking, netbanking, e-trading*, etc.).

Synthèse: Cet inventaire annuel de l'exercice de la responsabilité sociale et environnementale de la BCGE témoigne d'un engagement bien établi visant le respect des parties prenantes. Ce bilan systématisé fournit l'ossature d'un suivi méthodique, notamment pour les nouveaux développements.

Il contribue à diffuser la "culture" de la responsabilité sociale et environnementale en sensibilisant les acteurs internes à l'importance d'une bonne maîtrise de chaque paramètre des relations avec les parties prenantes.

Information et communication

Communication dense, par de multiples canaux et pour tous les publics

De par sa mission légale de banque cantonale et en raison des exigences accrues en matière d'information liées à son statut de société cotée, la BCGE communique de manière spécifique et ciblée avec ses différents publics. Pour ce faire, elle met en place des canaux d'information multiples afin de diffuser une information en continu. Très engagé dans la conduite de la politique de communication interne et externe, le département Communication et relations investisseurs œuvre aux côtés de la direction générale et des collaborateurs du groupe afin d'entretenir un dialogue dense et ouvert avec les actionnaires, clients et institutions externes ainsi que tous les Genevois.



Une banque de proximité au capital sympathie élevé

Le département Communication a pour mission de développer l'image et la réputation du groupe BCGE. Pour ce faire, il assure la conception, la rédaction et la diffusion d'informations régulières et étendues sur des thématiques touchant la banque (prestations, actualités, produits), la place financière et l'économie régionale via de nombreux canaux (médias, internet, publications, événements, relations publiques, productions audiovisuelles, présentations, par exemple). Il fait, notamment, paraître des chroniques bancaires et boursières régulières dans certains quotidiens romands (284 chroniques en 2014) et organise, quatre fois par an, des conférences de presse permettant d'informer le public de façon approfondie sur les résultats de la banque ou des sujets liés à l'expertise BCGE. En 2014, 1'280 articles relatifs à la BCGE ont été publiés dans la presse suisse et internationale témoignant du rayonnement de l'institution et des relations de confiance qu'elle entretient avec le monde des médias. Publié à 17'000 exemplaires, trois fois par an, le magazine clientèle *Dialogue* présente les réalisations et les services de la banque ainsi que des informations d'intérêt général sur l'économie, avec un accent particulier sur Genève. Une cinquantaine de publications et de présentations institutionnelles font état de l'organisation, des compétences et métiers de la banque. Le site internet (www.bcge.ch) est un vecteur très utilisé par l'ensemble des publics de la banque, permettant de se connecter et d'obtenir à distance des informations 24h sur 24h grâce à près de 23'500 pages d'information. On y trouve, entre autres, ses prestations, produits, plateformes de service en ligne ainsi que des informations et publications financières et économiques. Le site de la banque est également accessible sur application mobile.



Des relations intenses avec les clients, actionnaires et investisseurs

La BCGE accorde une importance primordiale aux relations et rencontres avec ses actionnaires et investisseurs. A ce titre, elle organise, chaque année, des événements qui leur sont spécialement destinés; parmi eux, l'Assemblée générale annuelle (qui a rassemblé 468 actionnaires en 2014) et des *roadshows* (dont sept ont été conduits à Genève et à Zurich en 2014). En parallèle, la banque produit des publications financières et économiques régulières à l'intention de ses clients, actionnaires et investisseurs afin de leur présenter ses perspectives macro-économiques et ses recommandations en matière de placement. En 2014, elle a édité plus de 220 publications financières et économiques. Afin de promouvoir ses convictions en matière de philosophie d'investissement, elle a développé, en 2014, en sus de sa brochure disponible en quatre langues, un film institutionnel, en français et en anglais, qui reprend les principes fondamentaux de sa doctrine de placement. En partenariat avec des institutions cantonales, la BCGE coédite chaque année deux études portant sur un thème d'actualité économique intéressant la communauté régionale. En tant qu'entreprise cotée, elle publie ses résultats sur une base semestrielle et annuelle. En 2014, elle a ainsi distribué 3'500 rapports annuels en français et en anglais aux investisseurs.

Un réseau externe international grâce aux partenaires, groupements professionnels financiers, économiques et politiques

En 2014, le département Communication a organisé près de 40 événements auxquels ont assisté plus de 3'500 clients. Parmi eux, BCGE Asian Desk, un forum de rencontres entre entrepreneurs intéressés de près ou de loin à l'Asie et désirant échanger leurs expériences et leurs méthodes, offrant aux entrepreneurs une expertise à la fois théorique et pratique, ou encore la manifestation du bureau de représentation de la BCGE à Hong Kong où les présidents du conseil d'administration et de la direction générale de la BCGE ont eu l'opportunité de s'entretenir avec le CEO de l'Autorité financière et du Ministère des finances de Hong Kong. Le cycle 2014 des séminaires BCGE L'essentiel de la finance a porté sur des thèmes dont les enjeux stratégiques dépassent largement les frontières: guerre de l'eau, guerre des monnaies, gouvernance dans des environnements financiers et géopolitiques incertains. Les séminaires ont été relayés par les médias romands et ont fait l'objet d'une édition spéciale de la revue académique *Revue Economique et Sociale* (www.bcge.ch/res).



Une information détaillée et transparente aux collaborateurs

La banque assure une communication et une diffusion des informations à l'interne via différentes réunions et comités qui associent les acteurs des métiers de l'entreprise. En parallèle, elle dispose de plusieurs canaux d'information à large échelle. Dans le domaine électronique, l'intranet permet, en sus du mail, de relayer l'actualité et l'information du groupe, de manière directe et instantanée. Vecteur essentiel, il permet d'accéder aux applications internes et de s'informer sur toutes les nouveautés en cours, règlements-cadres, articles de presse, résultats et marchés financiers, etc. Sur le plan de la communication orale, les collaborateurs sont conviés à une réunion d'information deux fois par an, à l'occasion de la publication des résultats semestriels et annuels. Pour renforcer la culture d'entreprise, à rythme régulier, des *business lunches* ont également lieu durant lesquels un représentant de la banque présente à ses pairs une activité, un métier ou un projet en cours de développement. Afin d'ouvrir à ses collaborateurs l'univers culturel local, la BCGE organise également des visites commentées d'institutions genevoises. Les cadres supérieurs assistent à un séminaire et à une présentation annuelle destinés à informer sur les objectifs stratégiques et l'évolution des métiers et marchés. Le CEO anime diverses présentations internes dans le domaine du *management development*. La banque publie également un magazine destiné aux collaborateurs et à leurs familles, qui paraît trois fois par an, et dans lequel métiers, projets et thématiques financières d'actualité sont abordés.

Une stratégie de communication digitale mesurée et ciblée

Pour tirer parti de l'évolution des technologies d'information, la banque a mis en place en 2014, dans le cadre de sa stratégie digitale, un programme de surveillance web en matière de réputation et de protection de la marque avec l'appui d'experts externes et internes. Elle a également renforcé et formalisé sa présence sur certaines plateformes telles que LinkedIn ou Facebook. Des outils d'information ont été mis en place à l'interne et à l'externe via des publications, messages, rubriques spécialisées sur intranet pour les collaborateurs et internet pour les clients. Pour prendre des mesures préventives face à la recrudescence des tentatives de fraudes frappant de nombreuses institutions, par le biais des nouvelles technologies notamment, le département Communication et relations investisseurs a mis sur pied, pour la première fois dans le canton, des séances d'information en partenariat avec la police cantonale pour sensibiliser les collaborateurs aux différentes techniques de fraudes. Les collaborateurs du front et des fonctions sensibles, en particulier, ont suivi ces cours qui s'articulent autour de deux axes: les fraudes utilisant les outils technologiques, présentées par la Sécurité informatique de la banque, et les techniques d'abus de confiance relatives aux fraudes et délits d'ordre physique, avec l'appui de la Sécurité physique de la BCGE et de la police judiciaire genevoise.



Informations aux actionnaires, gouvernance d'entreprise

1.	STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT	78
1.1	Structure du groupe	78
1.1.1	Structure opérationnelle	78
1.1.3	Périmètre de consolidation	78
1.2	Actionnaires importants	79
1.3	Participations croisées	79
2.	STRUCTURE DU CAPITAL	79
2.1	Capital	79
2.2	Capital autorisé ou capital conditionnel	79
2.3	Modification du capital	79
2.4	Actions et bons de participation	79
2.5	Bons de jouissance	79
2.6	Restrictions de transfert et inscription des <i>nominees</i>	79
2.6.1	Restrictions de transfert	79
2.6.2	Motifs justifiant l'octroi de dérogations	79
2.6.3	Inscription des <i>nominees</i>	79
2.6.4	Procédure	79
2.7	Emprunts convertibles et options	79
3.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	80
3.1	Membres	80
3.2	Autres activités et groupements d'intérêt	82
3.3	Ordonnance contre les rémunérations abusives	82
3.4	Election et durée du mandat	82
3.5	Organisation interne	83
3.5.1	Répartition des tâches au sein du conseil d'administration	83
3.5.2	Comités du conseil d'administration	83
3.5.3	Méthodes de travail	84
3.6	Compétences du conseil d'administration et de la direction générale	84
3.7	Instruments d'information et de contrôle	85
4.	DIRECTION GÉNÉRALE	86
4.1	Membres	86
4.2	Autres activités et groupements d'intérêt	87
4.4	Contrats de management	88
5.	RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS	88
5.1	Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation	88
5.3	Transparence	90
6.	DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES	90
6.1	Limitation et représentation des droits de vote	90
6.2	Quorum statutaire	90
6.3	Convocation de l'Assemblée générale	90
6.4	Inscriptions à l'ordre du jour	90
6.5	Inscription au registre des actions	90
7.	PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE	91
8.	ORGANE DE RÉVISION EXTERNE	91
8.1	Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable	91
8.2	Honoraires de révision	91
8.3	Honoraires supplémentaires	91
8.4	Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision	91
9.	POLITIQUE D'INFORMATION	91

Le rapport ci-dessous décrit les principes de conduite et de contrôle du groupe BCGE. Il est structuré selon la directive portant sur la *corporate governance* de la SIX Swiss Exchange (ci-après SIX), qui s'applique pour l'exercice au 31 décembre 2014, et reprend sa numérotation. Des sauts de numérotation indiquent que les paragraphes correspondants de la directive ne s'appliquent pas à la BCGE.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle

La Banque Cantonale de Genève (ci-après BCGE) est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations ; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève SA". Le siège social et la direction de la banque sont à Genève. Elle exploite des succursales et des agences. La BCGE est cotée à la SIX Swiss Exchange. Seuls les 1'479'174 titres au porteur sont cotés, la capitalisation boursière est calculée sur la base d'un cours de CHF 214.10 au 31.12.2014.

Numéro de valeur, titre au porteur	164'268
Numéro ISIN, titre au porteur	CH0001642682
Capitalisation boursière (31.12.2014)	CHF 771 millions, titres nominatifs* et au porteur
	CHF 317 millions (montant exact 316'691'153), titres au porteur uniquement

*La capitalisation des titres nominatifs est calculée sur la base d'un cours de CHF 107.05.

L'organigramme du groupe BCGE figure en pages 20 et 21. Les principes de cette organisation sont les suivants :

- la Banque Cantonale de Genève est organisée en cinq divisions conduites par les membres de la direction générale, dont la composition et les compétences sont décrites en pages 19, 86, 87 et 88 ;
- la coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par le président de la direction générale et son état-major et, d'autre part, par un fonctionnement matriciel ;
- le fonctionnement de base ci-dessus est renforcé par des comités chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants. Il s'agit notamment des institutions décrites dans le tableau ci-dessous :

Principaux comités	Tâches	Président	Vice-président
Comité des crédits	Décisions liées aux affaires de crédit	Claude Bagnoud	Emile Rausis
Comité de stratégie de placement	Détermination de la stratégie de placement	Constantino Cancela	Haroldo Jimenez
Comité ALM (<i>Asset and Liability Management</i>)	Conduite et contrôle de la politique financière, supervision de la gestion prévisionnelle du bilan et des risques de taux et de liquidité	Blaise Goetschin	Eric Bourgeaux
Comité des risques	Analyse des risques stratégiques et contrôle des activités sensibles	Eric Bourgeaux	Emile Rausis
Comité de stratégie informatique	Préparation de la stratégie informatique et suivi de son implémentation	Eric Bourgeaux	Jean-Marc Joris
Commission des crédits à risque accru	Décisions liées aux affaires de crédits en souffrance (contentieux, <i>workout</i>) et aux immobilisations financières non stratégiques	Emile Rausis	Bernard Matthey
Comité stratégique organisation	Préparation de la stratégie d'organisation et suivi de son implémentation	Jean-Marc Joris	Jérôme Monnier

1.1.3 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation complet est présenté en page 103.

Il comprend notamment, au 31 décembre 2014, les sociétés, filiales à 100% :

- Banque Cantonale de Genève (France) SA (www.bcgef.fr), Lyon, capital-actions de EUR 20 millions ;
- Capital Transmission SA, Genève, capital-actions de CHF 2 millions ;
- Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon, capital-actions de EUR 10'000.
- Rhône Saône Léman SNC, Lyon, capital-actions de EUR 10'000.

1.2 Actionnaires importants

Situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE au 31 décembre 2014:

Participations détenues par les actionnaires importants

Situation au 31.12.2014

Actionnaires	Actions porteur	Actions nominatives A et B	Total des voix	Valeur nom. CHF pour act. porteur	Valeur nom. CHF pour act. nominatives	Total valeur nominale	% en voix	% en capital
Canton de Genève	338'636	2'510'443	2'849'079	33'863'600	125'522'150	159'385'750	49.80%	44.27%
Ville de Genève	147'270	1'208'106	1'355'376	14'727'000	60'405'300	75'132'300	23.69%	20.87%
44 Communes genevoises	5'963	523'103	529'066	596'300	26'155'150	26'751'450	9.25%	7.43%
Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	214'400	0	214'400	21'440'000	0	21'440'000	3.75%	5.96%
Total	706'269	4'241'652	4'947'921	70'626'900	212'082'600	282'709'500	86.49%	78.53%
Capital existant	1'479'174	4'241'652	5'720'826	147'917'400	212'082'600	360'000'000	100%	100%

Les annonces de prise de participation publiées au cours de l'exercice 2014 sont consultables via le lien internet suivant:

http://www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_fr.html?fromDate=19980101&issuer=3253

1.3 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions ayant le droit de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Le capital de la banque s'élève à CHF 360'000'000.

2.2 Capital autorisé ou capital conditionnel

Aucune disposition statutaire ne permet au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

2.3 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant les trois derniers exercices.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital est composé d'actions nominatives "A" et "B" et d'actions au porteur, soit un total de 5'720'826 actions, toutes entièrement libérées:

- 2'651'032 actions nominatives "A", d'une valeur nominale de CHF 50;
- 1'590'620 actions nominatives "B", d'une valeur nominale de CHF 50;
- 1'479'174 actions au porteur, d'une valeur nominale de CHF 100.

Les actions au porteur sont cotées à la bourse suisse SIX Swiss Exchange. Les actions nominatives sont détenues exclusivement par les collectivités de droit public genevoises et ne sont pas cotées.

Chaque action donne droit à une voix (*one share – one vote*) ainsi qu'à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives "B" confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

Il n'y a pas de capital-participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des *nominees*

2.6.1 Restrictions de transfert

La Constitution du Canton de Genève, dans son article 189, alinéa 2, indique que le Canton et les Communes doivent détenir la majorité des voix attachées au capital social de la banque. Par ailleurs, les actions nominatives ne sont transférables qu'entre collectivités publiques. De plus, chaque Commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50 (statuts de la banque, art. 4, www.bcge.ch/statuts).

2.6.2 Motifs justifiant l'octroi de dérogations

Aucune dérogation n'est accordée.

2.6.3 Inscription des *nominees*

Le point concernant l'inscription des *nominees* ne s'applique pas à la BCGE.

2.6.4 Procédure

Les restrictions de transfert ne peuvent être levées que par une modification de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève (LBCGE, www.bcge.ch/loi-bcge), loi soumise au référendum.

2.7 Emprunts convertibles et options

La BCGE n'a émis ni emprunt convertible, ni option.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres

Le conseil d'administration est constitué de 11 membres non exécutifs. Ils sont indépendants, au sens de la Circulaire Finma 2008/24 Surveillance et contrôle interne – banques.



Jean-Pierre Roth

né le 28 avril 1946, nationalité suisse.

Président, désigné en 2010 par le Conseil d'Etat.

Docteur en sciences politiques, mention économie internationale, de l'IUHEI et docteur en sciences économiques honoris causa de l'Université de Neuchâtel. Entré en 1979 à la Banque nationale suisse (BNS) où il a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle. En 1996, le Conseil fédéral l'a nommé à la fonction de vice-président de la direction générale de la BNS. A pris, en 2001, la présidence de la direction générale, qu'il a assumée jusqu'en 2009. A également occupé plusieurs fonctions importantes, en tant que membre et président du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux (BRI), gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) pour la Suisse et représentant de la Suisse au Conseil de stabilité financière.



Josef Küttel

né le 20 juin 1952, nationalité suisse.

Vice-président, élu en 2010 par les actionnaires au porteur. Membre du comité Risques et stratégie.

Après avoir effectué un apprentissage aux CFF, il a obtenu le titre "KMU Diplom" de HEC Saint-Gall et effectué un Senior Executive Program de la Columbia Business School de New York. 40 ans d'expérience dans le domaine des transports, plus spécifiquement dans les activités techniques et l'exploitation d'entreprises de transports, en particulier dans la branche ferroviaire. De 1997 à 2012, il a été CEO du groupe Ermewa à Genève. Depuis le 1^{er} janvier 2013, il est membre du Conseil d'administration de Ermewa Holding SA, Puteaux, France (vice-président).



Mourad Sekkiou

né le 5 octobre 1957, nationalité suisse.

Secrétaire, désigné en 2006 par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Titulaire du brevet d'avocat genevois depuis 1987, d'un mastère en droit bancaire et financier obtenu auprès de l'Université de Boston ainsi que de deux licences en droits suisse et français obtenues respectivement auprès des Universités de Genève et de Lausanne. Avocat au barreau de Genève, associé dans une étude de la place, principalement actif dans les domaines du droit bancaire, commercial et dans le contentieux.



Grégoire Carasso

né le 12 septembre 1980, nationalité suisse.

Membre, désigné en 2014 par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Membre du comité Risques et stratégie.

Diplômé en histoire et politique internationales (IHEID) et titulaire d'un MBA de l'Université de Genève. Après avoir travaillé au sein de plusieurs PME genevoises, il rejoint en 2007 l'Université de Genève comme adjoint du Rectorat aux affaires académiques et, depuis 2013, comme administrateur du Global Studies Institute.



Gina Empson

née le 23 mars 1958, nationalités suisse et britannique.

Membre, désignée en 2014 par le Conseil d'Etat. Membre du comité Nominations et rémunération.

Titulaire d'une licence BSc en finance et économie de l'Université de Southampton, Angleterre. Membre de l'Institute of Chartered Accountants in England & Wales depuis 1983 et expert-réviseur agréé, membre de la Chambre Fiduciaire suisse. Nommée par le groupe PriceWaterhouse comme auditeur à Genève en 1984. Plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la finance incluant 10 ans avec le groupe Serono/BioChem; d'abord comme analyste financier pour Fabio Bertarelli, le fondateur de Serono, puis responsable des filiales opérationnelles et commerciales du groupe. En 1999, elle a créé ICS Corporate Services SA, Genève, une fiduciaire indépendante puis, en 2009, Swiss Labour Contractors, Genève, une société de location de services.

Nota Bene

aucun administrateur

- n'occupe de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son groupe;
- ne fait ou n'a fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue;
- n'entretient de relations étroites avec la BCGE ou une société du groupe.



Fabienne Knapp

née le 9 février 1965, nationalité suisse.
Membre, désignée par le Conseil d'Etat en 2006.
Membre du comité de Contrôle.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique de l'EPFL ainsi que d'un mastère en sciences bancaires et financières de HEC Lausanne. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur informatique, de consultante financière en organisation et stratégie bancaire ainsi que dans le domaine de la gestion des risques, notamment chez Sherwood Alliance, Reuters, André & Cie et Darier Hentsch.



Patrick Mage

né le 31 juillet 1949, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2006 par le Conseil d'Etat.
Président du comité de Contrôle.

Formation commerciale et bancaire à Genève, Zurich, Londres et aux Etats-Unis. Etudes auprès d'écoles d'administration des affaires aux USA et en Suisse. A exercé, de 1982 à 2004, des fonctions de direction dans des banques à Genève: jusqu'en 1995 à l'Union de Banques Suisses dans les affaires commerciales, puis, en 1996, comme chef du siège de la Banque Populaire Suisse et, dès 1997, au Credit Suisse, où il siégeait au comité de direction régional, en qualité de responsable successivement de la clientèle entreprises, du réseau des succursales, de la gestion de fortune.



Jean-Marc Mermoud

né le 15 juillet 1955, nationalité suisse.
Membre, désigné en 2010 par l'Association des Communes genevoises. Membre du comité Risques et stratégie.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie civil. Entré dans l'entreprise en bâtiment et travaux publics F. Simond SA, dont il devient le président directeur général en 1994.



Ton Schurink

né le 12 mai 1946, nationalités suisse et hollandaise.
Membre, élu en 2006 par les actionnaires au porteur.
Président du comité Nominations et rémunération.

Titulaire d'une licence de la Nyenrode Business Universiteit et d'un executive MBA de l'INSEAD (Fontainebleau). Spécialiste du commerce de matières premières, des produits financiers, du transport maritime ainsi que des montages financiers liés aux activités commerciales et financières internationales. Il a travaillé plus de 30 ans pour Cargill à Amsterdam, Paris et Genève. En 2001, il a fondé CFT Advisory Services, une société de conseils en management des risques dans le domaine du négoce international et du fret international.



John Tracey

né le 29 octobre 1950, nationalités suisse et britannique.
Membre, élu en 2010 par les actionnaires au porteur.
Membre du comité Nominations et rémunération.

Titulaire d'une licence de business studies and international marketing de l'Université de Leeds. A été actif pendant près de 35 ans auprès de Procter & Gamble à Genève, dans les domaines du marketing, de la communication et de la gestion. Ancien administrateur de Procter & Gamble International et ancien directeur des relations extérieures au siège de Genève.



Angela de Wolff

née le 10 juin 1968, nationalité suisse.
Membre, désignée en 2010 par le Conseil d'Etat.
Présidente du comité Risques et stratégie.

Titulaire d'une licence HEC et d'un MSc de l'Université de Lausanne, complétés par un mastère en gestion commerciale internationale et du certificat d'analyste financier. A occupé durant plusieurs années la fonction d'analyste financier dans plusieurs établissements, dont Lombard Odier & Cie. Cofondatrice et membre du comité exécutif de l'association Sustainable Finance Geneva, qui œuvre en faveur de la promotion des critères de responsabilité et de développement durable dans la finance.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Jean-Pierre Roth Membre du conseil d'administration de Nestlé SA, Vevey. Membre du conseil d'administration de Swatch Group, Neuchâtel. Membre du conseil d'administration de Swiss Re, Zürich. Membre du conseil d'administration de MKS (Switzerland), Genève.

Josef Küttel Membre du conseil d'administration d'Eurotainer SA, Puteaux, France. Président du conseil d'administration de Kieswerk Untervaz AG, Untervaz (Grisons). Président du conseil d'administration de la Fondation Stag, Maienfeld (Grisons). Membre du conseil d'administration de BLS Cargo AG, Berne et BLS/BLS Netz AG, Berne. Membre du conseil d'administration de Griston Holding AG, Untervaz (Grisons). Membre du conseil d'administration de TTI Londres.

Mourad Sekkiou Membre du conseil d'administration d'Actipart SA, Genève. Membre du conseil d'administration de Roval SA, Genève. Membre du conseil d'administration de Firad SA, Genève. Membre du conseil d'administration de la Société d'Etudes de Placements et Finances SA (SEPF), Genève.

Grégoire Carasso Conseiller municipal, Genève et membre du conseil d'administration de Carasso-Bossert SA, Satigny, Cafipro SA, Satigny et CPM Holding SA, Fribourg.

Gina Empson Présidente du conseil d'administration d'ICS Corporate Services SA, Genève, membre du conseil d'administration de Bruellan SA, Genève. Membre du conseil de fondation Genesia, Genève. Gérante fondatrice de Swiss Labour Contractors, Genève.

Fabienne Knapp Consultante indépendante.

Patrick Mage Se consacre depuis sa retraite du Credit Suisse Group (Suisse), en 2004, à des activités de conseil. Membre du conseil de la Fondation communale immobilière de Lancy. Président du conseil d'administration de Hestia Constructions SA, Carouge.

Jean-Marc Mermoud Associé de la SNC Mistro et Cie, Immobilier, Meyrin. Président du conseil de la Fondation Nelly Gyax, Pregny-Chambésy. Président du conseil d'administration de F. Simond SA, Meyrin. Membre du conseil d'administration du Groupe CGN SA, Lausanne. Vice-président du conseil d'administration CGN Belle Epoque SA, Lausanne. Membre du conseil d'administration de Transvoirie SA, Satigny.

Ton Schurink Président du conseil d'administration de CFT Services & Partners SA, Carouge. Membre du conseil d'administration du groupe Navemar SA, Fribourg et d'Oceana Shipping AG (du groupe Navemar), Coire (Grisons). Membre du conseil d'administration de Kernel Holding, Luxembourg. Membre du conseil d'administration de Amtrada Holding BV, Amsterdam et de CFT Trading FZ LLC, Dubaï.

John Tracey Membre du conseil d'administration Genève Aéroport (président de la délégation infrastructure et développement, membre de la délégation financière). Membre du conseil d'administration de Swiss Land Estates SA, Genève. Senior *executive* coach auprès de I. J. Martin & Co Ltd, Zürich. Conseiller auprès du Conseil économique de Lancy. Membre de la commission de gestion et des finances de la Commune de Coinsins.

Angela de Wolff Présidente de Conser Invest SA, Genève. Membre exécutif de l'association Sustainable Finance Geneva. Membre du comité de Swiss Sustainable Finance, Zürich.

3.3 Ordonnance contre les rémunérations abusives

La BCGE n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse

3.4 Election et durée du mandat

Les onze administrateurs sont élus ou désignés de la façon suivante :

- Actionnariat nominatif :
 - cinq membres désignés par le Conseil d'Etat, qui nomme le président du conseil ;
 - deux membres désignés par la Ville de Genève ;
 - un membre désigné par les autres Communes genevoises.
- Actionnariat au porteur :
 - trois membres élus individuellement par l'actionnariat au porteur en Assemblée générale.

La durée d'un mandat d'administrateur est de quatre ans et il peut être renouvelé à deux reprises. En cas d'entrée en fonction en cours de période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci. Le mandat prend fin au plus tard le jour de l'Assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de septante ans révolus. Les modalités de désignation et de dépôt des candidatures sont réglées à l'article 11 des statuts de la banque¹ et à l'article 12 de la LBCGE².

¹ www.bcege.ch/statuts.

² Loi sur la Banque Cantonale de Genève : www.bcege.ch/loi-bcege.

Nom de l'administrateur	Début du premier mandat	Fin du mandat actuel	Nombre de renouvellements	Mandat renouvelable
Jean-Pierre Roth	2010	2017	1	non
Josef Küttel	2010	2018	1	oui
Mourad Sekkiou	2006	2018	2	non
Grégoire Carasso	2014	2018	0	oui
Gina Empson	2014	2018	0	oui
Fabienne Knapp	2006	2018	2	non
Patrick Mage	2006	2018	2	non
Jean-Marc Mermoud	2010	2018	1	oui
Ton Schurink	2006	2017	2	non
John Tracey	2010	2018	1	oui
Angela de Wolff	2010	2018	1	oui

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Président du conseil : Jean-Pierre Roth.
 Vice-président du conseil : Josef Küttel.
 Secrétaire du conseil : Mourad Sekkiou.

3.5.2 Comités du conseil d'administration

Comité Nominations et rémunération

Le comité Nominations et rémunération a pour rôle de proposer la nomination du président de la direction générale, de son remplaçant et des membres de la direction générale, et de préavis la nomination des directeurs. Il préavis la rémunération du responsable de l'audit interne sur proposition du comité de Contrôle et propose les adaptations du Règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération de la direction générale. Il est constitué de trois membres du conseil d'administration : Ton Schurink, président, John Tracey et Gina Empson, membres. Il se réunit lorsqu'une nomination le nécessite, mais au moins une fois par année. En 2014, il s'est réuni six fois.

Comité Risques et stratégie

Le comité Risques et stratégie examine, dans le cadre d'une démarche prospective, l'environnement de risques dans lequel la banque agit ou entend agir. Il préavis à l'intention du conseil d'administration toute décision importante de nature stratégique ou relative à l'identification et à la gestion des risques. Il est constitué de quatre membres du conseil d'administration : Angela de Wolff, présidente, Josef Küttel, Jean-Marc Mermoud et Grégoire Carasso membres. En 2014, il s'est réuni six fois.

Comité de Contrôle

Le comité de Contrôle tire ses compétences et devoirs de l'art. 24 et suivants des statuts de la banque¹. Il a pour mission, entre autres, de superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la banque ainsi que des usages bancaires et d'assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration, l'audit interne et l'organe de contrôle externe. Il est composé de trois membres, deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et le troisième membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de Contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire. Ses membres sont Patrick Mage, président, et Fabienne Knapp, tous deux administrateurs ainsi que Alain Heck, désigné par le Conseil d'Etat. Le comité de Contrôle se réunit en principe tous les quinze jours au moins. En 2014, il a tenu 25 séances ordinaires.

¹ www.bcge.ch/statuts.

3.5.3 Méthodes de travail

Le conseil d'administration se réunit 15 fois par an au moins. En 2014, il s'est réuni 16 fois lors de séances d'une durée moyenne de quatre heures trente. Le taux de participation aux séances s'est élevé à 94%. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de quatre de ses membres ou de l'organe de révision. Le conseil ne peut prendre de décisions que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité. Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président de la séance et le secrétaire, approuvé lors de la séance suivante. Les membres du conseil d'administration doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. Le président de la direction générale, ou son remplaçant, participe, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration, mais ne prend part ni aux votes ni aux élections. Il requiert, chaque fois qu'il le juge utile, la présence d'autres membres de la direction générale ou de tiers. En 2014, cela a été le cas à chaque séance du conseil d'administration. En cas de conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration doivent se récuser chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés. Il est du ressort du secrétaire de prévenir la survenance d'un éventuel conflit d'intérêts lors du traitement d'un objet particulier.

Le conseil d'administration a la possibilité de constituer des comités permanents ou ad hoc pour étudier des sujets particuliers. Ces comités n'ont pas de pouvoir décisionnel et sont chargés de faire rapport au conseil d'administration. Le président du conseil d'administration peut participer aux séances des comités. En 2014, le conseil a disposé de deux comités permanents : un comité Nominations et rémunération et un comité Risques et stratégie.

3.6 Compétences du conseil d'administration et de la direction générale

Les compétences et devoirs du conseil d'administration sont définis aux articles 16 des statuts de la banque¹ et 12 de la LBCGE². En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit que le conseil d'administration décide :

1. des plans stratégique et financier ;
2. du budget annuel sur proposition de la direction générale ;
3. d'approuver, avec le comité de Contrôle, un plan triennal des tâches à accomplir par l'audit interne pour couvrir l'intégralité des contrôles jugés nécessaires, l'avis du conseil d'administration étant prépondérant ;
4. du cadre général des limites de risques ;
5. de l'octroi des grandes enveloppes de risques-crédit ainsi que de l'octroi de crédits qui sont de sa compétence ;
6. des politiques en matière de risques, notamment de crédit, de taux, de pays et d'assurances, sur proposition de la direction générale ; il revoit ces politiques dès que les événements l'imposent ;
7. de l'information à recevoir dans le domaine du contrôle des risques ;
8. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale dans la fixation des taux de crédit et des taux des dépôts d'épargne ;
9. du cadre stratégique d'intervention de la direction générale en matière de trésorerie, d'opérations de change, de placements et dépôts de titres ainsi que d'autres valeurs ;
10. de la politique de la banque en matière de patrimoine immobilier ;
11. d'approuver toute acquisition ou cession de participation à titre permanent ;
12. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale fixées à l'art 18 ch. 3 du présent règlement ;
13. des abandons de créances, adhésions à des concordats extrajudiciaires, postpositions de créances ou cessions de créances pour des montants supérieurs à CHF 2'000'000 ou si l'engagement a fait l'objet d'une décision du conseil d'administration ;
14. de la nomination en son sein de deux administrateurs comme membres du comité de Contrôle et de la désignation de son président ;
15. de la nomination des membres de la direction générale sur proposition du comité "Nominations et rémunération" ;
16. de la nomination des directeurs et des directeurs adjoints, sur préavis du comité "Nominations et rémunération" ;
17. de la politique générale en matière de rémunération et de prévoyance sociale ;
18. des rémunérations fixe et variable des membres de la direction générale ainsi que du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
19. des périodes d'interdiction d'achat et de vente d'actions de la banque, ou d'autres valeurs sensibles, pour les collaborateurs et les organes, lors de périodes critiques (*closed periods*) ;
20. de ratifier les propositions de nominations de représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
21. de la nomination des représentants de l'employeur au sein du conseil de la Fondation de prévoyance du personnel, sur proposition de la direction générale.

¹ www.bcge.ch/statuts.

² Loi sur la Banque Cantonale de Genève : www.bcge.ch/loi-bcge.

Les compétences et devoirs de la direction générale sont définis à l'article 22 des statuts de la banque¹. En plus, le règlement de gestion et d'organisation prévoit les devoirs suivants :

1. élaborer et soumettre au conseil d'administration les plans stratégique et financier de la banque ;
2. établir les documents et propositions nécessaires aux prises de décisions des autorités supérieures de la banque ;
3. élaborer le budget annuel et le soumettre au conseil d'administration ;
4. veiller à ce que les structures et l'organisation de la banque soient conformes aux obligations légales et à l'usage de la profession ;
5. veiller à ce que la banque soit suffisamment présente dans les milieux économiques ;
6. garantir la bonne exécution des décisions des autorités supérieures de la banque ;
7. proposer pour ratification la nomination des représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations comprises dans le périmètre de consolidation ;
8. nommer les représentants de la banque comme administrateurs auprès des participations non comprises dans le périmètre de consolidation.

Le règlement de gestion et d'organisation prévoit les compétences de décider :

1. de la fixation des taux d'intérêt dans le cadre stratégique donné par le conseil d'administration ;
2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du conseil d'administration ;
3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque, de participations ayant le caractère d'immobilisations financières ainsi que d'immeubles qui ne sont pas destinés à l'usage de la banque, pour un montant n'excédant pas CHF 5'000'000, ce plafond ne s'appliquant pas aux titres négociables qui sont autorisés dans le cadre général des limites de risques ;
4. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 3'000'000 par objet au maximum ;
5. de la nomination des fondés de pouvoir et des mandataires commerciaux ;
6. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la banque, à l'exception d'elle-même, du responsable et des collaborateurs de l'audit interne ;
7. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement ;
8. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques ;
9. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration ;
10. de proposer au conseil d'administration le système des limites globales pour approbation ; celui-ci inclut notamment les limites pour opérations de marché, les limites banques et les limites pays ;

11. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.) ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil ;
12. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (OFR), à l'attention du conseil d'administration.

3.7 Instruments d'information et de contrôle

Le conseil d'administration évalue périodiquement les moyens d'information, leur contenu et l'adéquation de ceux-ci à ses besoins ainsi que le système de contrôle interne. Il évalue son efficacité ainsi que son adéquation à l'activité et à la taille de la banque. Il met en place un système d'information entre les organes de la banque, dont le président du conseil est le garant. La direction générale informe le conseil d'administration de la marche des affaires de la banque lors de chaque séance et rapporte sur les dossiers qui le requièrent. Le président du conseil d'administration, la direction générale, le comité de Contrôle, l'audit interne et l'organe de révision externe doivent fournir au conseil d'administration toute information lui permettant d'exercer sa haute surveillance, notamment sur la marche des affaires et activités des différents secteurs, y compris les filiales. Ceci se concrétise entre autres de la façon suivante :

- mise à disposition du président du conseil d'administration des procès-verbaux hebdomadaires des séances de la direction générale ;
- compte-rendu du président de la direction générale à chaque séance du conseil d'administration sur la marche des affaires ;
- rapports trimestriels sur les risques par le responsable du Contrôle des risques et compliance ;
- rapport trimestriel des résultats par le CFO ;
- rapports sur les missions de contrôle effectuées au sein du groupe par le responsable du comité de Contrôle et suivi semestriel des recommandations de l'audit interne et externe ;
- rapport oral sur l'activité du comité de contrôle, à chaque séance, par son président ;
- présentation semestrielle des *balanced scorecards* des divisions par leurs responsables (membres de la direction générale) ;
- rapport semestriel de l'organe de révision externe.

¹ www.bcge.ch/statuts.

L'audit interne

L'audit interne est une entité indépendante de la direction générale, subordonnée directement au conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la banque et de ses filiales et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité ainsi que son fonctionnement sont réglés aux articles 29 et 30 des statuts de la banque¹ et par la Charte d'audit interne approuvée par le conseil d'administration.

L'audit interne répond aux exigences qualitatives posées par les autorités de surveillance et par les organisations professionnelles. A ce titre, le conseil d'administration fait procéder tous les cinq ans – en plus des diligences annuelles conduites par la société d'audit Deloitte – à une évaluation externe de l'audit interne. En 2013, la société mandatée, soit BDO (et précédemment en 2008 KPMG), a confirmé aux organes de la banque que l'audit interne exerce son activité en conformité des normes de l'IIA (Institute of Internal Auditors) et les meilleures pratiques.

La responsable de l'audit interne établit une planification triennale basée sur une cartographie des risques revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée avec la société d'audit et approuvée par le conseil d'administration. Sur la base du plan d'activité et à la fin de ses travaux, l'audit interne émet, à l'intention de la direction générale, du comité de Contrôle et du conseil d'administration, des rapports détaillés relatifs à ses contrôles et effectue un *reporting* semestriel du suivi des recommandations émises ainsi qu'un rapport annuel d'activité. Composé, au 31 décembre 2014, de 8 auditeurs et d'un poste ouvert, l'audit interne est placé sous la responsabilité de Monique Seiss Baudry, titulaire d'un mastère en sciences économiques et d'un Certificate of Advanced Studies (CAS) en Compliance management de l'Université de Genève et des certifications Certified Internal Auditor (CIA) et Certification in Risk Management Assurance (CRMA) de l'IIA.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'audit interne sont dévolues au comité de Contrôle, lequel juge annuellement l'efficacité de l'audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées et qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité. Les membres de l'audit interne possèdent collectivement une grande expérience professionnelle et l'ensemble des compétences nécessaires à la bonne exécution de leurs missions de contrôle.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Membres

La direction générale est constituée de six membres, sous la présidence de Blaise Goetschin. Elle est nommée pour une durée indéterminée; ses membres sont toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.



Blaise Goetschin

né le 1^{er} septembre 1957, nationalité suisse.
Président de la direction générale (CEO).

Titulaire d'une licence en gestion d'entreprise de l'Ecole des HEC/Uni Lausanne (1981). 1982, Auditeur senior, Pricewaterhouse Genève. 1985, Deputy Vice President, département Capital Markets Credit Suisse, Zurich. 1988, Senior Vice President, département CS Corporate Banking, New York. 1990, membre de la direction, responsable de CS Corporate Finance pour les régions de Suisse romande, Berne et Bâle. 1993, Head CS Corporate Finance: sociétés privées en Suisse. 1995, chef du Service des finances de l'Etat, Canton de Vaud. 1998, CEO Banque Fiduciary Trust International, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse du groupe basé à New York. 1^{er} octobre 2000, président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève. Médaillé au classement 2014 des meilleurs CEO suisses dans la catégorie financial industry, établi par l'Institut Obermatt.



Eric Bourgeaux

né le 31 mai 1956, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Finances et contrôle des risques (CFO).
Remplaçant du président de la direction générale.

Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un DECS. Auditeur et consultant auprès de KPMG, Paris. De 1982 à 1986, auditeur auprès de Pricewaterhouse, Genève. De 1986 à 1988, directeur de Asea Capital devenu ABB World Treasury Center à Genève. De 1988 à 1996, directeur, puis directeur général de Nokia Finance International BV, Genève. De 1998 à 2000, administrateur de Clariden Bank. De 1997 à 2000, directeur chez André & Cie SA, Lausanne. Responsable de la division Finances et contrôle des risques, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} décembre 2000.

Nota Bene

- aucun membre de la direction générale
- n'a exercé auparavant d'autres activités pour la BCGE ou une société de son groupe;
- n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses ou étrangers;
- n'occupe de fonctions officielles ou ne remplit de mandats politiques.

¹ www.bce.ch/statuts.



Claude Bagnoud
né le 1^{er} janvier 1964, nationalités suisse et française.
Responsable de la division Entreprises
et clients institutionnels.

Titulaire d'une maturité commerciale de l'Ecole Supérieure de Commerce de Genève et d'un diplôme de l'IMD Lausanne, programme pour Executive Development (1999). Comptable auprès des Services Industriels de Genève. En 1990, collaborateur crédits commerciaux à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. Cadre en 1991, puis chef du service Crédits commerciaux de la Banque Cantonale de Genève de 1994 à 1995. De 1996 à 1999, chef de section Crédits immobiliers et commerciaux du marché grand public. En 1996, membre de la direction. En 1999, stage à Londres. Durant l'année 2000, chef de section au département Industries, commerces et services. En mai 2001, membre de la direction générale, actuellement responsable de la division Entreprises et clients institutionnels.



Jérôme Monnier
né le 4 mars 1973, nationalité française.
Responsable de la division Clientèle privée
et PME genevoises.

Titulaire d'une maîtrise de gestion de l'Université de Lyon I, d'un diplôme de l'Institut technique de banque (ITB) et d'un executive MBA à HEC Paris. Dès 1996, chargé d'affaires, puis chargé d'affaires senior à la Banque Cantonale de Genève (France) à Lyon, gérant un portefeuille de grandes entreprises. De 2003 à 2010, responsable au sein de la Banque Cantonale de Genève du département Entreprises France et, en 2010, du département Entreprises Suisse. De 2010 à juillet 2011, responsable de l'unité d'affaires Entreprises Suisse et France. Depuis juillet 2011, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève, responsable de la division Clientèle privée et PME genevoises.



Pierre-Olivier Fragnière
né le 4 juin 1958, nationalité suisse.
Responsable de la division Clientèle internationale.

Titulaire d'un certificat fédéral de capacité d'employé de banque, option gestion-comptabilité, du diplôme de l'Ecole Professionnelle Commerciale et du diplôme de l'Ecole de Banque et de Cadres UBS. De 1981 à 1985, adjoint du responsable des affaires de crédits documentaires auprès de BNP, à Genève. De 1986 à 1988, responsable des opérations chez Gatoil, groupe actif dans les domaines du *trading*, raffinage et distribution de pétrole en Suisse et à l'international, à Genève. De 1988 à 1990, chargé de relations auprès de BBL Genève en qualité de spécialiste en affaires pétrolières. De 1990 à 2000, auprès de BNP Genève; dès 1996 chargé du développement de nouveaux marchés dans les pays de l'Est, en Asie et en Afrique, promu au rang de directeur dans le cadre de cette activité.

En 2000, rejoint la Banque Cantonale de Genève, chargé de la création et du développement d'une unité spécialisée en financement de négoce international; responsable de l'unité d'affaires Global Commodity Finance. Depuis mars 2011, membre de la direction générale, responsable de la division Clientèle internationale.



Jean-Marc Joris
né le 10 septembre 1968, nationalité belge.
Responsable de la division Organisation,
informatique et opérations.

Titulaire d'une licence en sciences commerciales et financières de l'ICHEC Bruxelles. A travaillé en 1993 auprès de Dexia Luxembourg, au département du Marché des Capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, chargé de missions au département Information Risk Management auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, sous-directeur, Head Business Development, auprès d'ING Baring Private Bank à Genève. Au mois d'avril 2002, membre de la direction de la Banque Cantonale de Genève, responsable du département Organisation et responsable ad interim du département Informatique. Depuis le 1^{er} juillet 2003, membre de la direction générale, actuellement responsable de la division Organisation, informatique et opérations.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Blaise Goetschin Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon. Président du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses, Zurich. Président de Capital Transmission SA, Genève. Membre du conseil d'administration d'Investissements Fonciers SA, Lausanne. Membre du conseil de la Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève. Membre du comité du conseil d'administration et du comité de nominations et rémunération de l'Union des Banques Cantonales Suisses, Bâle. Membre du conseil d'administration de l'Association Suisse des Banquiers, Bâle. Membre du conseil de la Fondation Genève Place Financière. Membre du comité de la Chambre Genevoise Immobilière. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire, Genève. Membre du comité de la Société d'Etudes Economiques et Sociales, Lausanne. Membre du conseil de la Fondation H. Dudley Wright, Genève.

Eric Bourgeois Membre des conseils de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon, de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon, et de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux, France. Membre des conseils d'administration de Capital Transmission SA, Genève, et de Swiss Public Finance Solutions, Genève.

Claude Bagnoud Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Vice-président du conseil de la Fondation Industrielle La Gravière, Lancy. Vice-président du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux. Membre de la Commission technique de l'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG). Membre du conseil de la Chambre de commerce d'industrie et des services de Genève (CCIG).

Jérôme Monnier Membre du directoire de la Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon et de la Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Puteaux, France.

Jean-Marc Joris Membre du conseil de la Fondation Immobilière Patrimoine, Genève.

4.4 Contrats de management

La Banque Cantonale de Genève externalise ses principales activités informatiques auprès de Swisscom, Berne.

Les relations entre la banque et son prestataire sont régies par une convention-cadre de collaboration, conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques, assortie d'annexes détaillées qui règlent la relation entre la banque et le prestataire. Celui-ci a fourni à la banque l'essentiel des prestations informatiques comme l'exploitation, la maintenance et l'hébergement de systèmes bancaires, la gestion du parc de PC et de serveurs, le support aux utilisateurs, la gestion du réseau informatique et de la téléphonie.

Les contrats signés avec Swisscom sont valables jusqu'en 2020. Ces contrats couvrent les prestations d'hébergement et de tierce maintenance applicative. Ces dernières sont actives depuis le 1^{er} octobre 2010. En 2014, la BCGE a versé à Swisscom, pour ses prestations informatiques, un montant total de CHF 16.6 millions, composés de CHF 15.8 millions de charges d'exploitation, de support et de maintenance et de CHF 0.8 million de développement.

La gestion du réseau de téléphonie est également confiée à Swisscom jusqu'en 2021. Les prestations, dans le cadre de l'ensemble de ces contrats, s'élèvent à CHF 2.3 millions pour les infrastructures réseau (LAN, MAN, WAN), les frais de télécommunications (téléphonie fixe et mobile, système d'envoi de sms pour le netbanking); ce montant étant des charges d'exploitation, de support et de maintenance.

La Banque Cantonale de Genève externalise également ses principales activités de paiements et de gestion des titres auprès de Swisscom. Les contrats liés à ces activités sont renouvelables d'année en année. Les prestations de Swisscom dans le cadre de ces contrats s'élèvent à CHF 3.6 millions.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Rémunération du conseil d'administration

Le règlement relatif à la rémunération des membres du conseil d'administration de la BCGE relève de la compétence de ce dernier; il a été approuvé par le conseil le 17 septembre 2010 et est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2010.

La rémunération des membres du conseil d'administration se base sur leur charge de travail, leurs responsabilités, la pratique du marché et celle des banques cantonales. Les administrateurs ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations de la BCGE et ne sont pas affiliés à sa Fondation de prévoyance professionnelle.

Rémunération fixe du conseil d'administration

A titre de rémunération de leur engagement en faveur du conseil d'administration et de ses comités, les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire, majorée d'une indemnité fonctionnelle. Par ailleurs, le conseil peut décider de rémunérer des mandats particuliers confiés à ses membres ou commander des expertises externes; il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 50'000. En 2014, le conseil a fait usage de ce budget complémentaire à concurrence de CHF 20'000.

Les administrateurs bénéficient, comme les collaborateurs, de deux plans d'intéressement en actions. Ainsi, dès trois ans d'ancienneté, les administrateurs reçoivent des actions chaque année (de deux à quatre actions). Ils peuvent également, une fois par an, obtenir deux actions gratuites moyennant l'acquisition de deux autres à leur prix de marché.

Rémunération variable du conseil d'administration

Afin de renforcer leur indépendance et de promouvoir leur intérêt pour le développement à long terme de la banque, les membres du conseil d'administration ne reçoivent aucune rémunération variable.

Politique de rémunération de l'ensemble des collaborateurs

Le règlement relatif à la rémunération du personnel relève de la compétence du conseil d'administration. Le règlement applicable à l'année sous revue a été approuvé par le conseil le 20 janvier 2011.

La rémunération des collaborateurs comprend une rémunération fixe, une rémunération variable non systématique ainsi que des plans d'intéressement en actions. La rémunération fixe occupe une part prépondérante de la rémunération des collaborateurs et est évaluée sur plusieurs critères: *benchmarking*, offre du marché et concurrence notamment. Chaque année, le conseil d'administration décide de l'adaptation de la masse salariale fixe.

L'enveloppe de rémunération variable est décidée chaque année par le conseil d'administration au moment du bouclage des comptes. Elle intègre une enveloppe destinée aux rémunérations variables individuelles et, éventuellement, une enveloppe complémentaire si les résultats de l'année en cours sont en forte croissance par rapport aux trois années précédentes. Une part des enveloppes variables peut être distribuée en actions dans une proportion pouvant aller jusqu'à 80% dans le cas de l'enveloppe complémentaire. Ces actions sont bloquées pour une durée de cinq à dix ans.

Dans certains métiers, comme le *private banking*, le *trade finance* ou le *retail*, des modèles de rémunération variable, totalement ou partiellement arithmétiques, ont été mis en place. Ils ont été développés en tenant compte des critères principaux suivants : défense de l'intérêt du client, reconnaissance de la compétence individuelle ou collective, corrélation entre la rémunération variable et les revenus de la banque, compétitivité et loyauté.

Les collaborateurs bénéficient de divers avantages sur certaines prestations de la BCGE. La banque met à leur disposition des prestations sans marge ou avec une faible marge commerciale. Au-delà des montants énoncés dans le règlement du personnel, les conditions clientèle s'appliquent.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité pour la mise en œuvre des politiques de rémunération. Par ailleurs, la banque collabore avec les autres banques cantonales sur cette question via son département des Ressources humaines.

Programmes de participation de l'ensemble des collaborateurs

Tous les collaborateurs de la banque, membres de la direction générale inclus, bénéficient de quatre plans d'intéressement qui leur donnent la possibilité d'aligner leurs intérêts financiers personnels à ceux de l'entreprise. Ces plans prévoient la remise gratuite ou conditionnelle d'actions BCGE bloquées sur cinq à dix ans. Les actions sont acquises par le biais des plans d'intéressement au prix du marché et le blocage est supprimé en cas de fin des rapports de travail.

Les plans d'intéressement BCGE sont les suivants :

- majoration de la rémunération variable ordinaire ou des primes exceptionnelles dès CHF 3'000 par l'acquisition d'actions à des conditions préférentielles et distribution d'une part de la rémunération variable en actions en cas d'enveloppe complémentaire ;
- attribution gratuite d'actions dès trois années civiles pleines d'ancienneté ;
- attribution possible d'actions comme prime de fidélité, en lieu et place d'autres avantages, dès dix ans d'ancienneté ;
- attribution possible d'un nombre limité d'actions gratuites lors d'achat d'actions.

Ces plans sont détaillés dans le règlement du personnel, dont toute modification doit être soumise au conseil d'administration.

Principes de rémunération de la direction générale

La rémunération des membres de la direction générale s'inscrit dans le cadre général de la politique de rémunération de la BCGE. Elle vise à garantir la compétitivité de la banque sur une place financière très développée et lui permettre d'attirer et de retenir les meilleurs compétences et talents. Elle tient compte des responsabilités individuelles, d'une évaluation des performances et s'inscrit dans les réalités du marché.

Les membres de la direction générale perçoivent une rémunération fixe et une rémunération variable ; ils ne bénéficient pas des plans d'*incentive* relatifs aux nouvelles affaires dans le domaine des crédits hypothécaires et de la gestion de fortune qui sont ouverts aux autres collaborateurs de la banque. De plus, les rémunérations perçues par les membres de la direction générale dans le cadre de leur fonction dans d'autres conseils d'administration sont intégralement reversées à la banque.

Les contrats de travail des membres de la direction générale stipulent un délai de résiliation pouvant aller jusqu'à douze mois.

La rémunération des membres de la direction générale comporte les éléments suivants :

Rémunération fixe de la direction générale

La rémunération fixe rétribue la mission, les responsabilités de base et l'atteinte des objectifs standards. A l'engagement, cette composante est principalement déterminée en fonction des usances salariales pour des fonctions comparables dans le secteur bancaire. Par la suite, elle est ajustée en fonction de l'évolution des responsabilités et des performances selon les mêmes règles que celles applicables à l'ensemble des collaborateurs de la banque.

Rémunération variable de la direction générale

La rémunération variable des membres de la direction générale récompense des performances individuelles ou collectives dépassant la mission de base. L'enveloppe globale des rémunérations variables de la direction générale est déterminée par le conseil d'administration. Ce dernier prend sa décision en se référant à un modèle d'évaluation de la performance de la banque, basé sur des critères de rentabilité, de productivité, de compétitivité et de maîtrise du risque. L'enveloppe globale des rémunérations variables est ensuite répartie entre les directeurs généraux en fonction du degré d'atteinte de leurs objectifs individuels et de la performance de leur division. De plus, en cas de résultats de la banque particulièrement favorables, la direction générale reçoit une enveloppe complémentaire non récurrente versée à hauteur de 80% en actions de la banque bloquées sur cinq ans. Cette enveloppe est distribuée si le résultat intermédiaire de l'année sous revue est supérieur à la moyenne des deux meilleures années parmi les trois précédentes, ce qui a été le cas en 2014. L'attribution – ou non – de l'enveloppe complémentaire peut donc provoquer une forte volatilité de la rémunération totale des membres de la direction générale.

Globalement et en tendance, la part variable des rémunérations de la direction générale ne devrait pas dépasser la part fixe. En 2014, les rémunérations variables, plans d'intéressement inclus, ont représenté entre 46 % et 170 % des rémunérations fixes.

Les rémunérations fixes et variables de chaque membre de la direction générale sont décidées par le conseil d'administration sur proposition du président de la direction générale (à l'exclusion de sa propre rémunération) et préavis du comité Nominations et rémunération

Comme pour les autres collaborateurs de la banque, les membres de la direction générale bénéficient des quatre plans d'intéressement présentés plus haut.

5.3 Transparence

Pour le détail des indemnités fixes et variables versées, des avantages tirés des plans d'intéressement, des contributions patronales à la Fondation de prévoyance professionnelle et des prêts consentis aux membres du conseil d'administration, aux membres de la direction générale et à son président, voir pages 132 et 133, point 4.08 des annexes aux comptes de la maison mère.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote, ni de clause statutaire prévoyant l'octroi de dérogations pour les représentants institutionnels.

6.2 Quorum statutaire

L'Assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire, notamment par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une Assemblée générale extraordinaire. L'Assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève* et dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires, au moins vingt jours avant l'Assemblée générale. Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une Assemblée générale extraordinaire.

6.5 Inscription au registre des actions

Les actions nominatives A et B ne sont pas cotées. Elles sont intégralement détenues par les collectivités publiques.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Il n'existe pas de clause statutaire d'*opting-out*, d'*opting-up*, ni de disposition sur les prises de contrôle.

8. ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} mai 2014 a renouvelé le mandat de réviseur confié à la société Deloitte, en qualité d'organe de révision externe, pour l'année 2014.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le mandat d'organe de révision externe, qui a débuté le 1^{er} janvier 2001, est renouvelé chaque année par l'Assemblée générale des actionnaires. Le réviseur responsable, selon le dispositif légal applicable aux banques, est Myriam Meissner, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2013.

8.2 Honoraires de révision

	31.12.2014	31.12.2013
Révision groupe BCGE	549'000	549'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	<i>530'000</i>	<i>530'000</i>

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires supplémentaires de révision comprennent essentiellement le coût de l'examen succinct des comptes semestriels consolidés et diverses autres certifications requises, selon des exigences légales spécifiques.

	31.12.2014	31.12.2013
Révision groupe BCGE	103'000	183'000
<i>dont BCGE uniquement</i>	<i>103'000</i>	<i>183'000</i>

Des honoraires supplémentaires de CHF 146'000, non liés à la révision, ont été perçus en 2014 par Deloitte en Suisse (aucun en 2013).

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Durant l'année 2014, l'organe de révision a été invité à participer partiellement à trois séances avec le conseil d'administration dans son ensemble et à dix séances avec le comité de Contrôle. Ces entretiens ont porté sur la planification et la restitution des travaux liés à la révision du groupe BCGE.

Le conseil d'administration, le comité de Contrôle et l'audit interne reçoivent les rapports de l'organe de révision.

L'organe de révision externe est choisi selon trois critères: renommée, absence d'incompatibilité avec la banque et tarifs. L'évaluation des services supplémentaires ne relevant pas de l'audit se fait sur la base des mêmes critères. A ceux-ci s'ajoute celui des économies d'échelles possibles, quand le fournisseur de services supplémentaires et l'organe de révision sont la même entité.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la banque. Il délègue au département Communication et relations investisseurs la responsabilité d'en assurer la gestion. Sa responsable lui est directement subordonnée.

L'ensemble des actionnaires, de la clientèle et du public dispose du site internet www.bcge.ch, et d'une application mobile afin d'accéder à toutes les informations d'intérêt sur le groupe BCGE. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale, en particulier par le biais de l'adresse e-mail actionnaires@bcge.ch. Des communiqués de presse sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

La banque s'adresse aussi aux journalistes suisses ainsi qu'aux analystes financiers, en tant que relais d'informations auprès des actionnaires. Elle leur présente la marche des affaires et ses perspectives à l'occasion de conférences de presse et téléphoniques, lors de la publication des résultats annuels et semestriels. La banque entretient des relations avec les collectivités publiques genevoises, notamment par le biais d'exposés et de conférences régulièrement organisés dans le courant de l'année. La banque produit et publie des documents et publications financières et institutionnelles régulières destinées aux investisseurs et actionnaires.

Canaux	Langues	Formes/destinataires	URL/adresses électroniques	Calendrier
Rapport annuel	F	Imprimé/internet	www.bcge.ch/rapport-annuel	17 mars 2015
	En	Imprimé/internet	www.bcge.ch/annual-report	20 mai 2015
Assemblée générale	F	Actionnaires et invités	–	22 avril 2015
Site internet	F/En	Investisseurs	www.bcge.ch	permanent
Informations financières (lien <i>push and pull</i>)	F/En	Internet ou demande par écrit	www.bcge.ch/contact-investisseur	permanent
			www.bcge.ch/investors-contact	
Conférence de presse sur les résultats annuels/semestriels	F	Orale/internet	www.bcge.ch/resultat-financier-bcge	
			www.bcge.ch/financial-results	
Communiqués de presse	F/En	Médias écrits et électroniques, principalement suisses/internet	www.bcge.ch/resultat-financier-bcge	24 février/
			www.bcge.ch/financial-results	11 août 2015
Communiqués de presse principalement suisses/internet	F/D ¹ /En ¹	Médias écrits et électroniques,	www.bcge.ch/communiqués	ponctuels
Mailboxes	F	Mail	actionnaires@bcge.ch	permanent
			communication@bcge.ch	
			presse@bcge.ch	
Magazine <i>Dialogue</i>	F	Imprimé/internet	www.bcge.ch/dialogue	3 fois par an
Publications institutionnelles	F/En	Imprimé/internet	www.bcge.ch/publications	régulier
			www.bcge.ch/publications-bcge	

¹ Dans certains cas.

PERSONNES DE CONTACT

Communication et relations investisseurs

Hélène de Vos Vuadens
Tél: +41 (0)22 809 24 11
communication@bcge.ch

Contacts pour les analystes financiers

Marc Doerks
Tél: +41 (0)22 809 34 80
marc.doerks@bcge.ch

Banque et institutions internationales

Yves Spörri
Tél: +41 (0)58 211 21 00
yves.spoerri@bcge.ch

Comptes consolidés 2014 et annexes

Groupe BCGE

A l'Assemblée générale de
Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés (pages 98 à 120) de la Banque Cantonale de Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.


Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Myriam Meissner
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable



Thierry Aubertin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 19 février 2015
MME/THA/ta

Bilan groupe BCGE	98
Compte de résultat groupe BCGE	99
Opérations hors bilan groupe BCGE	100
Tableau de financement groupe BCGE	101
Présentation de l'état des capitaux propres groupe BCGE	102
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	103
1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL	103
2. CONVENTION AVEC L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL	103
3. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	103
4. CONTRÔLE DES RISQUES	105
5. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX COMPTES CONSOLIDÉS	108
5.01 Couvertures des prêts et des opérations hors bilan	108
5.02 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	108
5.03 Immobilisations financières	109
5.04 Participations mises en équivalence	109
5.05 Périmètre de consolidation	109
5.06 Actif immobilisé	110
5.07 Autres actifs et passifs	110
5.08 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété	111
5.09 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	112
5.10 Emprunts obligataires en cours	112
5.10.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses	112
5.10.2 Emprunts obligataires	113
5.11 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	113
5.12 Structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers	114
5.13 Créances et engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes	115
5.14 Présentation du total des actifs et du passif entre la Suisse et l'étranger	116
5.15 Répartition de l'actif par pays ou par groupes de pays	116
5.16 Répartition de l'actif et du passif par monnaie	117
5.17 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	118
5.18 Produits des intérêts	118
5.19 Charges d'intérêts	118
5.20 Résultat des opérations de négoce	118
5.21 Charges de personnel	119
5.22 Autres charges d'exploitation	119
5.23 Amortissements sur l'actif immobilisé	119
5.24 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	119
5.25 Produits extraordinaires	119
5.26 Charges extraordinaires	119
5.27 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire	120

Bilan groupe BCGE

Consolidé

98

	Notes	31.12.2014 en CHF 1'000	31.12.2013 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
ACTIF				
Liquidités	5.12	881'665	1'370'773	-489'108
Créances résultant de papiers monétaires	5.12	338'028	88'936	249'092
Créances sur les banques	5.12	517'973	325'044	192'929
Créances sur la clientèle	5.12	4'047'512	3'836'225	211'287
Créances hypothécaires	5.12	9'503'574	9'319'134	184'440
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	5.02	49'489	47'485	2'004
Immobilisations financières	5.03	1'722'694	1'276'955	445'739
Participations mises en équivalence	5.04	24'898	27'456	-2'558
Immobilisations corporelles	5.06	144'188	159'796	-15'608
Comptes de régularisation		25'179	21'644	3'535
Autres actifs	5.07	238'568	145'572	92'996
Total de l'actif		17'493'768	16'619'020	874'748
Total des créances de rang subordonné		3'574	5'621	-2'047
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		255'020	58'776	196'244
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		<i>201'479</i>	<i>53'188</i>	<i>148'291</i>
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires	5.12	11'428	6'986	4'442
Engagements envers les banques	5.12	1'657'831	925'116	732'715
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5.12	4'920'346	5'100'089	-179'743
Autres engagements envers la clientèle	5.12	6'719'738	6'598'357	121'381
Obligations de caisse	5.12	11'837	15'232	-3'395
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	5.12	2'570'100	2'552'655	17'445
Comptes de régularisation		49'348	49'622	-274
Autres passifs	5.07	290'141	183'003	107'138
Correctifs de valeurs et provisions	5.11	27'478	24'976	2'502
Réserves pour risques bancaires généraux	5.11	120'000	105'000	15'000
Capital social		360'000	360'000	-
Réserves issues du capital		312'240	312'247	-7
Réserves issues du bénéfice		394'304	340'783	53'521
Propres titres de participation		-13'993	-15'906	1'913
Ecart de conversion des monnaies étrangères		-13'185	-12'101	-1'084
Bénéfice de l'exercice		76'155	72'961	3'194
Total du passif		17'493'768	16'619'020	874'748
Total des engagements de rang subordonné		304'100	320'000	-15'900
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		30'952	65'478	-34'526
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		<i>25'604</i>	<i>61'422</i>	<i>-35'818</i>

Compte de résultat groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2014 en CHF 1'000	31.12.2013 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS				
Produits des intérêts et des escomptes	5.18	273'513	278'564	-5'051
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	5.18	16	70	-54
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	5.18	16'315	17'852	-1'537
Charges d'intérêts	5.19	-83'708	-95'459	11'751
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		206'136	201'027	5'109
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		31'686	30'700	986
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		45'716	43'417	2'299
Produits des commissions sur les autres prestations de service		37'402	30'862	6'540
Charges de commissions		-6'861	-7'331	470
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		107'943	97'648	10'295
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE				
<i>Sous-total résultat des opérations de négoce</i>	5.20	27'108	26'953	155
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		7'709	2'687	5'022
Produits des participations		3'221	2'132	1'089
<i>dont participations mises en équivalence</i>		3'221	2'132	1'089
Résultat des immeubles		1'012	1'069	-57
Autres produits ordinaires		7'346	7'361	-15
Autres charges ordinaires		-433	-4'110	3'677
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		18'855	9'139	9'716
Total des produits d'exploitation		360'042	334'767	25'275
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	5.21	-124'120	-120'854	-3'266
Autres charges d'exploitation	5.22	-82'649	-82'842	193
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		-206'769	-203'696	-3'073
Bénéfice brut		153'273	131'071	22'202
Amortissements sur l'actif immobilisé	5.23	-19'009	-20'016	1'007
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	5.24	-18'836	-25'335	6'499
Résultat intermédiaire		115'428	85'720	29'708
Produits extraordinaires	5.25	275	26'302	-26'027
Charges extraordinaires	5.26	-20'263	-22'518	2'255
Impôts		-19'285	-16'543	-2'742
Bénéfice de l'exercice		76'155	72'961	3'194

Opérations hors bilan groupe BCGE

Consolidé

100

	Notes	31.12.2014 en CHF 1'000	31.12.2013 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
OPÉRATIONS HORS BILAN				
Garanties irrévocables		93'209	71'446	21'763
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs		561'191	648'952	-87'761
Engagements conditionnels		654'400	720'398	-65'998
Engagements irrévocables		462'439	424'010	38'429
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		49'625	57'521	-7'896
Engagements résultant de paiements différés		109'157	77'146	32'011
Crédits par engagement		109'157	77'146	32'011
Placements fiduciaires auprès de tiers		6'424	23'001	-16'577
Opérations fiduciaires		6'424	23'001	-16'577
Instruments financiers dérivés				
• valeurs de remplacement positives	5.17	30'662	20'227	10'435
• valeurs de remplacement négatives	5.17	237'365	141'780	95'585
• sous-jacents	5.17	6'052'471	5'091'480	960'991

Tableau de financement groupe BCGE

Consolidé

	2014 Source de fonds en CHF 1'000	2014 Emploi de fonds en CHF 1'000	2013 Source de fonds en CHF 1'000	2013 Emploi de fonds en CHF 1'000
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
• bénéfice de l'exercice	76'155	–	72'961	–
• amortissement sur l'actif immobilisé	19'009	–	19'584	–
• amortissement du <i>goodwill</i>	–	–	432	–
• attribution aux réserves issues du capital	–	7	509	–
• attribution écart de conversion des monnaies étrangères	–	1'084	763	–
• correctifs de valeurs et provisions	2'502	–	15'881	–
• réserves pour risques bancaires généraux	15'000	–	20'000	–
• comptes de régularisation actifs	–	3'535	12'770	–
• comptes de régularisation passifs	–	274	–	21'530
• autres rubriques	14'142	–	27'515	–
• dividende de l'exercice précédent	–	16'200	–	16'200
• attribution spéciale à l'Etat de Genève	–	3'240	–	3'240
<i>Solde</i>	–	102'468	–	129'445
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé				
• autres participations	2'558	–	–	7'538
• immobilisations corporelles	–	3'401	1'861	–
<i>Solde</i>	843	–	5'677	–
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (supérieures à 1 an)				
• engagements envers la clientèle	–	1'294	2'893	–
• obligations de caisse	–	2'389	–	4'494
• prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	55'230	–	–	60'015
• créances sur la clientèle	55'283	–	10'196	–
• créances hypothécaires	–	17'058	88'865	–
• immobilisations financières	–	306'189	–	111'236
Opérations à court terme (inférieures à 1 an)				
• engagements envers les banques	732'715	–	–	454'314
• engagements envers la clientèle	–	57'068	616'794	–
• obligations de caisse	–	1'006	–	2'526
• prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	37'785	10'785	–
• attribution propres titres de participation	1'913	–	2'439	–
• engagements résultant de papiers monétaires	4'442	–	6'320	–
• créances résultant de papiers monétaires	–	249'092	74'918	–
• créances sur les banques	–	192'929	15'568	–
• créances sur la clientèle	–	266'570	76'178	–
• créances hypothécaires	–	167'382	–	337'014
• immobilisations financières	–	139'550	88'157	–
• portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	–	2'004	–	14'994
Etat des liquidités				
• liquidités	489'108	–	–	132'288
<i>Solde</i>	101'625	–	123'768	–
Totaux soldes	102'468	102'468	129'445	129'445

Présentation de l'état des capitaux propres groupe BCGE

Consolidé

en CHF 1'000

	Capital social	Réserves			Résultat de la période	Propres parts du capital	Total
		Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	312'247	413'744	105'000	-12'101	-15'906	1'162'984
Acquisition de propres parts au capital						-4'144	-4'144
Aliénation de propres parts au capital						6'057	6'057
Perte résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-303					-303
Différences de change					-1'084		-1'084
Dividendes et autres distributions		296	-16'200				-15'904
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)			-3'240				-3'240
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux				15'000			15'000
Bénéfice							76'155
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	312'240	394'304	120'000	-13'185	-13'993	1'235'521

Propres titres de participation (titres au porteur)

	En unités
Situation au 1 ^{er} janvier 2014	67'651
Achats	19'030
Ventes	25'936
Situation au 31 décembre 2014	60'745
Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne) en CHF	220.1
Engagements conditionnels en relation avec des propres actions aliénées ou acquises	–
Actions au porteur détenues par son institution de prévoyance professionnelle	15'000
Propres actions réservées pour objectif déterminé	–
Instruments de capitaux propres détenus par des personnes proches	–
Dérivés sur propres actions	–

1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

Le groupe Banque Cantonale de Genève offre les prestations de service d'une banque universelle régionale et a notamment pour mission de contribuer au développement économique du canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés ainsi que des crédits dans le domaine du négoce international. Le groupe est également actif en gestion de patrimoines ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2014, l'effectif du groupe s'établissait à 763 personnes; 710.4 après conversion en emplois à temps complet (725.4 en 2013).

La banque poursuit une stratégie d'externalisation dans le domaine des opérations afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée à la clientèle. Les relations d'externalisation sont réglées par des contrats de services (SLA), conformément à la circulaire Finma 2008/7 sur l'*outsourcing*-banques. Les mandats confiés à Swisscom concernent principalement les opérations de paiement et sur titres – ce qui permet d'assurer un service conforme à ceux des meilleurs établissements bancaires suisses – l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression et l'envoi des documents de masse ainsi que la maintenance de certaines infrastructures.

2. CONVENTION AVEC L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL

L'article 34 ch. 5 des statuts de la banque, adopté lors de l'Assemblée générale du 3 mai 2005, concrétise le régime de remboursement des avances consenties par l'Etat de Genève à la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève au début des années 2000. La banque les rembourse proportionnellement aux dividendes distribués aux actionnaires (20% des dividendes payés). A la suite de la dissolution de la fondation, le Conseil d'Etat a fixé, par arrêté du 21 octobre 2011, le montant des avances restant à rembourser par la banque à CHF 370'661'634 au 31 décembre 2009. Au titre de l'exercice 2014, un montant de CHF 3.6 millions sera payé pour autant que la proposition de dividende du conseil d'administration à l'Assemblée générale soit adoptée. Dans ce cas, un montant total de CHF 21.240 millions aura été remboursé depuis 2009, portant ainsi le total des remboursements opérés par la banque à CHF 48.677 millions, depuis son assainissement en 2000.

3. PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Normes de référence

Les comptes consolidés du groupe sont conformes au Code des obligations suisse, à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et à son ordonnance d'exécution ainsi qu'aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes. Les comptes consolidés du groupe sont conformes au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes consolidés

Le 31 décembre est la date de clôture des comptes consolidés.

Périmètre de consolidation du groupe

Le périmètre de consolidation du groupe comprend les banques et les sociétés financières et immobilières, dont la consolidation présente une importance significative. Le périmètre de consolidation du groupe n'a pas connu de changement durant l'exercice écoulé.

Les banques et les sociétés sont intégrées globalement lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les banques et les sociétés sont mises en équivalence lorsqu'elles sont détenues dans un but de placement permanent et que la maison mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%.

Total du bilan	en CHF 1'000
Banque Cantonale de Genève SA, Genève	17'491'396
Capital Transmission SA, Genève	26'648
Investissements Fonciers SA, Lausanne	22'998
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	995
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	642'256
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Putaux	32'065
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	24'983
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	91
Rhône Saône Léman SNC, Lyon	10

La banque détient d'autres participations permanentes, mais celles-ci sont non significatives.

Méthode de consolidation du groupe

• Consolidation du capital :

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre les corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. La consolidation du capital est faite selon la méthode anglo-saxonne *purchase method*. Celle-ci prévoit que le prix d'achat des participations est compensé avec la part que détient le groupe dans les capitaux propres nouvellement évalués (valeur vénale des actifs nets) au moment de l'acquisition.

• Goodwill :

Le *goodwill* ainsi que l'écart de première consolidation sont inscrits à l'actif sous la rubrique "Valeurs immatérielles" et amortis par le biais du compte de résultat sur une durée de 5 ans ou 20 ans. L'amortissement sur 20 ans se justifie par la nature du *goodwill* (clientèle).

• Opérations réciproques

Les engagements et créances ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées sont éliminés.

• Conversions de devises

Les éléments du bilan et du compte de résultat des entités domiciliées hors de Suisse et établis en devises sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées directement dans les fonds propres sous la rubrique "Ecart de conversion des monnaies étrangères".

Principes d'évaluation du groupe

Les comptes consolidés du groupe sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques, pour se conformer au principe de l'image fidèle, sont effectués principalement sur les propres titres de participation et de créance portés en déduction des positions passives correspondantes. Les comptes de l'exercice précédent peuvent faire l'objet, si nécessaire, de modification à des fins de comparaison.

Principes de comptabilisation

Les opérations sont enregistrées dans les livres au jour de leur conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses selon les cours suivants :

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2014	Cours au 31.12.2013
Dollar américain	1	0.9900	0.8910
Euro	1	1.2025	1.2271
Livre sterling	1	1.5435	1.4731
Yen	100	0.8283	0.8489

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont comptabilisés sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Liquidités et créances résultant de papiers monétaires

Les liquidités sont comptabilisées à leur valeur nominale, les créances comptables au prix de revient.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les créances figurent au bilan, au plus pour la valeur qu'elles représentent pour la banque. Les provisions, constituées pour couvrir les risques de pertes connus ou estimés à la date de clôture des comptes, sont portées en diminution des rubriques de l'actif correspondant. Les intérêts et les commissions correspondantes qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous "provisions" en déduction de l'actif correspondant. L'enregistrement au compte de résultat n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et leasings), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base des données historiques.

Prêts/emprunts de titres et mises/prises en pension

Les opérations de prêts/emprunts de titres et les opérations de mises/prises en pension de titres (*repurchase and reverse repurchase agreements*) sont comptabilisées comme suit :

- les liquidités qui sont échangées sont portées au bilan,
- le transfert de titres n'implique pas une comptabilisation au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés,
- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une comptabilisation au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées au cours du marché à la date de clôture. Le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du groupe, les propres titres de créance ne sont pas évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont comptabilisés en diminution des positions passives correspondantes.

Les propres titres de participation sont comptabilisés, au niveau du groupe, en déduction des capitaux propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une rubrique séparée "Propres titres de participation". Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués aux "Réserves issues du capital".

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres de créances et de participation sont évalués, soit selon le principe de la valeur la plus basse entre le prix du marché et la valeur d'acquisition, soit selon le principe de l'*accrual method* pour les titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance. L'impact net des variations de valeur est enregistré dans les produits ou charges ordinaires. Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit :

Immeubles à l'usage de la banque	100 ans
Agencements	10 ans
Mobilier et aménagements	5 ans
Machines	5 ans
Logiciels et matériels informatiques	3 à 10 ans
	selon leur durée de vie

Impôts

En fonction des résultats réalisés, une estimation des impôts dus au titre de l'exercice est comptabilisée. L'impact de la délimitation des impôts du groupe est présenté dans les impôts différés.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués à leur valeur de marché. Les adaptations des valeurs de remplacement sont comptabilisées en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir :

- en cas d'opérations de négoce, au compte de résultat, au prix du marché,
- en cas d'opérations de couvertures, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Dans ce dernier cas, la valorisation de la valeur de remplacement est comptabilisée dans les "Comptes de compensation" sous la rubrique "Autres actifs" ou "Autres passifs".

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement par le débit des charges extraordinaires dans le but de couvrir les risques latents de l'activité. Ces réserves sont imposées fiscalement.

Changement de principes comptables

Il n'y a pas eu de changement de principes comptables pendant l'exercice.

4. CONTRÔLE DES RISQUES

Le conseil d'administration fixe la politique des risques conformément aux dispositions légales. La direction générale veille à son application dans toutes les entités du groupe selon la même méthodologie. La banque a mis en place différents comités des risques pour la maison mère et pour les filiales lui permettant de mesurer, de suivre, de gérer et de contrôler les risques encourus.

Le conseil d'administration pratique une analyse des risques principaux du groupe. Dans cette analyse, il prend en compte les résultats émanant du système de contrôle interne existant, du département de Contrôle des risques, des travaux de l'audit interne et externe ainsi que des rapports de la direction générale.

Principes directeurs

Des enveloppes de risques par types d'activité sont fixées par le conseil d'administration. Celles-ci permettent une allocation ciblée et maîtrisée des fonds propres et assurent une diversification des risques pris. De la même manière, et en respect des dispositions réglementaires, le conseil d'administration fixe les limites pays et les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques. La direction générale contrôle l'ensemble des risques par une supervision constante des activités et par un suivi opéré par des comités spécifiques.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque assumée dans sa division ; il prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et/ou leur réduction.

Un contrôle des risques indépendant des unités opérationnelles génératrices de revenus est pratiqué dans toute la banque. Ainsi, les départements Contrôle des risques et Conformité renforcent le contrôle régulier des unités de front et les unités de contrôle spécialisées. Leur rôle est d'analyser, d'évaluer, de contrôler et d'informer les comités dédiés des impacts financiers, légaux et de *compliance* découlant de l'exposition aux risques de tout genre, en prenant soin de l'exhaustivité et de l'appréciation objective des risques encourus et des risques potentiels affectant la banque.

La BCGE appartient à la "catégorie 3" créée par la circulaire Finma (2011/2), notamment avec un bilan dépassant les CHF 15 milliards. La Finma a fixé le seuil de 12% de couverture en fonds propres pour cette catégorie. Le ratio de couverture des fonds propres consolidés est de 13.97% au 31 décembre 2014 (13.47% en 2013), le ratio de fonds propres de base (CET1 et AT1) se monte à 12.59% (11.60% en 2013).

Surveillance consolidée

L'organisation du contrôle des risques au sein du groupe est déclinée sur les principes de gestion de la banque à Genève afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisée des risques au niveau consolidé.

Le département Contrôle des risques au sein de la division Finances et contrôle des risques, consolide les positions globales du groupe. La diffusion des rapports et leur revue systématique avec les divisions de front durant les comités de risques et *asset and liability management (ALM)* formalisent l'efficacité de la démarche globale.

Les résultats sont communiqués régulièrement à la direction générale et au conseil d'administration.

Typologie des risques

• Risques de contrepartie

Les risques de contrepartie ou de crédit représentent les dommages que supporte le groupe en cas de défaillance d'une contrepartie.

Les crédits sont octroyés dans le cadre d'un système précis de délégation des compétences, basé sur le montant de l'engagement, et sont soumis à un système expert de cotation. Celui-ci prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire.

Le comité des crédits examine les demandes et autorise les opérations en fonction des délégations ainsi que de la politique définie. Cette politique englobe les engagements des clients et correspondants du groupe résultant des activités de prêts, d'émissions de garanties ainsi que des engagements dans le cadre des transactions de devises.

L'évaluation des risques est effectuée chaque année pour les crédits commerciaux. Pour les crédits hypothécaires, la périodicité de révision des sûretés est notamment définie par le taux d'avance et par la typologie des objets. Dans tous les cas, des indices de risques nouveaux engendrent des analyses spécifiques des dossiers de crédit concernés.

Le système expert de cotation attribue des *ratings* aux preneurs de crédits (10 notations de A+ à E-); il est tenu à jour sur des systèmes dédiés. Les *ratings* de F à I, pour les affaires en périmètre de risques, sont calculés par la banque selon les critères de son règlement des crédits. Des modèles de *ratings* sont fournis par un système dédié et utilisé en commun par une douzaine de banques cantonales et d'autres instituts d'envergure. La détérioration significative du *rating* déclenche une procédure d'examen du risque et, le cas échéant, la constitution d'une provision et le transfert du dossier dans le département Contentieux et workout.

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation en tenant compte d'un correctif de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation.

Les risques de négoce international font l'objet d'un suivi et d'une analyse spécifiques. La connexion du système informatique dédié avec le système de contrôle des risques permet une analyse de situation où chaque client est suivi avec son *rating*, ses limites et ses encours. Les analyses par types de produits traités complètent cette surveillance.

Concentration des risques

Les risques importants (gros risques selon l'art. 83 OFR) sont contrôlés constamment et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration ainsi qu'à l'organe de révision externe.

Le système informatique intégré de contrôle des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agréger par groupes économiques. Dans un souci de prévention, une attention accrue est portée aux concentrations possibles de crédit. Le suivi de ces positions est constant et un avis est transmis immédiatement à la hiérarchie si on s'approche de valeurs limites. Des simulations sont effectuées systématiquement a priori lorsque des opérations d'envergure sont proposées.

• Risques de marché

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par le groupe.

Le contrôle des risques de marché nécessite l'identification, la mesure et le contrôle des positions ouvertes. L'évaluation du portefeuille de négoce et la surveillance des limites sont effectuées sur un système unique, ce qui permet l'évaluation sans délai des risques encourus et un rapport est effectué sur une base journalière. Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des *stop-loss* de la salle des marchés. La connexion avec le système informatique de contrôle des risques permet, de plus, l'établissement synchronisé des rapports de consommation de fonds propres pour ces opérations de négoce. La banque a une politique d'exposition faible aux risques de marché dans le cadre de l'activité de négoce (*trading*). Par ailleurs, le comité *ALM* se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contrôle le pilotage du bilan de la banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et d'autres paramètres. Le comité *ALM* suit et contrôle tous les risques financiers.

Les principaux risques de marché auxquels le groupe est confronté sont :

Risques de taux : Les risques de taux concernent la fluctuation des valeurs des positions financières face aux variations des taux d'intérêt. La politique de risques de taux est approuvée par le conseil d'administration qui en délègue le contrôle opérationnel à la direction générale. Conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêt y sont analysés et gérés à l'intérieur de limites définies par le conseil d'administration.

Risques de change : Les positions de change que doit gérer la banque concernent principalement des revenus d'intérêts et de commissions, libellés en grande partie en USD et en EUR. Les risques de change émanant du bilan, incluant les opérations de trésorerie ainsi que des transactions, sont centralisés et gérés de manière globale au niveau de la banque. Le système de couverture mis en place permet d'effectuer des transactions financières afin de protéger les positions de change identifiées tout en tenant compte des coûts relatifs.

Risques de liquidité : Les limites de prêts accordés à d'autres banques sont contrôlées avec une précaution renforcée en réponse aux risques accrus. Les placements sur les marchés monétaires ont été largement remplacés par des placements de type *repurchase agreement*. Tout en respectant une grande prudence et en continuant les opérations de mises en pension, l'activité des marchés monétaires se poursuit avec certaines banques partenaires, dans le respect de limites strictes. La BCGE continue sa mesure de grande prudence en conservant des liquidités abondantes.

Risques de cours sur actions : Les risques de cours sur actions concernent les variations de valeur des positions sur actions ainsi que celles dont le comportement est semblable à celui des actions.

• Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes. Le niveau d'automatisation des processus ainsi que des mesures de contrôle internes permettent de limiter ces risques. La banque a mis en place une modélisation des processus de production permettant de suivre les points de contrôle, de séparation de fonction et de validation dans le traitement des opérations. Le contrôle des risques opérationnels s'appuie sur une section dédiée qui assure la cohérence de l'architecture de contrôle interne. Celle-ci permet de suivre et d'archiver les incidents en vue d'une amélioration continue du dispositif de contrôle interne et d'une meilleure anticipation des problèmes potentiels. Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous les employés sur l'intranet de la banque. En outre, la banque veille au respect des procédures ainsi qu'à l'analyse des flux d'informations. Une entité s'assure de l'adaptation des règles internes aux prescriptions légales.

• Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité (*compliance*) correspond aux manquements aux prescriptions, normes et règles, sanctions légales et réglementaires ainsi que les pertes financières ou atteintes à la réputation qui peuvent en découler. Le département Conformité a pour objectif de préserver la réputation de la banque en assurant notamment une veille des réglementations relatives aux activités transfrontalières, à la fiscalité au niveau international et en fonction du lieu de résidence de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment, au financement du terrorisme, aux sanctions internationales et à la fraude. Elle s'assure que les activités de la banque ainsi que ses directives internes soient conformes à ces réglementations.

• Risques juridiques

Le département Juridique est rattaché à la direction générale. Ses missions consistent notamment à identifier les risques juridiques, à assurer la défense des intérêts de la banque et à appuyer les gestionnaires dans les relations avec la clientèle. Il intervient ainsi dès qu'un risque potentiel est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel il traite le dossier. Le provisionnement des risques juridiques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous "Correctifs de valeurs et provisions".

• Autres risques

La section de contrôle interne continue d'intensifier ses activités en matière de contrôle des fraudes.

5. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.01 Couvertures des prêts et des opérations

hors bilan (en CHF 1'000)	Nature des couvertures			
	Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Prêts				
Créances sur la clientèle	653'984	326'594	3'066'934	4'047'512
Créances hypothécaires, dont :	9'436'987	58'419	8'168	9'503'574
• Immeubles d'habitation	7'573'709	58'419	8'168	7'640'296
• Immeubles commerciaux	1'395'832	–	–	1'395'832
• Artisans et industries	404'267	–	–	404'267
• Autres	63'179	–	–	63'179
Total des prêts 31.12.2014	10'090'971	385'013	3'075'102	13'551'086
Total des prêts 31.12.2013	9'943'376	327'401	2'884'582	13'155'359
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	–	654'400	654'400
• Cautions/garanties	–	–	93'209	93'209
• Crédits documentaires	–	–	561'191	561'191
Engagements irrévocables	115'530	44'887	302'022	462'439
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	49'625	49'625
Crédits par engagement	–	–	109'157	109'157
Total du hors bilan 31.12.2014	115'530	44'887	1'115'204	1'275'621
Total du hors bilan 31.12.2013	121'683	68'818	1'088'574	1'279'075

Prêts compromis (en CHF 1'000)	Valeur estimée de réalisation		Correctifs de valeurs	
	Montant brut	des sûretés	Montant net	individuels
31.12.2014	211'377	116'569	94'808	116'506
31.12.2013	222'772	96'584	126'188	121'907

5.02 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce (en CHF 1'000)

	31.12.2014	31.12.2013
• Titres de créances cotés (négocié auprès d'une bourse reconnue)	8'837	900
• Titres de participation	1	45
• Métaux précieux	40'651	46'540
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	49'489	47'485

5.03 Immobilisations financières (en CHF 1'000)	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations financières				
Titres de créance	1'645'119	1'213'828	1'681'271	1'226'669
<i>dont évalués selon le principe de l'accrual method</i>	1'213'261	972'347	1'246'169	983'058
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse</i>	431'858	241'481	435'102	243'611
Titres de participation	51'514	63'107	106'092	117'431
<i>dont participations qualifiées*</i>	1'656	1'984	3'426	3'715
Immeubles	20	20	20	20
Autres	26'041	–	26'041	–
Total des immobilisations financières	1'722'694	1'276'955	1'813'424	1'344'120
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	1'587'201	1'181'957		

*au minimum 10% du capital ou des voix.

5.04 Participations mises en équivalence (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Sans valeur boursière	24'898	27'456
Total des participations	24'898	27'456

5.05 Périmètre de consolidation

Nom, siège	Activité	Capital (en 1'000)	% de part.
Intégration globale			
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	Banque	EUR 20'000	100
Rhône Saône Courtage Sàrl, Lyon	Courtage immobilier	EUR 10	100
Rhône Saône Léman SNC, Lyon	Société immobilière	EUR 10	100
Capital Transmission SA, Genève	Investissements	CHF 2'000	100
Intégration par mise en équivalence			
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Opérations immobilières	EUR 2'088	33.3
Compagnie Foncière du Saint Gothard SAS, Putaux	Opérations immobilières	EUR 12'075	33.3
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF 1'000	42.0
Swiss Public Finance Solutions SA, Genève	Conseils financiers	CHF 400	50.0

La banque détient d'autres participations permanentes non significatives.

5.06 Actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2013			31.12.2014			
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Investis- sements	Désinvestis- sements	Amortis- sements	Valeur comptable
Participations							
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	27'456	–	27'456	3'221	-5'779	–	24'898
Total des participations	27'456	–	27'456	3'221	-5'779	–	24'898
Immeubles							
Immeubles et installations à l'usage de la banque	151'728	-30'707	121'021	106	–	-5'370	115'757
Autres immeubles	21'802	-5'601	16'201	–	–	-327	15'874
Total des immeubles	173'530	-36'308	137'222	106	–	-5'697	131'631
Autres immobilisations corporelles	85'071	-62'497	22'574	3'312	-17	-13'312	12'557
Total des immobilisations corporelles	258'601	-98'805	159'796	3'418	-17	-19'009	144'188
Valeur d'assurance incendie des immeubles			282'783				284'251
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			99'796				99'796
Engagements : terme de leasing futur résultant de leasing d'exploitation			–				–

5.07 Autres actifs et passifs (en CHF 1'000)	31.12.2014		31.12.2013	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	30'746	237'365	20'227	141'780
Comptes de compensation	176'250	–	99'242	–
Frais d'émission/empr. Obligations et CLG à amortir	10'041	1'605	10'941	789
Etalement pénalités lors de remboursement anticipé crédit	–	9'375	–	10'769
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	9'797	7'543	8'937	10'104
Etalement gains sur instruments dérivés	–	9'060	–	8'851
Etalement sur titres <i>accrual method</i>	–	451	–	1'231
Titres et coupons	–	223	–	356
Autres	11'734	24'519	6'225	9'123
Total	238'568	290'141	145'572	183'003

5.08 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété (en CHF 1'000)	Situation au 31.12.2014	
	Valeur comptable	
	des actifs mis en	
	gage ou cédés à titre de garantie	Engagements effectifs
BNS		
Limite	104'000	656'072
Valeur nominale des titres et créances nantis	–	–
SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)		
Valeur nominale des titres bloqués	26'800	9'532
Euroclear		
Valeur nominale des titres bloqués	2'000	–
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	4'430'046	4'30'0429
Total des emprunts	2'266'000	2'234'000
Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Prétentions découlant de la mise en gage de <i>cash</i> lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	99'000	66'825
Engagements découlant du <i>cash</i> reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	634'095	310'939
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension <i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	628'002	312'425
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction <i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–

5.09 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
En qualité de banque dépositaire	23'463	39'449

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance (en CHF 1'000)	Institution de prévoyance avec excédent de couverture	
	31.12.2014	31.12.2013

Montant de l'excédent de couverture dans les comptes de l'institution de prévoyance au 31.12.2013 en CHF 1'000: 16'829 (2012: 0)*

Avantage économique	–	–
Variation de l'avantage économique ou de l'engagement économique	–	–
Cotisations ajustées à la période (y compris le résultat de la réserve de cotisations de l'employeur)	12'742	12'146
Charges de prévoyance avec facteurs d'influence importants – en tant que partie des frais de personnel	12'742	12'146

* Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 de l'institution de prévoyance ne sont pas disponibles. Au 31.12.2013, l'institution de prévoyance avait un degré de couverture de 119%.

L'institution de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison mère ainsi que des filiales suisses.

5.10 Emprunts obligataires en cours

5.10.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses

	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts obligataires	304'100	318'655
CLG	2'266'000	2'234'000
Total	2'570'100	2'552'655
Taux moyen à la date de clôture	2.02%	2.34%

5.10.2 Emprunts obligataires

Echéance anticipée/finale	Année d'émission	Taux %	Valeur	Titres détenus	Montant	Montant par échéance	
			nominale en CHF 1'000	en propre en CHF 1'000	en cours en CHF 1'000	en CHF 1'000	
2018	2011	3.125	200'000	2'455	197'545 *	197'545	2018
**	2014	2.875	110'000	3'445	106'555 *	106'555	n/a
Total			310'000	5'900	304'100		
<i>dont de rang subordonné</i>			<i>310'000</i>	<i>5'900</i>	<i>304'100</i>		

* Emprunt obligataire de rang subordonné.

** Emprunt perpétuel.

5.11 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux (en CHF 1'000)

	Etat à la fin 2013	Utilisations conformes à leurs buts	Recouvrement intérêts en souffrance		Nouvelles constitutions	Dissolutions	Etat à la fin 2014
			différence de change				
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	128'601	-23'310	7'090		18'945	-6'748	124'578
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	9'894	-309	-5		4'178	-4'067	9'691
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	35'945	-1'770	-		7'547	-1'972	39'750
Correctifs de valeurs et provisions pour impôts latents	-	-	-		-	-	-
Autres provisions	-	-1'064	-		1'064	-	-
Total des correctifs de valeurs et provisions	174'440	-26'453	7'085		31'734	-12'787	174'019
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-149'464						-146'541
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	24'976						27'478

Dans les comptes du groupe, conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière brute.

Réserves pour risques bancaires généraux	105'000	-	-	15'000	-	120'000
---	----------------	----------	----------	---------------	----------	----------------

5.12 Structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers (en CHF 1'000)

	A vue	Démonçable	Durée d'échéance résiduelle				Immobilisé	Total
			Jusqu'à	De 3 à	De 12 mois	De plus		
			3 mois	12 mois	à 5 ans	de 5 ans		
ACTIF CIRCULANT								
Liquidités	881'665	–	–	–	–	–	–	881'665
Créances résultant de papiers monétaires	400	–	259'870	77'758	–	–	–	338'028
Créances sur les banques	328'558	–	183'487	5'928	–	–	–	517'973
Créances sur la clientèle	842'468	93'387	1'090'726	306'733	950'083	764'115	–	4'047'512
Créances hypothécaires	–	1'523'809	871'161	750'892	3'234'599	3'123'113	–	9'503'574
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	49'489	–	–	–	–	–	–	49'489
Immobilisations financières	67'293	–	93'136	112'581	1'032'090	407'313	10'281	1'722'694
Total de l'actif circulant								
31.12.2014	2'169'873	1'617'196	2'498'380	1'253'892	5'216'772	4'294'541	10'281	17'060'935
31.12.2013	2'478'523	1'381'797	2'157'923	992'679	5'094'042	4'149'185	10'403	16'264'552
FONDS ÉTRANGERS								
Engagements résultant de papiers monétaires	11'428	–	–	–	–	–	–	11'428
Engagements envers les banques	262'455	–	1'235'526	159'850	–	–	–	1'657'831
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'920'346	–	–	–	–	–	–	4'920'346
Autres engagements envers la clientèle	6'528'050	–	100'446	88'146	3'096	–	–	6'719'738
Obligations de caisse	–	–	1'757	1'737	6'893	1'450	–	11'837
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	–	89'000	190'000	1'077'545	1'213'555	–	2'570'100
Total des fonds étrangers								
31.12.2014	11'722'279	–	1'426'729	439'733	1'087'534	1'215'005	–	15'891'280
31.12.2013	11'771'365	–	819'474	356'604	1'219'820	1'031'172	–	15'198'435

5.13 Créances et engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Créances envers les sociétés liées	55'189	52'398
Engagements envers les sociétés liées	1'157'646	1'141'087
Créances provenant de crédits aux organes	5'482	5'610

Les créances envers les sociétés liées sont constituées en majeure partie de créances hypothécaires à des fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève. Les engagements envers les sociétés liées correspondent aux comptes courants des fondations de droit public.

Les crédits aux organes sont principalement constitués de créances hypothécaires qui sont accordées aux administrateurs ainsi qu'aux membres de la direction générale. Les membres de la direction générale bénéficient des mêmes conditions que celles accordées aux employés de la banque.

Les créances et les engagements en relation avec les participants qualifiés, présentés en pied de bilan, découlent d'opérations bancaires exécutées aux conditions des collectivités publiques.

Enfin, la banque a versé CHF 1.6 million à l'Etat de Genève au titre des rémunérations de la garantie accordée aux dépôts d'épargne.

**5.14 Présentation du total des actifs et du passif
entre la Suisse et l'étranger** (en CHF 1'000)

	31.12.2014		31.12.2013	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
ACTIF				
Liquidités	870'408	11'257	1'357'889	12'884
Créances résultant de papiers monétaires	25'338	312'690	5'443	83'493
Créances sur les banques	303'063	214'910	245'325	79'719
Créances sur la clientèle	2'594'358	1'453'154	2'486'422	1'349'803
Créances hypothécaires	9'132'354	371'220	8'941'475	377'659
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	42'276	7'213	46'585	900
Immobilisations financières	1'379'192	343'502	1'096'807	180'148
Participations mises en équivalence	9'456	15'442	8'546	18'910
Immobilisations corporelles	143'453	735	158'963	833
Comptes de régularisation	21'863	3'316	20'050	1'594
Autres actifs	237'594	974	144'233	1'339
Total de l'actif	14'759'355	2'734'413	14'511'738	2'107'282
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires	11'428	–	6'986	–
Engagements envers les banques	1'482'383	175'448	882'069	43'047
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'309'968	610'378	4'420'078	680'011
Autres engagements envers la clientèle	5'246'284	1'473'454	5'191'955	1'406'402
Obligations de caisse	11'837	–	15'232	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	2'570'100	–	2'552'655	–
Comptes de régularisation	47'523	1'825	48'127	1'495
Autres passifs	288'427	1'714	180'677	2'326
Correctifs de valeurs et provisions	27'478	–	24'976	–
Réserves pour risques bancaires généraux	120'000	–	105'000	–
Capital social	360'000	–	360'000	–
Réserves issues du capital	312'240	–	312'247	–
Réserves issues du bénéfice	394'304	–	340'783	–
Propres titres de participation	-13'993	–	-15'906	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-13'185	–	-12'101	–
Bénéfice de l'exercice	76'155	–	72'961	–
Total du passif	15'230'949	2'262'819	14'485'739	2'133'281

5.15 Répartition de l'actif par pays ou par groupes de pays (en CHF 1'000)

	31.12.2014		31.12.2013	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Europe • France	1'416'813	8.1	1'320'357	7.9
• Royaume-Uni	160'053	0.9	92'509	0.6
• Allemagne	129'869	0.7	76'044	0.5
• Luxembourg	90'237	0.5	81'913	0.5
• Pays Bas	89'941	0.5	39'078	0.2
• Autres pays européens	280'770	1.6	153'007	1.0
Etats-Unis	15'262	0.1	1'974	–
Autres	551'468	3.2	342'400	2.1
Actifs à l'étranger	2'734'413	15.6	2'107'282	12.8
Suisse	14'759'355	84.4	14'511'738	87.2
Total de l'actif	17'493'768	100	16'619'020	100

5.16 Répartition de l'actif et du passif par monnaie (en CHF 1'000 au 31.12.2014)	Monnaies				
	CHF	USD	EUR	AUTRES	MÉTAUX
ACTIF					
Liquidités	814'603	3'182	61'194	2'686	–
Créances résultant de papiers monétaires	100	301'986	11'360	24'582	–
Créances sur les banques	246'424	153'243	53'876	16'228	48'202
Créances sur la clientèle	2'142'163	846'674	1'039'187	19'488	–
Créances hypothécaires	9'404'501	6'138	92'935	–	–
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'627	–	7'212	–	40'650
Immobilisations financières	1'490'539	–	232'155	–	–
Participations mises en équivalence	15'503	–	9'395	–	–
Immobilisations corporelles	143'453	–	735	–	–
Valeurs immatérielles	–	–	–	–	–
Comptes de régularisation	21'864	–	3'315	–	–
Autres actifs	228'454	32	9'373	709	–
Total des positions portées à l'actif	14'509'231	1'311'255	1'520'737	63'693	88'852
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	4'304'652	491'163	1'173'073	76'360	7'223
Total de l'actif	18'813'883	1'802'418	2'693'810	140'053	96'075
PASSIF					
Engagements résultant de papiers monétaires	5'953	238	5'200	37	–
Engagements envers les banques	323'323	740'257	533'456	5'976	54'819
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'841'989	7'120	71'237	–	–
Autres engagements envers la clientèle	5'226'098	662'118	711'775	85'751	33'996
Obligations de caisse	11'837	–	–	–	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	2'570'100	–	–	–	–
Comptes de régularisation	47'523	–	1'825	–	–
Autres passifs	279'396	7'770	2'965	10	–
Correctifs de valeurs et provisions	27'478	–	–	–	–
Réserves pour risques bancaires généraux	120'000	–	–	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–
Réserves issues du capital	312'240	–	–	–	–
Réserves issues du bénéfice	394'304	–	–	–	–
Propres titres de participation	-13'993	–	–	–	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-13'185	–	–	–	–
Bénéfice de l'exercice	76'155	–	–	–	–
Total des positions portées au passif	14'569'218	1'417'503	1'326'458	91'774	88'815
Engagements de livraisons découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	4'311'056	384'422	1'310'695	47'180	7'223
Total du passif	18'880'274	1'801'925	2'637'153	138'954	96'038
Position nette par devise	-66'391	493	56'657	1'099	37

5.17 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice (en CHF 1'000)	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement	Valeurs de remplacement	Montants des	Valeurs de remplacement	Valeurs de remplacement	Montants des
	positives	négatives	sous-jacents	positives	négatives	sous-jacents
Instruments de taux						
Contrats à terme, y compris <i>forward rate agreements</i>	–	–	36'075	–	–	–
Swaps	4'319	1'967	44'348	14'056	213'768	4'331'950
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	26	2'345	171'026	506	103	99'840
Total instruments de taux	4'345	4'312	251'449	14'562	213'871	4'431'790
Devises/métaux précieux						
Contrats à terme	1'834	755	149'068	–	–	–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	8'875	17'381	1'220'164	–	–	–
Options (OTC)	1'046	1'046	–	–	–	–
Total devises/métaux précieux	11'755	19'182	1'369'232	–	–	–
Titres de participation/indices						
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (<i>exchange traded</i>)	–	–	–	–	–	–
Total titres de participation/indices	–	–	–	–	–	–
Total au 31.12.2014	16'100	23'494	1'620'681	14'562	213'871	4'431'790
Total au 31.12.2013	4'530	4'387	1'191'210	15'697	137'393	3'900'270

La banque n'a pas conclu de contrat spécifique de *netting*.

5.18 Produits des intérêts (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Banques	452	869
Clientèle	270'592	276'366
Effets de change et papiers monétaires	2'468	1'329
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	16'315	17'852
Intérêts et dividendes des portefeuilles négoce	17	70
Total	289'844	296'486

5.19 Charges d'intérêts (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Banques	1'942	1'431
Clientèle	20'605	29'889
Emprunts obligataires et CLG	50'018	53'942
Emprunts obligataires de rang subordonné	11'143	10'197
Autres	–	–
Total	83'708	95'459

5.20 Résultat des opérations de négoce (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Commerce de devises et de billets de banque, y compris produits dérivés	25'313	25'485
Négoce de métaux précieux	1'330	541
Négoce de titres	465	927
Total	27'108	26'953

5.21 Charges de personnel (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et gratifications	97'586	95'341
AVS, AI, APG et autres contributions légales	10'839	10'187
Contributions à l'institution de prévoyance	12'742	12'146
Autres frais de personnel	2'953	3'180
Total	124'120	120'854
5.22 Autres charges d'exploitation (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Locaux	10'077	11'074
Informatique	30'904	28'561
Machines, mobilier et véhicules	348	314
Autres charges d'exploitation	41'320	42'893
Total	82'649	82'842
5.23 Amortissements sur l'actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Installations permanentes	3'817	3'156
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	13'534	14'086
Matériel, mobilier et véhicules	1'658	2'342
Valeurs immatérielles	–	432
Total	19'009	20'016
5.24 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de recouvrement sur créances	12'197	4'631
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnels)	5'575	19'741
Autres provisions	1'064	963
Total	18'836	25'335
5.25 Produits extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Ventes d'actifs immobilisés	–	26'178
Autres	275	124
Total	275	26'302
5.26 Charges extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Charges étrangères à l'exploitation	5'263	2'518
Réserve pour risques bancaires généraux	15'000	20'000
Total	20'263	22'518

5.27 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire (en CHF 1'000)	31.12.2014		31.12.2013	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	192'979	13'157	188'708	12'319
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	106'774	1'169	92'031	5'617
Résultat des opérations de négoce	27'108	–	26'953	–
Autres résultats ordinaires	18'454	401	9'032	107
Charges d'exploitation	-196'671	-10'098	-194'046	-9'650
Bénéfice brut	148'644	4'629	122'678	8'393

Comptes annuels 2014 et annexes

Maison mère

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Banque Cantonale de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (page 126 à 136) de Banque Cantonale de Genève, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

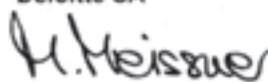
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.


Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA



Myriam Meissner
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable



Thierry Aubertin
Expert-réviseur agréé

Genève, le 19 février 2015
MME/THA/fta

Bilan avant répartition maison mère	126
Compte de résultat maison mère	127
Présentation de l'état des capitaux propres maison mère	128
ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE	129
1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL	129
2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION DES COMPTES ANNUELS	129
3. CONTRÔLE DES RISQUES	129
4. ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE	129
4.01 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété	129
4.02 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	130
4.03 Créances, engagements sur les sociétés liées et crédits aux organes	130
4.04 Amortissements sur l'actif immobilisé	130
4.05 Produits extraordinaires	130
4.06 Charges extraordinaires	130
4.07 Capital social	131
4.08 Crédits, prêts, rémunérations et participations des organes	131
4.09 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	134
4.10 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux	134
4.11 Opérations hors bilan	135
4.12 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité	135
4.13 Autres actifs et passifs	135
Proposition de répartition du bénéfice	136

Bilan avant répartition

Maison mère

126

	Notes	31.12.2014 en CHF 1'000	31.12.2013 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
ACTIF				
Liquidités		879'940	1'363'525	-483'585
Créances résultant de papiers monétaires		338'028	88'936	249'092
Créances sur les banques		1'095'074	839'962	255'112
Créances sur la clientèle		3'418'249	3'300'641	117'608
Créances hypothécaires		9'503'574	9'319'134	184'440
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		68'502	64'132	4'370
Immobilisations financières		1'712'434	1'263'502	448'932
Participations		73'057	75'363	-2'306
Immobilisations corporelles		143'885	158'963	-15'078
Comptes de régularisation		21'147	19'544	1'603
Autres actifs	4.13	237'506	144'119	93'387
Total de l'actif		17'491'396	16'637'821	853'575
Total des créances de rang subordonné		22'208	19'911	2'297
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés		867'117	595'572	271'545
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		<i>201'479</i>	<i>53'188</i>	<i>148'291</i>
PASSIF				
Engagements résultant de papiers monétaires		11'429	6'986	4'443
Engagements envers les banques		1'723'076	998'437	724'639
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		4'920'346	5'100'089	-179'743
Autres engagements envers la clientèle		6'670'655	6'560'268	110'387
Obligations de caisse		11'837	15'232	-3'395
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts		2'576'000	2'554'000	22'000
Comptes de régularisation		47'453	48'127	-674
Autres passifs	4.13	288'502	180'667	107'835
Correctifs de valeurs et provisions	4.10	27'338	24'618	2'720
Réserves pour risques bancaires généraux	4.10	120'000	105'000	15'000
Capital social	4.07	360'000	360'000	-
Réserve légale générale		663'851	615'851	48'000
Bénéfice reporté		1'106	1'029	77
Bénéfice de l'exercice		69'803	67'517	2'286
Total du passif		17'491'396	16'637'821	853'575
Total des engagements de rang subordonné		310'000	320'000	-10'000
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés		98'626	145'391	-46'765
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		<i>25'604</i>	<i>61'422</i>	<i>-35'818</i>
OPÉRATIONS HORS BILAN				
Engagements conditionnels		629'632	720'481	-90'849
Engagements irrévocables		397'047	420'585	-23'538
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		49'625	57'521	-7'896
Crédits par engagement		109'157	77'146	32'011
Instruments financiers dérivés : - sous-jacents		6'056'118	5'093'828	962'290
- valeurs de remplacement positives		30'662	20'333	10'329
- valeurs de remplacement négatives		237'379	141'780	95'599
Opérations fiduciaires	4.11	6'424	23'001	-16'577

Compte de résultat

Maison mère

	Notes	31.12.2014 en CHF 1'000	31.12.2013 en CHF 1'000	Variation en CHF 1'000
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS				
Produits des intérêts et des escomptes		259'342	264'905	-5'563
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		380	468	-88
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		16'315	17'852	-1'537
Charges d'intérêts		-83'809	-95'598	11'789
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>192'228</i>	<i>187'627</i>	<i>4'601</i>
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		28'273	27'266	1'007
Produits des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		44'718	42'588	2'130
Produits des commissions sur les autres prestations de service		36'160	29'547	6'613
Charges de commissions		-6'861	-7'371	510
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>102'290</i>	<i>92'030</i>	<i>10'260</i>
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE				
<i>Sous-total résultat des opérations de négoce</i>	4.12	<i>26'538</i>	<i>28'614</i>	<i>-2'076</i>
AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		7'709	2'687	5'022
Produits des participations		1'938	1'494	444
Résultat des immeubles		1'012	1'069	-57
Autres produits ordinaires		7'516	7'582	-66
Autres charges ordinaires		-433	-3'992	3'559
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>17'742</i>	<i>8'840</i>	<i>8'902</i>
Total des produits d'exploitation		338'798	317'111	21'687
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		-118'586	-115'242	-3'344
Autres charges d'exploitation		-78'023	-78'759	736
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		<i>-196'609</i>	<i>-194'001</i>	<i>-2'608</i>
Bénéfice brut		142'189	123'110	19'079
Amortissements sur l'actif immobilisé	4.04	-18'303	-22'396	4'093
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-17'343	-22'503	5'160
Résultat intermédiaire		106'543	78'211	28'332
Produits extraordinaires	4.05	275	26'302	-26'027
Charges extraordinaires	4.06	-20'263	-22'518	2'255
Impôts		-16'752	-14'478	-2'274
Bénéfice de l'exercice		69'803	67'517	2'286

Présentation de l'état des capitaux propres

Maison mère

en CHF 1'000

	Réserves facultatives							
	Réserves issues							
	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	du bénéfice et bénéfice/ perte reporté	Résultat de la période		Total	
Capital social								
Capitaux propres au début de la période de référence	360'000	180'192	435'659	105'000	68'546		1'149'397	
Dividendes et autres distributions					-16'200		-16'200	
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% du dividende payé)					-3'240		-3'240	
Autres dotations affectant les réserves pour risques bancaires généraux				15'000			15'000	
Autres dotations ou prélèvements affectant les autres réserves			48'000		-48'000		-	
Bénéfice						69'803	69'803	
Capitaux propres à la fin de la période de référence	360'000	180'192	483'659	120'000	1'106	69'803	1'214'760	

1. ACTIVITÉ ET EFFECTIF DU PERSONNEL

L'activité de la banque ainsi que les activités externalisées sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

Effectif du personnel	31.12.2014	31.12.2013
En équivalent plein temps	662.6	678.6
Effectif	715	735

2. PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes de la maison mère sont présentés conformément aux principes du groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation. Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées à l'annexe 3 des annexes aux comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. CONTRÔLE DES RISQUES

Pour les commentaires relatifs au contrôle des risques, se référer à l'annexe 4 des annexes aux comptes consolidés.

4. ANNEXES AUX COMPTES MAISON MÈRE

4.01 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi qu'actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété (en CHF 1'000)	Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	Engagements effectifs
BNS		
Limite	104'000	656'072
Valeur nominale des titres et créances nantis	–	–
SIX Swiss Exchange (bourse électronique suisse)		
Valeur nominale des titres bloqués	26'800	9'532
Euroclear		
Valeur nominale des titres bloqués	2'000	–
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses (en CHF 1'000)		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	4'430'046	4'300'429
Total des emprunts	2'266'000	2'234'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Prétentions découlant de la mise en gage de <i>cash</i> lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	99'000	66'825
Engagements découlant du <i>cash</i> reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	634'095	310'939
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	628'002	312'425
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	628'002	312'425
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	–	–
<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–

4.02 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Engagements envers la Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Engagements envers la Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	23'463	39'449

Se référer au chapitre "Annexes aux comptes consolidés 2014", point 5.09, page 112.

4.03 Créances, engagements sur les sociétés liées et crédits aux organes (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Créances sur les sociétés liées	55'189	52'398
Engagements envers les sociétés liées	1'157'646	1'141'087
Créances provenant de crédits aux organes	5'482	5'610

Se référer au chapitre "Annexes aux comptes consolidés 2014", point 5.13, page 115.

4.04 Amortissements sur l'actif immobilisé (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Installations permanentes	3'744	3'098
Installations, agencements, sécurité, télécommunications et logiciels informatiques	12'966	14'383
Matériel, mobilier et véhicules, valeurs immatérielles	1'593	4'278
Amortissement sur des participations	–	637
Total	18'303	22'396

4.05 Produits extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Vente d'actifs immobilisés	–	26'178
Fonds divers prescrits	275	124
Total	275	26'302

4.06 Charges extraordinaires (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Charges étrangères à l'exploitation	5'263	2'518
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	15'000	20'000
Total	20'263	22'518

4.07 Capital social	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur	Nombre	Capital	Valeur	Nombre	Capital
	nominale		donnant droit	nominale		donnant droit
	totale	de titres	au dividende	totale	de titres	au dividende
en CHF		en CHF	en CHF		en CHF	
Capital-actions/capital social						
Actions nominatives "A"	132'551'600	2'651'032	132'551'600	132'551'600	2'651'032	132'551'600
Actions nominatives "B"	79'531'000	1'590'620	79'531'000	79'531'000	1'590'620	79'531'000
Actions au porteur	147'917'400	1'479'174	147'917'400	147'917'400	1'479'174	147'917'400
Total du capital social	360'000'000	5'720'826	360'000'000	360'000'000	5'720'826	360'000'000

4.08 Crédits, prêts, rémunérations et participations des organes	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2014			
	Fixe/indemnités	En actions			Par des			
	forfaitaires ²	bloquées ^{3,4}	Total	Non bloquées	Bloquées ³	Total	proches	
Conseil d'administration								
Jean-Pierre Roth, président	280'500	658	281'158	–	–	20	20	–
Josef Küttel, vice-président (dès le 1 ^{er} mai 2014)	77'733	658	78'391	350'000	20	20	40	–
Bernard Clerc, vice-président (jusqu'au 30 avril 2014)	31'167	329	31'496	–	100	–	100	–
Mourad Sekkiou	66'000	823	66'823	–	6	29	35	–
Grégoire Carasso (dès le 1 ^{er} mai 2014)	46'933	–	46'933	–	–	–	–	–
Gina Empson (dès le 1 ^{er} mai 2014)	46'933	–	46'933	–	20	–	20	–
Asma Hovagemyan (jusqu'au 30 avril 2014)	25'667	329	25'996	–	50	–	50	–
Fabienne Knapp	100'100	494	100'594	–	70	13	83	64
Patrick Mage	126'500	823	127'323	–	20	29	49	–
Jean-Marc Mermoud	67'100	658	67'758	1'588'500	–	20	20	–
Ton Schurink	74'800	823	75'623	1'700'000	532	29	561	–
Angela de Wolff	74'800	658	75'458	–	–	20	20	–
John Tracey	70'400	658	71'058	1'000'000	20	20	40	–
Total du conseil d'administration	1'088'633	6'909	1'095'543	4'638'500	838	200	1038	–

Exercice précédent	Rémunération avant impôts			Prêts ¹	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2013			
	Fixe/indemnités	En actions			Par des			
	forfaitaires ²	bloquées ³	Total	Non bloquées	Bloquées ³	Total	proches	
Conseil d'administration								
Jean-Pierre Roth, président	280'500	747	281'247	–	–	14	14	–
Bernard Clerc, vice-président	88'000	1'120	89'120	–	50	26	76	–
Mourad Sekkiou, secrétaire	66'000	934	66'934	–	6	22	28	–
Asma Hovagemyan	77'000	934	77'934	–	22	24	46	–
Fabienne Knapp	100'100	560	100'660	–	70	10	80	–
Josef Küttel	70'400	747	71'147	350'000	20	14	34	–
Patrick Mage	126'500	934	127'434	–	20	22	42	–
Jean-Marc Mermoud	60'500	747	61'247	1'612'500	–	14	14	–
Ton Schurink	70'400	934	71'334	1'804'808	532	22	554	–
Angela de Wolff	70'400	747	71'147	–	–	14	14	–
John Tracey	70'400	747	71'147	1'000'000	10	14	24	10
Total du conseil d'administration	1'080'200	9'151	1'089'351	4'767'308	730	196	926	10

¹ Prêts lombards, contre titres ou avec garanties hypothécaires.

² Les administrateurs de la BCGE perçoivent une indemnité annuelle forfaitaire majorée, selon les cas, d'une indemnité fonctionnelle. Le règlement de rémunération est appliqué ici. Il n'y a eu aucune dérogation à ses principes et procédures.

³ Les titres BCGE sont bloqués pour une période de cinq ans. L'aliénation de titres bloqués est levée en cas de départ de l'entreprise. Il n'existe pas de plan de *stock options* à la BCGE.

⁴ Montants calculés sur la base d'un cours du 11 juin 2014 de CHF 220.15, en valeur escomptée.

Rémunération avant impôts

	Rémunération en liquide			Rémunération en actions ^{1,2,3}	Rémunération totale	Charges sociales ⁴
	Fixe	Variable ¹	Total	Variable	Total en CHF	Total
Blaise Goetschin, président	728'196	670'427	1'398'623	259'192	1'657'815	374'487
Total de la direction générale	2'612'064	2'129'061	4'741'125	854'831	5'595'956	1'490'764
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	723'144	550'000	1'273'144	62'366	1'335'510	368'344
Total de la direction générale (exercice précédent)	2'596'704	1'755'000	4'351'704	200'637	4'552'341	1'461'822

Rémunérations attribuées aux membres de la direction générale en qualité d'administrateurs et versées directement à la banque

Blaise Goetschin, président	84'456
Total de la direction générale	134'473
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	75'181
Total de la direction générale (exercice précédent)	129'313

¹ Versé en 2015 sur la base des résultats 2014.

² Actions bloquées pour 5 à 10 ans, en valeur escomptée sur la base du cours de clôture au 31.12.2014. La BCGE n'attribue pas de *stock options*.

³ Montants calculés sur la base d'un cours de clôture du 31 décembre 2014 de CHF 214.1, en valeur escomptée.

⁴ Assurances sociales et Caisse de pension cumulées.

Les principes de rémunération sont expliqués en pages 89 et 90. Aucune indemnité n'est versée indirectement aux membres de la direction générale. Aucune indemnité n'a été versée directement ou indirectement, durant l'exercice 2014, à des anciens membres du conseil d'administration ni à des personnes proches des organes.

Il n'y a pas, au 31 décembre 2014, d'indemnités non conformes à la pratique du marché qui auraient été consenties à des proches des membres du conseil d'administration ou de la direction générale.

Nombre d'actions détenues par les membres de la direction générale ou leurs proches et prêts accordés

	Nombre d'actions BCGE détenues au 31.12.2014			Prêts accordés ¹	
	Non bloquées	Bloquées	Total	Par des proches	
Blaise Goetschin, président	1'832	3'183	5'015	40	130'000
Eric Bourgeaux	560	2'831	3'391	40	–
Claude Bagnoud	134	996	1'130	20	80'000
Pierre-Olivier Fragnière	552	2'024	2'576	–	–
Jean-Marc Joris	494	711	1'205	–	–
Jérôme Monnier	36	385	421	–	620'749
Total de la direction générale	3'608	10'130	13'738	100	830'749
Blaise Goetschin, président (exercice précédent)	1'708	3'127	4'835	63	130'000
Total de la direction générale (exercice précédent)	4'002	9'670	13'672	123	843'180

¹ Prêts lombards ou avec garanties hypothécaires.

Il n'y a pas, au 31 décembre 2014, de prêts et autres crédits en cours non conformes à la pratique du marché qui auraient été consentis aux proches des membres du conseil d'administration ou à cinq des six membres de la direction générale. Une épouse d'un membre de la direction générale a bénéficié de conditions collaborateurs, du fait de la conclusion d'un prêt hypothécaire par son conjoint, membre de la direction générale.

4.09 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	31.12.2014		31.12.2013	
	Nominal		Nominal	
	en CHF	%	en CHF	%
Actions nominatives avec droit de vote				
Etat de Genève	125'522'150	34.87	125'522'150	34.87
Ville de Genève	60'405'300	16.78	60'405'300	16.78
44 Communes genevoises	26'155'150	7.27	26'155'150	7.27
Actions au porteur avec droit de vote				
Etat de Genève	33'863'600	9.41	33'863'600	9.41
Ville de Genève	14'727'000	4.09	14'727'000	4.09
CPEG – Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève	21'440'000	5.96	21'440'000	5.96
Divers actionnaires	77'886'800	21.62	77'886'800	21.62

Au 31 décembre 2014, l'Etat de Genève détient 44.27% du capital social de la banque (actions au porteur et nominatives) et dispose de 49.80% des droits de vote.

4.10 Correctifs de valeurs et provisions, réserves pour risques bancaires généraux (en CHF 1'000)

	Recouvrement						
	Etat au 31.12.2013	Utilisations conformes à leurs buts	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations)	intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions	Dissolutions	Etat au 31.12.2014
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques pays)	117'920	-21'075	–	7'204	10'486	–	114'535
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	9'894	-309	–	-5	111	–	9'691
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnel)	35'587	-1'770	–	–	5'793	–	39'610
Autres provisions	–	-1'064	–	–	1'064	–	–
Total des correctifs de valeurs et provisions	163'401	-24'218	–	7'199	17'454	–	163'836
Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-138'783						-136'498
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	24'618						27'338
Réserves pour risques bancaires généraux	105'000	–	–	–	15'000	–	120'000

Dans les comptes de la maison mère, et conformément au dispositif légal, les mouvements sont présentés de manière nette.

4.11 Opérations hors bilan (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès de tiers	6'424	23'001
Total opérations fiduciaires	6'424	23'001

4.12 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité (en CHF 1'000)	31.12.2014	31.12.2013
Commerce de devises et billets de banque (y compris dérivés)	25'313	25'477
Négoce de métaux précieux	1'339	541
Négoce de titres	-114	2'596
Total opérations de négoce	26'538	28'614

4.13 Autres actifs et passifs (en CHF 1'000)	31.12.2014		31.12.2013	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	30'662	237'379	20'333	141'780
Comptes de compensation	176'250	–	99'242	–
Frais d'émission/empr. obligations et CLG à amortir	10'041	1'605	10'941	789
Etalement pénalités lors de remboursement anticipé crédit	–	9'375	–	10'769
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	9'796	7'603	8'718	10'104
Etalement gains sur instruments dérivés	–	9'060	–	8'851
Etalement sur titres "accrual method"	–	451	–	1'231
Titres et coupons	–	223	–	356
Autres	10'757	22'806	4'885	6'787
Total	237'506	288'502	144'119	180'667

PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE (en CHF 1'000)

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée le 22 avril 2015, la répartition du bénéfice au bilan comme suit:

	31.12.2014	31.12.2013
Bénéfice de l'exercice	69'803	67'517
Bénéfice reporté	1'106	1'029
Bénéfice disponible	70'909	68'546
Attribution à la réserve légale générale	-48'000	-48'000
Dividende de 5% (2013: 4.5%) sur les actions nominatives ("A" et "B") et au porteur	-18'000	-16'200
Attribution spéciale à l'Etat de Genève (20% des dividendes payés)	-3'600	-3'240
Bénéfice reporté	1'309	1'106

Banque Cantonale de Genève SA

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00

E-mail: info@bcge.ch

www.bcge.ch

22 agences à Genève

Siège: Quai de l'Île 17 - CP 2251 - 1211 Genève 2

BCGE Private Banking

Quai de l'Île 17 - CP 2251 - 1211 Genève 2

Avenue de la Gare 50 - CP 159 - 1001 Lausanne

Lintheschergasse 19 - Postfach 4068 - 8021 Zürich

privatebanking@bcge.ch

www.bcge.ch/privatebanking

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20 - F - 69001 Lyon

Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50

www.bcgef.fr

Capital Transmission SA

Rue de la Tour-de-l'Île 4 - CP 2251 - 1211 Genève 2

Téléphone: +41 (0)58 211 21 00

SPFS

Rue De-Candolle 19 - 1204 Genève

Téléphone: +41(0)22 750 12 12

www.public-finance.ch

Impressum

Conception et réalisation
Alternative communication SA – www.alternative.ch

Illustrations

Pages: couverture, 8-9, 24-25, 30-31, 36-37, 52-53, 58-59 et 64-65
Alternative communication SA

Photographies

Pages: couverture, 2, 11, 12, 18, 20, 21, 23, 42, 80, 81, 86, et 87
Loris von Siebenthal

Page 12
Architecture R|R

Page 12
Didier Ruef

Photolitho
rs solutions

Impression
Atar Roto Presse SA Genève

Ce produit est imprimé sur du papier certifié FSC® C008839



